

circuler en toute sécurité avec les autres usagers. En effet cette portion de route aujourd'hui est très étroite et posera des problèmes de circulation, il serait souhaitable de prévoir des zones de croisement, de fossés busés, accès aux parcelles améliorés et élargissement de la voie afin d'accéder en toute sécurité avec les engins agricoles à nos parcelles pendant les périodes des travaux des champs, des ensilages ou des moissons.
Ceci a t il été prévu au cas les engins agricoles ne pourront pas circuler sur la rd924 ?
Ou y aura t'il une voie parallèle à la RD924 de prévu dans le projet pour la circulation des engins agricoles ?
Pourquoi aucune solutions est proposées à ce jour ?

Nous espérons que nos demandes seront prise en compte et restons à disposition du Conseil Général pour tout compléments d'informations, d'échange et discussions liés à nos demandes.

Observation n° 379 du 20 mai 2022 - 09:20

Défavorable

Thématiques : environnement - projet alternatif

Auteur : Jean-Luc VUILLERMOZ

Bonjour, je vous envoie mon avis défavorable à ce projet qui n'est pas réaliste quant à son utilité réelle ainsi que visiblement en termes financiers.

Il serait plus judicieux de préserver la biodiversité, la beauté du bocage normand ainsi que l'outil de travail de nos agriculteurs et de rechercher d'autres développements plus durables et écologiques.

Arrêtons de massacrer la nature et notre environnement, pensons à ce que nous allons laisser à nos enfants.

Jean-Luc VUILLERMOZ

Observation n° 380 du 20 mai 2022 - 10:12

Défavorable

Thématiques : aménagement - trafic

Auteur : Jacques LANGE

Ce projet est surdimensionné, le trafic réel ne nécessite pas un tel ouvrage.

Je suis fortement impacté par l'emprise de cette route (6 ha).

En conséquence, je demande un aménagement foncier restructurant et de qualité sur un seul site.

Qu'il soit de valeur similaire en échange des terres expropriées (terres labourables avec terres labourables)

Observation n° 381 du 20 mai 2022 - 10:15

Défavorable

Thématiques : environnement - projet alternatif - trafic

Auteur : Laurent TRIBOULT

Mon avis sur ce projet de 2x2 voies est défavorable au vu du trafic routier actuel qui est faible entre Argentan et Flers.

Celui-ci ce fait plutôt en priorité sur l'axe Caen - Flers.

Il serait plus intéressant de mettre de l'argent publique sur les lignes ferroviaires.(Caen-Flers?)

De plus, cela entrainera encore des destructions au niveau environnementale (bocage, zone humide...) et des pertes de terres agricoles.

Observation n° 382 du 20 mai 2022 - 10:50

Favorable

Thématiques : projet alternatif - sécurité routière

Auteur : *anonyme*

je suis favorable à la continuité de cette 2 X 2 voies pour améliorer la sécurité routière et désenclaver notre département. Nos activités et nos emplois ont trop souffert du manque de moyens de communication et plus particulièrement le bassin Flérien. Il serait dommage d'avoir engagé un budget significatif pour réaliser 50 % de cette 2 X 2 voies et de ne pas la terminer.

Cependant il est vrai que sur les tronçons réalisés, les remarques de l'enquête publique n'ont pas été suffisamment prises en compte concernant l'environnement, les nuisances sonores, les voies douces pour piétons ou cyclistes et les voies agricoles. Certains travaux obtenus concernant les nuisances sonores n'ont pas été finalisés.

Observation n° 383 du 20 mai 2022 - 10:55

Défavorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : Roland Thurel

Défavorable a ce projet

Observation n° 384 du 20 mai 2022 - 10:55

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : Jean-Michel Dubois

Le développement économique passe par les moyens de circulation, c'est historique, On ne peut passer à côté d'une telle chance. Pour rappel, il s'agit de désenclaver notre bocage et de pérenniser le travail pour l'avenir de nos enfants. On ne peut se plaindre qu'il ne soit rien fait chez nous, que nos enfants quittent la région , et à la fois s'opposer à tous projets. C'est simple, c'est une question de survie.

Observation n° 385 du 20 mai 2022 - 10:55

Défavorable

Thématiques : environnement

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Auteur : Paul Bostyn

Bonjour, je pense que ce projet est destructeur est produit un réel coût pour la société si l'on réalise une analyse coût/bénéfice en valorisant économiquement chaque espèce allant être atteinte, le carbone relâché et le fait qu'il y a déjà des transports développés.

Observation n° 386 du 20 mai 2022 - 10:56

Défavorable

Thématiques : aménagement

Auteur : Quentin Longuet Organisation : Exploitant

Bonjour

Au vu de la complexité d'un tel projet je demande une prolongation de 15 jours de l'enquête publique.

En cette période de crise alimentaire il me semble déraisonnable de maintenir un tel projet avec une emprise de 125 ha. Celui-ci est par ailleurs contraire à la volonté de l'État de diminuer les gaz à effet de serre.

Si toutefois le projet devait être maintenu je suis opposé au bareau sud de Fromentel celui-ci ayant une emprise supérieure au bareau Nord. De plus il ne permet pas l'exclusion du trafic de Fromentel contrairement au bareau Nord.

Nous n'avons pas à subir de perte de surface sur nos exploitations donc chaque hectares pris doit être rendu. Un remboursement doit donc être mis en place avant la réalisation du projet en accord avec propriétaires et exploitants. La nature des surfaces doit être pris en considération (qualité de terre, forme du parcellaire, accès).

Je demande à ce que l'intégralité du nouveau tracé 2x2 voies soit accessible au convoi agricole.

Je demande à ce que l'intégralité des charges lié à la modification des plans d'épandage, à la modification des clôtures, soit prise en compte par le maître d'œuvre à la charge du département.

le manque d'information et de communication autour de ce projet engendre des inquiétudes pour toute les parties.

Observation n° 387 du 20 mai 2022 - 11:20

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : Madame DUBOIS

la deux fois deux voies est indispensable pour le développement de notre département et de la région du bocage particulièrement. Nécessaire pour le développement de l'industrie, de l'artisanat et pour nos jeunes en quête d'emploi

Observation n° 388 du 20 mai 2022 - 11:22

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : JEAN PAUL DELABROISE

Il est nécessaire,voire indispensable de prolonger le 2x2 voies en direction d 'argentan pour améliorer les communications, faciliter les échanges; cette amelioration participera au désenclavement de la partie ouest du département (il en a bien besoin) et sera un atout pour les investisseurs et donc l'emploi.

Cordialement

Observation n° 389 du 20 mai 2022 - 11:36

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Jean-Pierre et Mady Louvet Organisation : AFFO, VOE, GONm

Pourquoi, absolument, faire de cette route une voie rapide qui désenclavera quoi?

A l'heure de réduire les consommations de carburant, d'augmenter la production agricole et favoriser la biodiversité déjà bien maltraitée, ces travaux coûteux, vont accélérer le trafic, empiéter sur des terres cultivables utiles et détruire de nombreuses haies refuges au peu d'animaux qu'il nous reste.

Totalement défavorable à ce projet.

Observation n° 390 du 20 mai 2022 - 13:03

Défavorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : Patrice Ansart

Pas d'accord pour sacrifier 125ha de terre pour la construction de cette 2X2 voies

Observation n° 391 du 20 mai 2022 - 13:05

Cette observation a été classée comme doublon par le commissaire enquêteur.

Observation n° 392 du 20 mai 2022 - 13:28

Cette observation a été classée comme doublon par le commissaire enquêteur.

Observation n° 393 du 20 mai 2022 - 13:38

Défavorable

Thématiques : projet alternatif

Auteur : Estelle Derosne

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Bonjour,

Je me permet de vous partager ma ferme opposition au projet de 2*2 voies pour les raisons suivantes :

- le besoin de sécuriser et fluidifier le tronçon pourrait être résolu par d'autres moyens que la 2*2 voies (radar, amélioration de certains croisements, ...).
- le projet ne va pas dans le sens de la loi Climat et résilience contre l'artificialisation des sols
- les analyses environnementales réalisées du projet ont émis 13 cartons rouges, notamment pour assurer la protection de notre biodiversité, essentielle à notre agriculture
- l'allure moyenne réduisant les consommations de carburant est de 70km/h, rouler à 110km/h engendre donc une surconsommation et donc augmente les émissions de gas à effet de serre
- l'augmentation des prix du carburant et les objectifs de neutralité carbone pour lutter contre le dérèglement climatique vont engendrer une réduction de l'autosolisme et de manière plus globale de l'usage de la voiture thermique. Les préconisations du GIEC vont dans le sens d'une réduction des déplacements, développement de la mobilité douce et électrique et des transports en commun
- le budget annoncé va très certainement coûter beaucoup plus cher que prévu du fait de la hausse des prix des carburants et des matières premières

De plus j'ai quelques questions vis à vis de ce projet :

- quels sont les besoins réels et actuels du territoire? quelles solutions autre que la 2*2 voies pourraient y répondre?
- quel est le bilan carbone du projet : pour sa conception et réalisation? dans son usage?(prenant en compte une augmentation de la vitesse moyenne et peut être du trafic)
- est ce que l'aménagement d'itinéraires cyclables sont prévus dans le projet? (obligation des collectivités à prévoir l'aménagement d'itinéraires cyclables à l'occasion de travaux de voirie (article L. 228-2 du Code de l'environnement))
- est ce que l'aménagement d'aires de covoiturage est prévu ?
- est ce que l'aménagement de borne de recharge pour voiture électrique est prévue ?
- d'où provient le budget? quel part des impôts locaux cela représente?

Je comprends que ce projet est prévu de longue date et qu'il a déjà mobilisé beaucoup de travail et de coûts mais il est toujours temps d'y RENONCER et d'invertir plus utilement l'argent pour le biens des habitants du territoire (pistes cyclable, aires de covoiturage, soutien financier à l'achat de vélos et voiture électrique, sensibilisation à l'éco-conduite, ...)

Cordialement,

Observation n° 394 du 20 mai 2022 - 13:53

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Odile LETORTU Organisation : GR.EN-Flers

Notre association Groupe Environnement de la région de Flers (GR.EN-Flers) a étudié le dossier de la 2x2 voies Briouze-Sevrai : elle constate l'ampleur des travaux à venir et des bouleversements environnementaux à venir. Elle demande la révision du projet compte-tenu de l'ancienneté des données qui ont servi de support au projet et vu le contexte actuel (pandémie, guerre en Ukraine...)et ses incidences sur les façons de travailler et de se déplacer. Il serait donc préférable de reprendre le projet pour mieux l'adapter à la situation que nous vivons actuellement en respectant davantage notre environnement.

Odile Letortu, secrétaire

Observation n° 395 du 20 mai 2022 - 13:54

Défavorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : Urfin Marie-Bernadette

STOP au gaspillage de l'argent public: pour aller plus vite, "pour aller dans le mur" ?la sécurité ?eh bien ,levons le pied et nous économiserons du carburant.

STOP au soit- disant "progrès" ,il est urgent de vivre plus sobrement ,ce serait cela le véritable progrès.

STOP à l'artificialisation des terres pour nous permettre de cultiver et nous nourrir convenablement.

Observation n° 396 du 20 mai 2022 - 14:11

Favorable

Thématiques : aménagement

Auteur : STEPHANE GUILLAIS Organisation : GAEC Guillaies

Bonjour Monsieur

Nous sommes pour le projet de mise en 2x2 voies de la RD 924,

D'une part pour les accidents, 2 accidents en 1 mois au lieu dit La Pierre Hurel, c'est déjà trop, mais sans compter les autres des années précédentes! D'autre part il faut finir ce qui est commencé.

En revanche il faut impérativement prévoir une voie de déserte pour les engins agricoles et autres véhicules de la Pierre Hurel aux Vaux Deux. Actuellement il n'y a rien de prévu pour desservir les parcelles du Val Bougon à la Pierre Hurel. Si le projet reste ainsi, nous serons dans l'obligation de faire un détour de plusieurs kilomètres par les voies communales, voies qui ne sont pas du tout adaptées aux matériels agricoles. Nous faisons de la livraison sur Ecouché, en période de moisson ou autre sans cette desserte, c'est des risques d'accidents en plus.

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Cordialement

Observation n° 397 du 20 mai 2022 - 14:18

Défavorable

Thématiques : aménagement foncier

Auteur : ELISE LECOUVREUR Organisation : ELEVAGE DE CAUX

Compte tenu de la complexité et de la taille du dossier à étudier, je demande une prolongation de 15 jours de l'enquête publique.

Je suis défavorable à ce projet de 2x2 voies sur la RD 924 pour les raisons suivantes d'intérêt général :

- l'intensité de circulation sur cette portion de la RD 924 ne nécessite en aucun cas une fluidification. Même aux heures de pointe, la circulation reste fluide et tout à fait agréable. Ayant travaillé 6 ans sur Flers, je parle en connaissance de cause. De plus, j'exploite une parcelle (ZE 52 + 35 à Lougé sur Maire) en pâturage avec des équidés en bordure de la RD 924 depuis une quinzaine d'années. Nous embarquons et débarquons des poneys en bordure de la route sans risques, il est facile de trouver un trou de circulation pour le faire.

- le budget est colossal pour réaliser cet ouvrage. Le budget a-t-il été réactualisé suite à l'augmentation du coût des carburants et des matériaux de construction ?

Quelques aménagements plus légers pourraient être envisagés. Exemple un rond point au carrefour de Fromentel que j'emprunte tous les jours pour me rendre sur mon 2ème site d'exploitation à Menil Gondouin. Il n'est pas rare de rester 10 minutes à attendre pour tourner vers Ecouché quand on vient de Putanges en raison de l'important trafic de l'axe Putanges - La Ferté Macé (RD 909) qui passe par le carrefour de Fromentel. Cette route est d'ailleurs bien plus dangereuse que la RD 924. Exemple, des portions de dépassement en 3 voies pour être aménagées également.

- Les nombreux clients qui passent sur notre élevage sont admiratifs de notre coin de paradis, du calme, du paysage naturel et boisé. Ce projet va complètement dénaturer le paysage en rajoutant une énorme surface de zones bitumées. Préservons le charme de notre beau département qui attire chaque année de nombreux touristes à la recherche de verdure.

- l'emprise de 125 ha de terres est hallucinant. Quand la course à la disparition des terres agricoles va-t-elle enfin s'arrêter ? L'agriculture a pour rôle de nourrir la population. Il y a de moins en moins d'agriculteurs, leurs contraintes augmentent chaque année et parallèlement la population mondiale ne cesse de proliférer.

- l'impact environnemental est colossal avec ce projet : destruction de forêts anciennes, de zones humides, de haies... Recréer artificiellement ces zones accentue l'emprise sur les terres agricoles et met beaucoup de temps pour espérer retrouver la vie animale et végétale sauvage.

- la circulation des engins agricoles de plus en plus volumineux se retrouvera détournée sur des axes secondaires étroits et sinueux s'ils ne sont pas autorisés à circuler sur la 2x2 voies. Ceci est une aberration en terme de sécurité routière. Et cela entraînera une énorme perte de temps aux agriculteurs pendant l'exercice de leur métier.

Je suis défavorable à ce projet de 2x2 voies qui nuira au bon fonctionnement de mon exploitation agricole et à ma qualité de vie :

- chaque jour, nous circulons sur la RD 924 pour rejoindre notre 2ème site d'exploitation situé à Menil Gondouin (56 ha) alors que nous habitons à Batilly. Sur le trajet, nous exploitons une parcelle de 4,5 ha au lieu dit Milhard à Lougé sur Maire. Il est impératif que nous puissions emprunter la 2x2 voie avec les engins agricoles. En effet, il n'est absolument pas envisageable de passer par les axes D771 et D781 qui sont reliés par des portions de voies communales. La route est sinueuse et étroite, il est quasiment impossible de croiser une voiture sans risquer un accident. Imaginez, le porte à faux et le déport (plateau fourrager de 12 m de long, tonne à eau de 11500 litres...) dans les virages entre Menil Jean et La Fresnaye au Sauvage et la traversée du bourg de Batilly avec une cote étroite sans visibilité. Ce serait très accidentogène.

- Un tracteur roulant à 40 km/h sur la RD 924 mettra le double de temps en passant par le bourg de Batilly puis Menil Jean pour rejoindre notre site de Menil Gondouin qui contient les 2/3 de la surface que nous exploitons. Comment sera indemnisé cet impact sur nos conditions de travail ?

- Notre site de Menil Gondouin ne dispose pas de point d'eau potable pour nos animaux d'élevage (bovins et équidés). L'eau d'abreuvement des animaux est acheminée avec une grosse tonne à eau de 11500 litres par la RD 924. Si les engins agricoles ne sont pas acceptés sur la 2x2 voies, je demande qu'un forage soit entièrement financé sur mon site de Menil Gondouin en indemnisation du préjudice subit. En effet, le bien-être animal passe par l'accès à une eau claire et fraîche à volonté.

- J'ai vu que la parcelle ZE 97 située à Lougé sur Maire, actuellement en cultures, serait remise en prairie. Je m'interroge sur la nature des animaux qui viendront pâturer ce pré. En effet, la ZE 97 borde les 4,5 ha (ZE 52 + ZE

35) que je consacre à mon troupeau d'étalons. Si jamais des équidés venaient pâturer dans les parcelles voisines, il deviendrait impossible de faire séjourner mes étalons à Milhard. Je serais alors contrainte de diviser le nombre de mes étalons par 2 (5 au lieu de 10). Cela aurait un impact financier colossal sur mon élevage. Comment sera indemnisé ce type de préjudice qui peut survenir bien après la réalisation de la 2x2 voies ?

- Je m'interroge sur le futur trafic du chemin communal qui relie Le Vieux Batilly à Milhard / La Briquetterie et qui dessert l'entrée de ma ferme et nos parcelles situées en bordure dudit chemin.
En effet, les usagers seront tentés d'emprunter ce chemin qui les amènera directement à l'échangeur en provenance de Batilly et la Courbe. Ce chemin, même pas répertorié sur les cartes routières mais goudronné est très étroit et sinueux, il est très difficile de s'y croiser. Il faut déjà être très prudent actuellement quand on l'emprunte. Comment seront indemnisés notre tranquillité et le risque pour nos animaux et notre circulation sur ce chemin ?

- Le futur remembrement n'est pas cartographié dans cette enquête publique.
J'exploite volontairement 2 parcelles d'environ 4,5 ha (Milhard et au dessus du cimetière de Batilly), plus d'autres petites parcelles dispersées afin de pouvoir pratiquer de la monte en liberté avec mes étalons. Et de pouvoir faire vivre en lot les étalons hors saison de monte. Ce fonctionnement, que je pratique depuis 12 ans, respecte les attentes actuelles en matière de bien être animal. Si le remembrement regroupe ces surfaces dispersées autour de mon corps de ferme, je ne pourrais plus envisager la gestion d'étalons comme actuellement. Si je dois pratiquer la monte en main avec 10 étalons, il faudra embaucher du personnel. La situation économique de mon exploitation ne le permet pas. Que proposez vous comme indemnisation de ce type de dommage collatéral ?

Observation n° 398 du 20 mai 2022 - 14:47

Défavorable

Thématiques : aménagement

Auteur : Benoit Duval Organisation : ODG Camembert de Normandie

Nous avons pris récemment connaissance des orientations que semble prendre le projet de déviation de la RD 924 entre Briouze et Sevrai (aménagement à 2X2 voies) mis à l'enquête publique par le Conseil Départemental de l'Orne.

Le document graphique du projet accessible depuis le site internet du département, mentionne dans le détail la section Briouze- Sevrai, chaînon manquant de la 2X2 voies en cours de réalisation. Ce tronçon traverse un certain nombre de communes, dont la commune de Pointel.

Il se trouve que cette commune se trouve au cœur des aires géographiques des appellations d'origine protégées (AOP) « Camembert de Normandie » et « Pont l'Evêque », deux marqueurs significatifs de l'agriculture normande. Un certain nombre de parcelles qui vont être impactées par le projet appartiennent ou sont exploitées par le GAEC du Logis (famille DAVY).

Le GAEC du Logis est un GAEC orienté en production laitière avec 85 vaches laitières pour une production de lait AOP d'environ 600 000L par an. L'exploitation est collectée par l'entreprise GILLOT.

Ces parcelles se tiennent d'un seul tenant pour une surface avoisinant les 15ha. L'emprise du projet est de moitié et coupe littéralement l'exploitation en deux

Lors des premières réunions de présentation du projet il avait été proposé la création d'un boviduc pour permettre à l'opérateur de maintenir son exploitation. Il disposait d'un accord oral du maître d'ouvrage. Or, la semaine dernière, il lui a été expliqué que cette proposition n'était plus réalisable, sans qu'aucune autre compensation ne soit envisagée pour autant.

Ces parcelles sont exploitées par un opérateur engagé depuis toujours dans ces deux démarches de qualité et qui souhaite y installer son fils dès 2023.

Il nous semble utile de porter à votre connaissance, que ces parcelles de prairie sont obligatoires pour l'élaboration du lait à destination de ces deux appellations au regard des contraintes prévues par les cahiers des charges. Parmi les exigences de ces deux cahiers des charges figurent notamment, l'origine locale de l'alimentation des animaux, le caractère extensif de l'élevage, l'accès aux parcelles en direct par les animaux, l'accès aux salles de traite en direct depuis les parcelles.

Il s'agit d'un potentiel non reproductible permettant une vraie valorisation des produits qui en sont issus.

Introduire une rupture urbanisée en plein milieu de ces parcelles perturbe très fortement l'équilibre de l'exploitation, voire la menace définitivement.

Un tel projet sans compensation technique, serait économiquement désastreux pour le GAEC du Logis qui ne serait plus en capacité de respecter les cahiers des charges des AOP concernées, et en conséquence, plus en capacité de valoriser son lait en AOP. Le prix d'achat du lait serait alors réduit au prix standard.

Bien que les effets négatifs induits par de tels projets soient inévitables, le projet tel que définitivement présenté entraînerait de lourdes conséquences pour cet agriculteur. L'ODG est particulièrement inquiet quant à l'incidence de ce projet pour cet opérateur et pour ses filières. L'artificialisation des terres menace clairement cette exploitation.

C'est pourquoi, en raison de l'atteinte de ce projet aux intérêts des AOP Camembert de Normandie et Pont l'Evêque, l'ODG souhaite intervenir, et demande que les aménagements promis soient réalisés, ou qu'une nouvelle réflexion soit menée autour d'un d'aménagement possible présentant d'avantage les intérêts de l'agriculteur, au risque de faire valoir nos droits lors de la suite de l'instruction de la demande (art L643-4 du Code Rural).

Benoît DUVAL Président de l'ODG Camembert de Normandie

Observation n° 399 du 20 mai 2022 - 14:49

Défavorable

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Thématiques : environnement - projet alternatif

Auteur : Fleur Casassus

Ingénieure spécialisée dans l'énergie et le développement durable, installée aux Tourailles (proche Briouze) depuis 2020, je souhaiterais réagir à ce projet qui me semble aller à l'encontre de l'urgence climatique, enjeu dont l'importance et les dégâts ne sont plus à démontrer (ci-joint une synthèse du dernier rapport du GIEC).

L'heure n'est plus à la construction de nouvelles routes conduisant à plus de déplacements en voiture - l'une des grandes causes des émissions de CO2. Comme indiqué dans la synthèse ci-jointe (point 6), un des leviers d'action important réside dans la transformation structurelle de la société pour éviter l'usage des énergies fossiles.

En ce qui concerne le fret, la solution la moins impactante serait le train. Pourquoi cet investissement n'est-il pas fléché sur la possibilité pour les entreprises de passer par la ligne Flers-Argentan déjà existante ? Idem pour le transport des personnes.

Observation n° 400 du 20 mai 2022 - 14:53

Favorable

Thématiques : désenclavement

Auteur : François Guibout Organisation : Guibout Matériaux

Ces travaux sont indispensables pour désenclaver nos villes de Flers et Argentan en fluidifiant et sécurisant les flux. Rejoindre l'autoroute plus rapidement et améliorer la liaison est/ouest de notre département.

Je suis très favorable à ce projet.

Observation n° 401 du 20 mai 2022 - 14:54

Défavorable

Thématiques : aménagement

Auteur : Bruno LEFEVRE Organisation : ODG Pont-l'Évêque

Nous avons pris récemment connaissance des orientations que semble prendre le projet de déviation de la RD 924 entre Briouze et Sevrai (aménagement à 2X2 voies) mis à l'enquête publique par le Conseil Départemental de l'Orne.

Le document graphique du projet accessible depuis le site internet du département, mentionne dans le détail la section Briouze- Sevrai, chaînon manquant de la 2X2 voies en cours de réalisation. Ce tronçon traverse un certain nombre de communes, dont la commune de Pointel.

Il se trouve que cette commune se trouve au cœur des aires géographiques des appellations d'origine protégées (AOP) « Camembert de Normandie » et « Pont l'Évêque », deux marqueurs significatifs de l'agriculture normande.

Un certain nombre de parcelles qui vont être impactées par le projet appartiennent ou sont exploitées par le GAEC du Logis (famille DAVY).

Le GAEC du Logis est un GAEC orienté en production laitière avec 85 vaches laitières pour une production de lait AOP d'environ 600 000L par an. L'exploitation est collectée par l'entreprise GILLOT.

Ces parcelles se tiennent d'un seul tenant pour une surface avoisinant les 15ha. L'emprise du projet est de moitié et coupe littéralement l'exploitation en deux (cf cartes jointes).

Lors des premières réunions de présentation du projet il avait été proposé la création d'un boviduc pour permettre à l'opérateur de maintenir son exploitation. Il disposait d'un accord oral du maître d'ouvrage. Or, la semaine dernière, il lui a été expliqué que cette proposition n'était plus réalisable, sans qu'aucune autre compensation ne soit envisagée pour autant.

Ces parcelles sont exploitées par un opérateur engagé depuis toujours dans ces deux démarches de qualité et qui souhaite y installer son fils dès 2023.

Il nous semble utile de porter à votre connaissance, que ces parcelles de prairie sont obligatoires pour l'élaboration du lait à destination de ces deux appellations au regard des contraintes prévues par les cahiers des charges. Parmi les exigences de ces deux cahiers des charges figurent notamment, l'origine locale de l'alimentation des animaux, le caractère extensif de l'élevage, l'accès aux parcelles en direct par les animaux, l'accès aux salles de traite en direct depuis les parcelles.

Il s'agit d'un potentiel non reproductible permettant une vraie valorisation des produits qui en sont issus.

Introduire une rupture urbanisée en plein milieu de ces parcelles perturbe très fortement l'équilibre de l'exploitation, voire la menace définitivement.

Un tel projet sans compensation technique, serait économiquement désastreux pour le GAEC du Logis qui ne serait plus en capacité de respecter les cahiers des charges des AOP concernées, et en conséquence, plus en capacité de valoriser son lait en AOP. Le prix d'achat du lait serait alors réduit au prix standard.

Bien que les effets négatifs induits par de tels projets soient inévitables, le projet tel que définitivement présenté entraînerait de lourdes conséquences pour cet agriculteur. L'ODG est particulièrement inquiet quant à l'incidence de ce projet pour cet opérateur et pour ses filières. L'artificialisation des terres menace clairement cette exploitation.

C'est pourquoi, en raison de l'atteinte de ce projet aux intérêts des AOP Camembert de Normandie et Pont l'Évêque, l'ODG souhaite intervenir, et demande que les aménagements promis soient réalisés, ou qu'une nouvelle réflexion soit menée autour d'un aménagement possible présentant d'avantage les intérêts de l'agriculteur, au risque de faire valoir nos droits lors de la suite de l'instruction de la demande (art L643-4 du Code Rural).

Bruno LEFEVRE Président de l'ODG Pont-l'Évêque.

Observation n° 402 du 20 mai 2022 - 15:03

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Capucine Lebrun

La nature du projet et sa raison d'être pose des questions.

Les enjeux de déplacement, de mobilité, et de "désenclavement" du territoire (pour qui, pour quoi ?) ne valent pas les destructions environnementales envisagées. Les déplacements réalisés sur l'actuelle RD924 n'ont pas besoin d'être fluidifiés. Je n'ai d'ailleurs jamais entendu parlé d'embouteillage sur cette route. Les véhicules agricoles ne ralentissent pas la circulation, il est facile de les dépasser. Au contraire, la 2x2 voies entraînera un report des tracteurs sur les axes secondaires, plus étroits, où il sera difficile de les dépasser en sécurité.

Si la volonté politique du département et de la région est de : réduire les pollutions et de prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire ; ne serait-il pas plus judicieux d'améliorer les infrastructures existantes plutôt que de créer 19km de 2x2 voies ? En plus du bilan carbone engendré par de tels travaux, et les destructions qui seront engendrées, rouler plus vite ne fera pas baisser les émissions de polluants dans l'environnement.

Il est dommage que le projet n'améliore pas les déplacements doux, en particulier sur les échangeurs qui seront créés. La volonté du projet n'est donc pas d'inciter les usagers à se déplacer à vélo, et en sécurité.

L'effort d'échantillonnage de la flore, c'est-à-dire 3 jours (4, 5, et 6 juillet 2017) n'est pas suffisant pour prospecter l'intégralité des milieux et des habitats de la zone d'étude.

Lonlay-l'Abbaye, Montilly-sur-Noireau, Sées sont entre autre trois communes où auront lieu des projets des compensations écologiques. Elles sont situées loin du projet de 2x2 voies, plus de 15 km. Des actions localisées aussi loin de la zone de travaux ne peuvent pas compenser les destructions qui seront réalisées localement.

La taille des documents ne permet malheureusement pas de prendre connaissance de tous les aspects du projet.

Observation n° 403 du 20 mai 2022 - 15:22

Défavorable

Thématiques : coût du projet

Auteur : anonyme

Je m'oppose formellement à ce projet. En effet, le coup estimé en 2016 n'a plus rien à voir avec le coût qui sera réellement engagé. Cessons de gaspiller inutilement l'argent public dans des projets farfelus et injustifiés !! D'autre part, pensons à nos agriculteurs déjà installés qui devront renoncer à une partie significative de leurs parcelles. Ces derniers doivent déjà faire face depuis plusieurs années à d'autres problématiques pour subsister, n'en rajoutons pas!! Il est notre devoir de les soutenir.

Observation n° 404 du 20 mai 2022 - 15:49

Défavorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : Luc NOEL Organisation : Association Faune et Flore de l'Orne

Alors que la nécessité de réduire le nombre de voitures est de plus en plus probante, je suis défavorable à la construction d'une 2 x 4 voies.

Observation n° 405 du 20 mai 2022 - 15:49

Défavorable

Thématiques : coût du projet - projet alternatif

Auteur : jeannette et michel delaunay

ce projet est surdimensionné vu le nombre de véhicules et surtout très coûteux, il y a possibilité de faire des créneaux de dépassements. La différence de coût pourrait aller vers les hôpitaux qui seraient plus utiles.

Observation n° 406 du 20 mai 2022 - 15:51

Défavorable

Thématiques : coût du projet - projet alternatif

Auteur : marc bouquerel

Bonjour

Ayant parcouru le dossier d'enquête publique relatif à la construction de la liaison routière 2x2 voies entre Briouze et Sevrai, voici mes remarques :

_ Budgété à hauteur de 80 M d'euros il y a 6 ans, compte tenu des multiples augmentations, ce chiffrage paraît bien fantaisiste .

_ Contrairement aux prévisions du conseil départemental, le trafic routier stagne et ne peut justifier de tels travaux .

_ Alors que tous les indicateurs environnementaux sont au rouge, en totale opposition avec des préoccupations majeures, le conseil départemental s'autorise à urbaniser 1300 ha en détruisant des milliers d'arbres, en imperméabilisant des centaines d'hectares, en anéantissant des milliers d'animaux et d'insectes .

Que la liaison routière soit réaménagée en suivant l'itinéraire actuel, avec créneaux de dépassement me paraît beaucoup plus responsable .

Observation n° 407 du 20 mai 2022 - 16:26

Ne se prononce pas

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à : Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Thématiques : aménagement

Auteur : RONAN DELAUNAY Organisation : GAEC DE LA BLANCHARDIERE

Bonjour,

Au vu d'un tel projet, il faudrait repousser d'une quinzaine de jour l'enquête public.

En ce qui concerne les parcelles impactées, il est important de ne pas réduire des terres labourables en zone écologique quand celle-ci ont encore un intérêt agricoles par leur qualités et leur surface. Exemple dans mon cas à la bruyère sur Briouze.

Il est important de faire un remembrement pour que chaque exploitant retrouve un parcellaire viable et de la même qualité que ce qu'il à laissé pour le projet.

Il faut pouvoir prendre la 2x2 voie avec les engins agricoles.

Les ouvrages (pond) doivent faire au moins 4.9m pour le passage agricole.

cordialement

Observation n° 408 du 20 mai 2022 - 16:34

Ne se prononce pas

Thématiques : environnement

Auteur : Xavier SAINT-LEGER

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Il semble pertinent d'obtenir d'avantages de précisions sur les mesures de réduction des impacts sur la faune. L'évaluation environnementale présente plusieurs mesures non-suffisantes, particulièrement la mesure R7 sur la transparence écologique du projet :

-Ouvrages hydrauliques (OH) - Mesure 7.1 p550 de l'évaluation environnementale :

Les passages à loutres se font sur des banquettes de part et d'autres de l'ouvrage où la loutre sort de l'eau pour traverser. Il y a nécessité d'adapter ces banquettes en fonction de hauteurs d'eau pour que l'ouvrage reste franchissable toute l'année. Deux hauteurs de banquettes, une pour un niveau normal de la ligne d'eau, un second pour un niveau en crue pour les 3 ouvrages hydrauliques concernés par la présence de la loutre.

- Passage Petite Faune (PPF) - Mesure R7.2 p.556 de l'évaluation environnementale :

Le nombre de passages petite-faune est sous-évaluée, le CEREMA (Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dans son ouvrage CEREMA: Les passages à faune. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec les infrastructures linéaires de transports (Bron : CEREMA, 2021. Collection : Références - en libre accès sur internet) fixe une règle de base, un passage pour la petite faune au minimum tous les 300m, on voit nettement dans l'atlas cartographique (pièce F) dans le chapitre consacré à la localisation des ouvrages de transparence que de grandes zones ne sont pas couvertes par des passages de la petite faune. Les ouvrages prévus pour évacuer l'eau de surface doivent systématiquement être équipés de banquette pour le passage de la faune, sinon l'intérêt reste purement hydraulique.

De plus le projet ne précise pas de mentions sur le renforcement écologique au droit des passages petites faune (végétalisation, andains...), et sur la nécessité de renforcer l'attractivité des ouvrages. La grande largeur du projet conduit à des cheminements sombres et peu attractif pour la faune.

Il faut de fait, augmenter le nombre de banquettes dans les ouvrages cadres-bétons pour le passage d'autres espèces que la loutre (cas des petits mammifères).

- Passage grande faune (PS) - Mesure R7.3 p.538 de l'évaluation environnementale :

Il n'est prévu qu'un seul passage à grande faune sur la commune de Lougé sur Maire au niveau du bois de Milhard. Ce passage était certainement identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) identifiant une trame verte et bleue d'importance régionale, mais il appartient au conseil départemental de l'ORNE d'identifier la trame verte et bleue au droit du projet. Une consultation des sociétés de chasse locales, pour identifier les passages de grand gibier aurait du être réalisée et les passages prévus en conséquences.

Le CEREMA dans la publication cité plus haut, identifie la nécessité de prévoir un passage à grande faune tous les 2 km (1-3 km dans les habitats bien conservés, 3-5 km dans les habitats dégradés).

Les aménagements des ouvrages hydrauliques favorables au passage de la grande faune doivent présenter les aménagements en leur faveur (berge végétalisée et possibilité de passage en période de hautes eaux). De plus les passages inférieurs purement routiers ne sauraient être assimilés à des passages à grande faune sans aménagements spécifiques.

L'évaluation environnementale concernant le seul passage à faune ne présente pas suffisamment les aménagements réalisés sur le passage : rochers, andains, végétalisation, panneaux d'interdictions de circulation, etc...

- Glissière GPA en béton armé - Mesure R7.6 p531 et p558 de l'évaluation environnementale

Il s'agit des glissières en béton armé que l'on peut observer sur les tronçons existants. La mortalité pour la petite

faune de tels aménagements n'est pas acceptable. Sur le nouveau tronçon il est prévu des ouvertures de 10cm de haut par 30cm de large tous les 40m. Le dimensionnement de cet aménagement n'est pas compatible avec la petite faune. La hauteur est sous-évaluée et l'espacement de cet aménagement également. Le risque de collision est important pour les animaux ayant pu pénétrer sur la chaussée, c'est aussi un risque pour les utilisateurs. Cette modification doit également porter sur les portions en 2x2 voies existantes de la RD924. Il n'est pas tolérable lors de la construction d'infrastructures d'avoir des mortalités de bord de route comme il est encore possible de le constater aujourd'hui.

Concernant la synthèse des ouvrages de transparence (p. 559), il est mentionné la construction de pierriers, cela semble être sous-dimensionné en terme de surface pour être efficace, de plus la création des hibernaculums pour reptiles n'est pas chiffrée, il ne suffit de poser des pierres des branches et de la terre, un savoir-faire est nécessaire. La méthode d'étanchéification des mares est aussi précisée, par géotextile et bâche plastique EPDM, cette renaturation par utilisation de plastique n'est pas durable, une utilisation d'argile pour étanchéfier la mare est nécessaire pour une mesure long terme.

Sur les mesures de suivis mis en place :

- Suivi de la mortalité de la faune sauvage Mesure S1, p566-567,

Le suivi de la mortalité de la faune sauvage indiqué n'est pas suffisante pour caractériser l'impact sur l'ensemble de la faune. Les modalités proposées, à raison de 2 passages par mois sont nettement insuffisantes. Elles ne peuvent concerner que la grande faune qui a plus de chance de rester longtemps sur le bas côté. Plus la faune est petite plus elle a de probabilités d'être emmené par des prédateurs (corvidés, carnivores...).

Pour un réel suivi il est nécessaire de mettre en place des opérations à plusieurs reprises dans l'année, à des moments cruciaux comme les périodes de recherche de partenaires avant reproduction, lorsque les animaux parcourent leur territoire en vue de s'accoupler, au moment de la dispersion des jeunes, où les juvéniles sont amenés à quitter la structure familiale, où en période hivernale lorsque les besoins alimentaires nécessitent d'augmenter la taille de son territoire.

Un suivi journalier à l'aube sur une période d'une dizaine de jours consécutifs serait pertinent pour évaluer l'impact de la nouvelle route sur la faune sauvage.

Sans de telles mesures le rapport sur la mortalité de cet infrastructure est faussé et le rapport annuel à destination de la DREAL également.

Sur la récupération de données naturalistes (p649-650)

Les données payantes du Groupe Mammalogiques Normand n'ont pas été achetées alors qu'il s'agit d'une association disposant de nombreuses données sur les mammifères de notre région. On peut donc légitimement s'étonner de ne pas voir apparaître d'informations sur le muscardin, espèce protégée (arrêté du 23 avril 2007) présentes dans les haies au droit du projet.

Le mot muscardin n'est même pas mentionné dans l'évaluation environnementale ! Quel oubli flagrant.

Observation n° 409 du 20 mai 2022 - 16:42

Défavorable

Thématiques : projet alternatif - trafic

Auteur : Capucine Lebrun

Les enjeux de déplacement, de mobilité, et de "désenclavement" du territoire (pour qui, pour quoi ?) ne valent pas les destructions environnementales envisagées. Les déplacements réalisés sur l'actuelle RD924 n'ont pas besoin d'être fluidifiés. Je n'ai d'ailleurs jamais entendu parlé d'embouteillage sur cette route. Les véhicules agricoles ne ralentissent pas la circulation, il est facile de les dépasser. Au contraire, la 2x2 voies entrainera un report des tracteurs sur les axes secondaires, plus étroits, où il sera difficile de les dépasser en sécurité.

Si la volonté politique du département et de la région est de : réduire les pollutions et de prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire ; ne serait-il pas plus judicieux d'améliorer les infrastructures existantes plutôt que de créer 19km de 2x2 voies ? En plus du bilan carbone engendré par de tels travaux, et les destructions qui seront engendrés, rouler plus vite ne fera pas baisser les émissions de polluants dans l'environnement.

Il est dommage que le projet n'améliore pas les déplacements doux, en particulier sur les échangeurs qui seront créés. La volonté du projet n'est donc pas d'inciter les usagers à se déplacer à vélo, et en sécurité.

L'effort d'échantillonnage de la flore, c'est-à-dire 3 jours (4, 5, et 6 juillet 2017) n'est pas suffisant pour prospecter l'intégralité des milieux et des habitats de la zone d'étude.

Lonlay-l'Abbaye, Montilly-sur-Noireau, Sées sont entre autre trois communes où auront lieu des projets des compensations écologiques. Elles sont situées loin du projet de 2x2 voies, plus de 15 km. Des actions localisées aussi loin de la zone de travaux ne peuvent pas compenser les destructions qui seront réalisées localement.

La taille des documents ne permet malheureusement pas de prendre connaissance de tous les aspects du projet.

Observation n° 410 du 20 mai 2022 - 16:44

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à : Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Cette observation a été classée comme doublon par le commissaire enquêteur.

Observation n° 411 du 20 mai 2022 - 16:46

Favorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : Jean Marc Eude

Je suis pour l'aménagement de la RD 924 en 2x2 voies Briouze -Sevrai

Observation n° 412 du 20 mai 2022 - 16:47

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Capucine LEBRUN

Les enjeux de déplacement, de mobilité, et de "désenclavement" du territoire (pour qui, pour quoi ?) ne valent pas les destructions environnementales envisagées. Les déplacements réalisés sur l'actuelle RD924 n'ont pas besoin d'être fluidifiés. Je n'ai d'ailleurs jamais entendu parlé d'embouteillage sur cette route. Les véhicules agricoles ne ralentissent pas la circulation, il est facile de les dépasser. Au contraire, la 2x2 voies entrainera un report des tracteurs sur les axes secondaires, plus étroits, où il sera difficile de les dépasser en sécurité.

Si la volonté politique du département et de la région est de : réduire les pollutions et de prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire ; ne serait-il pas plus judicieux d'améliorer les infrastructures existantes plutôt que de créer 19km de 2x2 voies ? En plus du bilan carbone engendré par de tels travaux, et les destructions qui seront engendrés, rouler plus vite ne fera pas baisser les émissions de polluants dans l'environnement.

Il est dommage que le projet n'améliore pas les déplacements doux, en particulier sur les échangeurs qui seront créés. La volonté du projet n'est donc pas d'inciter les usagers à se déplacer à vélo, et en sécurité.

L'effort d'échantillonnage de la flore, c'est-à-dire 3 jours (4, 5, et 6 juillet 2017) n'est pas suffisant pour prospecter l'intégralité des milieux et des habitats de la zone d'étude.

Lonlay-l'Abbaye, Montilly-sur-Noireau, Sées sont entre autre trois communes où auront lieu des projets des compensations écologiques. Elles sont situées loin du projet de 2x2 voies, plus de 15 km. Des actions localisées aussi loin de la zone de travaux ne peuvent pas compenser les destructions qui seront réalisées localement.

La taille des documents ne permet malheureusement pas de prendre connaissance de tous les aspects du projet.

Observation n° 413 du 20 mai 2022 - 16:48

Défavorable

Thématiques : coût du projet - temporalité

Auteur : JACQUES VAN DIJKE

En complément d'une centaine d'observations de la catégorie « défavorable » au sujet du projet de l'aménagement de la RD 924 sur la section de 19 kilomètres autour de Fromentel, ici mon observation « contre » en tant que Néerlandais, résident-fiscal dans l'Orne, avec une affinité pour le paysage de la section concernée.

La section « Briouze - Sevrai » : un projet aberrant

A la hauteur de Flers, au début de la RD 924 aménagée en voie 2x2, il existe à un peu plus de deux kilomètres l'échangeur « Landigou ». Cette œuvre d'art consiste de deux ronds-points, par rapport de l'axe de la RD 924 chaque symétriquement positionné d'une « envergure » de 225 mètres environ.

Selon mon info, contrairement aux autoroutes françaises, le statut d'une voie rapide permet d'installer d'échangeurs avec moins de restrictions en termes d'espacement. Ainsi, l'échangeur « Landigou » existe, malgré la présence d'une route (construite) en parallèle de la RD 924 vers la rocade de Flers à deux kilomètres environ. Une œuvre d'art identique se trouve à un peu plus de cinq kilomètres en direction de Briouze, près du Rocher, pour desservir le village de Sainte-Opportune.

Au calvaire de Landigou placé sur une bande de terrain entre la RD 924 aménagée et la route en parallèle (Rue des Bruyères), une vue de coupe à blanc se présente : disparu le lieu-dit « la Prévostière », assez connu par une photo de la Libération en août 1944.

En 2014, pendant une journée de travail, il fallait vraiment attendre pour voir passer un camion ou une voiture, une situation indirectement confirmée par les observations # 101 et # 197. En bref, la RD 924 de la section « Flers - le Rocher » près de Landigou fait penser à une situation d'une autoroute vers la fin du monde. Sans doute, le résultat d'un besoin jamais revu avant de faire commencer les travaux de cette section, ouverte en 2012.

Théoriquement, par la section de 19 kilomètres aménagée en une sorte d'autoroute, on gagnera presque cinq minutes. Mais à quel prix pour le paysage ? Selon l'observation # 196, il serait prévu la construction de cinq échangeurs, douze passages supérieurs, trois autres passages et une dizaine d'ouvrages hydrauliques.

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à : Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

A côté de la déviation nord de l'actuelle déviation de Briouze, le détournement du carrefour de Fromentel est prévu, mais constitue localement encore un dilemme au point de la gestion de flux de camions depuis la direction de Putanges. Quoi qu'il en résulterait de cet ajustement administratif, le paysage dans un rayon de 500 mètres autour du carrefour de Fromentel deviendra un grand échangeur, donc bien plus large que les 225 mètres d'envergure du type des deux échangeurs cités ci-dessus. Seul îlot de sauvegarde du paysage historique : la partie du terrain du château des Osthieux.

Étant donné qu'à l'est de Fromentel, à partir de la Pierre Hurel, le tracé de l'actuelle RD 924 sera utilisé pour l'aménagement en quatre voies, sans compter une voie supplémentaire pour le trafic agricole, il est évident que ce projet « Briouze - Sevrai » inclura la casse systématique du paysage sur un long trajet de dix-neuf (19) kilomètres, tandis que la section incriminée de la RD 924 n'a connu aucun embouteillage depuis fin août 1944, lors du passage de centaines et de centaines de camions britanniques en direction d'Écouché pour la poursuite des Allemands vers la Seine près de Vernon. Voici pourquoi retenir le projet « Briouze - Sevrai » est aberrant, car tout à fait isolé des priorités d'aujourd'hui en termes d'environnement dans le sens le plus large et de restreindre l'artificialisation de terres agricoles.

FROMNTELE en 1944.

À partir de la mi-août 1944, les Allemands ont utilisé Fromentel pour la protection du flanc sud de la poche en formation afin de sécuriser le franchissement de l'Orne à Putanges et à Ménil-Jean. Le 17 août 1944, les Américains se sont battus pour s'emparer du carrefour de Fromentel. Le tracé du projet de la voie 2 x 2 traverse, à l'ouest de la ferme Les Aunès, des champs où la Volksbund (service allemand de sépultures de guerre) n'a pas fait des exhumations en 1959. Également, à l'ouest de la RD 19, entre la voie ferrée et l'actuelle RD 924, il faut tenir compte de la présence de restes humains de 1944.

Observation n° 414 du 20 mai 2022 - 17:01

Favorable

Thématiques : temporalité

Auteur : Marc Gegu

Il est important de réaliser ces travaux afin d'achever la voie intégrale en 2 fois 2 voies Flers Argentan qui permet une liaison plus rapide entre Flers et le centre du département et l'autoroute A 88.

Il faut cependant préserver le confort des riverains et l'économie des exploitations agricoles, en leur assurant notamment une compensation intégrale des surfaces perdues avec la création d'une réserve foncière conséquente et un aménagement parcellaire adéquat

Observation n° 415 du 20 mai 2022 - 17:02

Favorable

Thématiques : jonction des 2 tronçons

Auteur : Marc Gegu

Il est important de réaliser ces travaux afin d'achever la voie intégrale en 2 fois 2 voies Flers Argentan qui permet une liaison plus rapide entre Flers et le centre du département et l'autoroute A 88.

Il faut cependant préserver le confort des riverains et l'économie des exploitations agricoles, en leur assurant notamment une compensation intégrale des surfaces perdues avec la création d'une réserve foncière conséquente et un aménagement parcellaire adéquat

Observation n° 416 du 20 mai 2022 - 17:49

Défavorable

Thématiques : coût du projet - trafic

Auteur : Edith Perret

Originaire de la commune des Yveteaux, je reviens régulièrement dans le bocage où j'ai ma famille. J'emprunte souvent la RD 924 et je n'ai jamais eu de problème pour y circuler. Le projet de la 2x2 voies me semble surdimensionné et mal évalué en terme de coût puisque non actualisé!

Des améliorations sont sans doute nécessaires pour en améliorer la sécurité (contournement de Fromentel, accès pour les agriculteurs et leurs outils).

Il me semble qu'il serait plus judicieux pour des raisons économiques d'améliorer l'existant, sans oublier qu'il existe la voie de chemin de fer sous-utilisée.

L'économie réalisée serait plus utile aux gens du bocage, pour améliorer les services publics (hôpital, écoles...)

Ce projet coûteux est aussi consommateur de terres agricoles et il apparaît bien dans le contexte actuel que celles-ci sont précieuses pour notre alimentation.

Le bocage est aussi riche sur le plan écologique. L'association EVPB œuvre pour conserver ce patrimoine qui serait endommagé par cette réalisation.

Ce projet ne prend pas en compte les besoins de la population locale, pour gagner quelques minutes sur les déplacements!

Arrêtons le saccage du bocage!

Observation n° 417 du 20 mai 2022 - 18:06

Favorable

Thématiques : jonction des 2 tronçons

Auteur : Vincent Gautier Organisation : Sarl Gautier Maçonnerie

Afin d'assurer la continuité de la liaison Flers Argentan ce tronçon est indispensable

Observation n° 418 du 20 mai 2022 - 18:10

Défavorable

Thématiques : trafic

Auteur : joseph pousset Organisation : affo

Je pense que le trafic automobile actuel ne justifie pas cet élargissement routier coûteux et destructeur d'une surface naturelle et agricole significative

Joseph Pousset

Observation n° 419 du 20 mai 2022 - 18:58

Favorable

Thématiques : temporalité

Auteur : *anonyme*

Nous souhaitons que cette 2x2 voies soit faite .C'est un énorme gain de temps pour ce rendre à un rdv , au travail etc... Le département est déjà un désert d'activité professionnelle. Donc nous laisser des routes à 90 km/h c'est galère.

Restez sur votre bonne action pour dynamiser L'ORNE.

Observation n° 420 du 20 mai 2022 - 19:26

Thématiques : aménagement

Auteur : *anonyme*

?

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussigné, Dominique Ramon, Gérant du Groupement Forestier de la Guéronnière évoque des questionnements s'agissant du projet de quatre voies entre Briouze et Argentan.

Lors de nos discussions à Briouze concernant la nouvelle voie routière, nous avons émis plusieurs remarques résumées ainsi :

1. Vous morcelez notre massif forestier en laissant une partie d'environ six hectares de l'autre côté de la nouvelle route.

Quid de son exploitation pour nous ?

Il nous faut un passage des parcelles nord au sud au-dessus de la quatre voies. Est-ce que le passage grand gibier permettra aux engins forestiers de passer aussi ?

Pour simplification, et surtout éviter des dégâts majeurs, il nous faut un dépôt sur cette petite parcelle avec un accès direct pour les camions forestiers. Cela suppose que l'actuelle départementale nous permette l'accès et qu'un dépôt soit créé (vc26).

La valorisation de cette parcelle va fortement diminuer. De plus, Elle ne sera plus louable à la chasse d'où un manque à gagner.

Qu'elle indemnité prévoyez-vous ? Ou bien vous êtes acheteur ? A quel prix ? Ou bien vous proposez un échange avec des parcelles mitoyennes de l'autre côté ?

2. La quatre voies va supprimer l'accès à notre bois via la route dite vers Milhard (vc 25) ou Mesnil Jean. Comment pourrons nous faire accéder des engins pour la desserte de la partie centrale du bois madame ?

Est-ce qu'il y a un pont au-dessus de la quatre voies pour laisser passer des grumiers ? Ou bien en dessous avec un passage de 4,30 mètres de prévu ?

3. Concernant votre réserve de propriété sur le bois du chêne à l'homme, il semble que nous, votre nouveau voisin, nous n'avons pas d'accès et donc comment nous pourrons accéder à cette parcelle nouvellement boisée en 2021 qui nécessitera plusieurs interventions ? Les chemins forestiers actuels ne nous permettent pas d'aller jusqu'à cette parcelle, ce qui va engendrer une dévalorisation importante de la valeur de la forêt et sans doute l'obligation de création d'un chemin forestier d'une longueur importante (donc un coût supplémentaire). De plus, le milieu environnemental sera perturbé du fait de ces modifications ce qui entraînera une non-conformité par rapport au plan de gestion actuel en cours.

4. Notre ensemble boisé sera-t-il grillagé vis à vis de la nouvelle route pour des questions sécuritaires vis à vis du gibier par vos soins ?

5. Sur quelle base de valorisation des peuplements vous envisagez vous acheter les presque trois hectares dont vous avez besoin ?

Nous ne nous opposons pas à la création de cette nouvelle route mais souhaitons avoir un accès le plus en harmonie

Enquête publique n°E2200019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

possible avec les contraintes liées aux engins forestiers.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes cordiales salutations.

Dominique Ramon

Mail réceptionné le 20/05/2022 à 14:53

Observation n° 421 du 20 mai 2022 - 19:26

Cette observation a été classée comme doublon par le commissaire enquêteur.

Observation n° 422 du 20 mai 2022 - 21:22

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Jean HIRSCHLER

Je suis défavorable à ce projet de mise à 2x2 voies.

Le rapport de l'Autorité environnementale conclut à un bilan négatif pour ce projet : consommation des terres agricoles, dégradation de zones humides, destruction d'écosystèmes. L'AFFO abonde dans ce sens. L'intérêt de ce passage à 2x2 voies est un projet du 20ème siècle, il faudra revenir sur ce type philosophie pour le siècle qui vient (qui est en cours pour être précis !).

Observation n° 423 du 20 mai 2022 - 21:23

Défavorable

Thématiques : coût du projet

Auteur : Carole Le goff

Mettez l'argent public dans les hôpitaux, les écoles et la justice, les salaires des fonctionnaires qui sont sur le terrain le trafic sur cet axe ne nécessite pas une 4 voies !

Observation n° 424 du 20 mai 2022 - 21:27

Défavorable

Thématiques : projet alternatif

Auteur : *anonyme*

Il y a bien d'autres priorités. Si on veut « désenclaver » cette route, commençons par desservir correctement la ligne ARGENTAN FLERS (Paris Granville) En effet, les personnes du bocage ne peuvent pas rejoindre leur lieu de travail car cette ligne ne dessert pas correctement et aux bons horaires. Un comble en cette année 2022 où paraît-il que l'écologie est l'avenir ! Mettre l'argent sur les transports en communs nous paraît plus utile.

Bien cordialement et bon courage.

Observation n° 425 du 20 mai 2022 - 21:50

Défavorable

Thématiques : environnement - temporalité

Auteur : *anonyme*

Projet d'un autres temps, inadapté aux enjeux actuels de zéro l'artificialisation des sols et de destructions des espèces.

La Fréquentation de cette route est actuellement faible et permettrait aux usagers de gagner un temps limité compte tenu de l'impact sur la biodiversité.

Observation n° 426 du 20 mai 2022 - 22:27

Défavorable

Thématiques : environnement

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Auteur : Sylvain Montagner

Ce projet d'aménagement est d'un autre temps, et incompatible avec la transition écologique nécessaire et urgente. On ne peut pas artificialiser les terres agricoles et naturelles pour des projets routiers inutiles.

Observation n° 427 du 20 mai 2022 - 22:28

Favorable

Thématiques : projet alternatif

Auteur : anonyme

Bonjour, maintenant qu'elle est commencée, il faut continuer et la finir vu que le projet date depuis longtemps. Mais je suis d'accord qu'il faut que le département développe aussi le transport ferroviaire et ainsi que les bus pour nos jeunes car très compliqué pour nos jeunes de se rendre dans leur centre de formation.

Observation n° 428 du 20 mai 2022 - 23:30

Défavorable

Thématiques : coût du projet - trafic

Auteur : anonyme

Pourquoi faire une 2x2 voies, la circulation actuelle ne le justifie pas. Voter un budget qui date de plusieurs années, qui en conséquence ne suffira pas. Budget qui a priori était le même pour les autres 2x2 voies qui n'ont pas été finies. N'y a-t-il pas d'autres priorités. Exproprier des terres agricoles déjà bien diminuées. Pourquoi ne pas arrêter ce gâchis écologique et financier.

Observation n° 429 du 21 mai 2022 - 00:01

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Jérôme Malmaison

Monsieur Chérier,

par mon présent message je vous communique mon avis défavorable du projet de 2x2 voies de Briouze et Sevrai en tant qu'usager, de résident proche et d'éco-citoyen.

Après lecture des différents documents mis à disposition et de réflexion personnelle quant aux bénéfices espérés et inconvénients de ce projet, plusieurs éléments me paraissent importants à mettre en valeur :

- l'impact environnemental : bien que le projet prenne en compte ce point, l'augmentation de l'artificialisation des sols dans le contexte du dérèglement climatique actuel est un contre-sens aux efforts déjà trop peu engagés en France. La destruction des zones humides recensées sur le parcours en est de même : la perte de biodiversité et la perte de zones de stockage des GES ne feront qu'accroître cette urgence climatique alors que tant de personnes impliquées tentent de la réduire. Des experts du ministère en charge de l'Écologie avaient déjà estimés en 2011 que "en France, 48% d'entre elles se dégradent, 42% restent stables et seulement 11% s'améliorent depuis 2000" (source : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/zones-humides-cri-alerte-specialistes-16846.php4>)

Il est vrai que des mesures compensatrices sont prévues mais celles-ci restent coûteuses ("9,2 millions d'euros HT minimum" selon les estimations de 2021 évoqués à la page 633 du document "RD 924 - Aménagement à 2 x 2 voies entre Briouze et Sevrai - Dossier d'autorisation environnementale unique Pièce F - Évaluation environnementale") et leurs mises en œuvre sont longues après leur destruction.

La diminution de la surface agricole dans la situation géopolitique internationale que nous connaissons aura bel et bien un impact négatif dans l'approvisionnement alimentaire aussi bien au niveau national ainsi que local par les habitants du secteur.

Cet impact environnemental négatif sera accentué par les polluants atmosphériques amenés sur les terres agricoles environnantes avec les pluies, le ruissellement d'hydrocarbures dans les cours d'eau et les zones humides restantes, la fragmentation des corridors écologiques, les émissions de CO2 des travaux et du trafic routier (source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/de114.pdf>) ; pour ne citer que ceux-là.

- l'impact sonore : même si les variantes retenues présentent quelques points positifs supplémentaires attendus, l'expérience de terrain de d'autres projets routiers montrent que les nuisances sonores et visuelles restent dommageables pour la vie des habitants et des familles à proximité. Le ministère de la transition écologique informe qu'une des sources principales des nuisances sonores subies sont liées aux transports, notamment terrestres, et que "le développement des infrastructures de transports terrestres, aussi bien routières que ferroviaires, engendre des nuisances sonores de plus en plus mal ressenties par les populations riveraines." (source : <https://www.ecologie.gouv.fr/bruit-nuisances-sonores-et-pollution-sonore>)

Leurs impacts sur la santé physiques et psychologiques sont bien connus également (cf la fiche présentant es divers effets sanitaires du bruit (auditifs et extra-auditifs) sur la santé à l'adresse suivante : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CNB_Effets%20du%20bruit_vf.pdf)

-l'impact paysager : ce point est également un élément important de ce projet. Même si les co-visibilités avec les zones d'habitation sont estimées moins fortes que les autres variantes, elles seront néanmoins impactantes pour les habitants de proximité et les usagers du territoire. Le bocage ornais est réputé pour sa végétation verdoyante et particulièrement agréable pour se ressourcer.

Ce cadre paysager contribue au tourisme que de nombreux acteurs (dont le Conseil départemental de l'Orne fait parti) développent depuis plusieurs années.

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à : Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Ce dernier qualifie le bocage ornais comme des "champs cultivés et les prés sont délimités par des talus fournis de haies et d'arbres plantés plus ou moins régulièrement. [...] Même si cette technique de structuration de l'espace remonte à l'Antiquité, les bocages que l'on retrouve aujourd'hui sont l'héritage du Moyen Âge et des phases de défrichements pour la culture en joualles. Ce système de culture associée favorise l'entraide végétale" et "le bocage normand en est donc l'un de ses plus fidèles représentants, avec une grande partie implantée dans l'Orne." (source : <https://www.ornetourisme.com/destinations/pays-bocage/>)

Ces impacts cités ne sont que des aperçus des impacts négatifs, plus nombreux que les points positifs pouvant découler d'un tel projet. Je souhaite qu'une orientation plus écologique soit prise en compte.

Je vous remercie de votre attention et de votre prise en considération de ces points avancés.
Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Convivialement,

Jérôme Malmaison
jero.ma61@protonmail.com
07.50.28.08.33

Citoyen, habitant ornais et usager de la route concernée par le projet

Observation n° 430 du 21 mai 2022 - 08:21

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Jacques Vesque

Bonjour Monsieur Cherier,

Nous sommes riverains et émettons un avis défavorable. En effet, des améliorations de la route existante semblent maintenant suffisantes plutôt que des dépenses énormes pour détruire ce qui fera vivre notre région dans le futur. Désolé pour le projet qui a demandé beaucoup de travail durant 20 ans mais il faut savoir renoncer, c'est une nécessité.

Les avis favorables se basent sur le développement économique et finaliser ce qui est commencé. Un peu simpliste.

Les avis défavorables, expliquent les incidences sur leurs entreprises (agricoles), leurs conditions de vie, les zones de stockage de carbone des zones des haies et forêts mais aussi la destruction du bocage qui fait de cette zone une verte qui va manquer dans le futur.

Cela semble assez clair et évident, nous espérons une prise en compte de nos avis.

Merci

Observation n° 431 du 21 mai 2022 - 10:05

Défavorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : Pierre-Olivier Groulard

Défavorable

Observation n° 432 du 21 mai 2022 - 10:08

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : *anonyme*

Ce projet présente une augmentation forte des nuisances pour certains riverains.

Voir les décibels passer de 37 à 65 pour des habitants, le département propose un merlon et d'isoler la façade en option.

La pollution au No2 passera de 3ug à 15ug, le département propose RIEN. Je vais voir la santé de ma famille se dégrader..... Quel progrès incroyable pour le département. Le département ne respecte pas les habitants !

Observation n° 433 du 21 mai 2022 - 15:47

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Angéline Boisgallais

Bonjour,

J'ai 25 ans et j'ai choisi d'habiter dans l'Orne après avoir vécu dans l'Essonne. L'une de mes motivations est la préservation de la nature, la possibilité de vivre avec un rythme plus humain que celui de l'Île-de-France et aussi la diversité des paysages.

Le réseau routier de l'Île-de-France a détruit une nature exceptionnelle, il ne faut pas reproduire ce schéma dans l'Orne qui a la chance d'avoir préservé sa biodiversité fonctionnelle, notamment à travers ses espaces boisés, ses zones humides et ses milieux secs.

À l'heure où les rues parisiennes sont transformées en zones piétonnes et où on réduit la largeur de certaines voies

rapides pour inciter les habitants à se reporter vers des modes de transport moins polluants et plus actifs, les campagnes sont encore dans le vieux schéma "développement = aller plus vite en voiture" alors que ceux qui ont poussé ce modèle à fond s'aperçoivent qu'ils sont dans une impasse.

Les générations au pouvoir actuellement n'ont pas le droit d'oblitérer ainsi notre avenir à nous, les jeunes, en se faisant plaisir "à l'ancienne", avec des dizaines de millions dépensés alors que cette même somme investie à la préservation et à la restauration de la biodiversité dans l'Orne ferait de ce département un modèle de résilience pour des générations et des générations, sans parler de l'attractivité touristique.

N'en déplaise à une remarque lue dans les observations, faire des routes pour faciliter l'accès des visiteurs à des paysages que l'on détruit pour faire les routes en question, c'est ce qui s'appelle un serpent qui se mord la queue. Cet aménagement est un choix. Un choix entre le passé et l'avenir, un choix entre les illusions économiques des Trente Glorieuses et les préconisations actuelles de l'Etat qui s'est enfin aperçu des effets délétères de cette fuite en avant.

Mesdames et messieurs les conseillers départementaux, merci de penser à ceux qui habiteront dans l'Orne demain. Merci de votre écoute.

Observation n° 434 du 21 mai 2022 - 16:09

Thématiques : aménagement foncier

Auteur : *anonyme*

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Par ce mail je viens porter à votre connaissance ma réponse au vu de l'enquête publique en cours sur le projet de 2x2 RD924.

--> Au titre de la compensation écologique, vous signaler que l'agriculture a perdu au cours de ces 60 dernières années une importante partie de son premier moyens de production à savoir le foncier. Par des politiques passés qui malheureusement perdure quelques fois ici et là, le béton et le goudron sont préféré à la terre alors que bien souvent des alternatives existent, plus coûteuses certainement mais à court terme seulement! Un ouvrage pensé pour un avenir qui accompagne le déclin de l'homme est t-il recevable!? L'enjeu de demain c'est de nourrir 9 milliards d'habitants sur terre mais avec des surfaces agricoles productives qui sont en perpétuel diminution. Je demande donc à ce que ce projet préserve un maximum de terres agricoles productrices de denrées alimentaires en préférant une indemnité financière comme réponse à la compensation écologique. Le choix d'une compensation par les surfaces avec les coefficients multiplicateurs choisit engendrerait également de trop grande difficulté sur le terrain (agriculteurs lésés par endroit, surfaces conséquentes avec de réelle difficulté à compenser sans un préjudice économique pour l'agriculteur, etc...

--> Parce que la sécurité c'est l'affaire de tous, la 2x2 voies depuis Flers jusqu'à Argentan doit pouvoir accepté la circulation des matériels agricoles. Visibilité, possibilité de dépassements, un seul sens de circulation sont des aspects qui participe grandement à la sécurité de tous. De nombreux accidents ont lieu sur les routes de campagne et sont de manière général beaucoup plus meurtrier à cause de l'étroitesse des voies, et du peu de visibilité.

--> Parce qu'il faut maintenir des agriculteurs nombreux sur le territoire avec des fermes qui puissent demain se transmettre il convient de bien desservir les corps de ferme et l'accès aux parcelles qui en découle. Cela passe par des aménagements qui doivent permettre à minima de se déplacer dans les mêmes temps et distances qu'avant projet.

Sous réserve de la prise en compte de ces demandes, j'émet un avis favorable à ce projet qui va, je l'espère, participer au désenclavement de l'Orne et à l'attractivité de notre territoire.

Cordialement,
Alexis Graindorge
Agriculteur

Mail réceptionné le 20/05/2022 à 23:57

Observation n° 435 du 21 mai 2022 - 21:32

Favorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : Jean Marc Eude

Je suis pour l'aménagement de la RD 924 en 2x:2 voies Briouze -Sevrai

Observation n° 436 du 22 mai 2022 - 21:29

Ne se prononce pas

Thématiques : environnement

Auteur : Vincent JEANNE

Bonjour,

Je me permets de donner mon avis, uniquement sur un point précis. Nous sommes tous conscients, à l'heure actuelle, des enjeux climatiques et des problématiques pour la biodiversité. Nous savons également qu'un tel projet aura un impact négatif énorme sur la faune et la flore locales.

Je vous demande donc d'étudier le tracé avec la plus grande attention pour conserver un maximum de haies comportant notamment des vieux arbres.

L'intérêt principal de ces haies bocagères et surtout de celles comportant des vieux arbres réside dans son rôle de "corridor écologique" et d'accueil pour une biodiversité riche et variée.

Le risque principal de ce projet en terme d'impact sur la biodiversité est de réduire à nouveau le volume de haies, d'arbres et donc de mettre de côté toutes les aménités qu'ils procurent. Il faut réellement veiller à ne pas créer de "ruptures" dans ces corridors écologiques que sont les "vieilles" haies bocagères.

Et attention à ne pas croire que le fait de proposer la plantation de nouvelles haies remplacera celles arrachées : il faudra beaucoup de temps pour qu'une jeune haie puisse compenser de vieux arbres abattus. Le temps des arbres n'est pas celui des hommes.

En espérant que ce message attirera votre attention.

Voici une liste non exhaustive des aménités procurées par les vieux arbres de nos campagnes :

Dépolluants (stock de carbone et de polluants) / Lutte contre les sécheresses estivales (un sol arboré retient beaucoup, beaucoup plus d'eau qu'un sol dégagé) / Lutte contre le lessivage et l'érosion des sols (même argument que le précédent) / accueil de biodiversité (DendroMicro Habitats ou Habitats dans l'arbre pour la biodiversité: insectes, pollinisateurs, oiseaux, mammifères, mousses et lichens, flore, ... - corridors écologiques) / patrimoine local / intérêt pour le paysage /

Observation n° 437 du 22 mai 2022 - 21:51

Défavorable

Thématiques : projet alternatif

Auteur : *anonyme*

Je suis natif et résident de l'Orne. Je n'ai jamais connu de difficultés de circulation sur l'axe Argentan Flers, y compris aux heures « d'affluence ». Plutôt que de détruire des habitats naturels, de détériorer notre bocage, d'exproprier des gens, il aurait été plus judicieux de penser ce projet autrement, que par la construction de cette 2 x 2 voies inutile, par exemple en aménageant des crèneaux de dépassement sur l'existant, etc.

Je me positionne contre ce projet et je souhaite que le conseil départemental revienne dessus en réévaluant et en intégrant son impact environnemental réel.

Bien cordialement.

Observation n° 438 du 23 mai 2022 - 03:09

Défavorable

Thématiques : environnement - trafic

Auteur : *anonyme*

Je suis défavorable au projet de la 2x2 voies, pensant que le trajet souhaité ne trouve pas de pertinence dans les réalités de mobilité d'aujourd'hui. Le bocage et ses petites parcelles sont d'un charme et d'un atout écosystémique rare, et il me semble plus juste de préserver les terrains agricoles plutôt que d'artificialiser encore des terres.

Ensuite cette voie encouragerait les automobilistes à rouler plus vite pour peu de temps gagné mais une plus grande consommation de carburant et donc plus d'émissions de CO2. La nécessaire transformation de nos modes de vie (vis-à-vis des ressources limitées de notre planète et de leur surconsommation) devraient désormais nous emmener à repenser les systèmes mobilités en vue de "diminuer l'usage de la voiture" et non de la favoriser.

Enfin si c'est une question d'attractivité et d'anticipation du trafic. Force est de constater d'abord que le nombre de véhicules actuellement en circulation sur le territoire ne justifie pas ce besoin. Je pense aussi que l'Orne attire par sa dynamique naturelle et à taille humaine, et qu'un développement toujours plus à l'image des grands villes n'est pas souhaitable. Le budget prévu (et possiblement sous évalué) pour cet aménagement pourrait servir à imaginer des solutions de transport mutualisés, de voies cyclables ou d'autres services de proximité qui manquent dans nos villages. Une voie privilégiant les voitures participerait aussi de la coupure de lien social (car coupure physique).

Observation n° 439 du 23 mai 2022 - 08:44

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : alban Coquet

Bonjour,

Je suis favorable à la 2x2 voies Briouze-Sevrai car j'emprunte très régulièrement cette route pour rejoindre l'autoroute A88. Flers a encore des industries, il faut vraiment les garder et des voies rapides permettent au transport d'assurer la logistique. Toute l'Orne ne pourra pas vivre du tourisme, donc essayons de garder ce qui reste en industrie.

Merci.

Observation n° 440 du 23 mai 2022 - 10:25

Thématiques : environnement

Auteur : *anonyme*

Monsieur Chérier,

Lors de notre entretien en Mairie de Putanges le 14 Mai je vous ai fait part de la situation particulière que nous rencontrons pour nos parcelles ZE4, ZE54 et ZE55.

Le département est satisfait de faire passer cette route à 10m de notre maison et de dresser un merlon au pied du bâtiment. Le rêve de la vie à la campagne au cœur de la nature vu par la CG61.

En outre, à la lecture du DAEU, je constate qu'il nous est aussi proposé de passer de la plus basse teneur en pollution NO2 relevée 3.1ug/m3 à plus de 15. Merci et mes enfants vous remercient aussi.

Coté nuisances sonores, c'est peut être encore pire car nous avons aussi le record actuel du niveau sonore le plus calme relevé avec 37db coté route. Dans sa grande abnégation le CG61 ne compte pas nous laisser avec 67 db car la législation l'y oblige! La projection du son après construction d'un merlon serait de 58db. Merci beaucoup ! Quand le bruit est doublé tous les 3db, passer de 37 à 67 ou 58 pour respecter la législation est vraiment un geste qui nous touche. Nous allons anticiper et acheter des CD de chants d'oiseaux.

Je me demande bien si les responsables donneurs de leçons du conseil général n'auraient pas une autre vision à notre place ? Je les invite à venir en vacances au calme !

Monsieur Chérier, j'ai expliqué de trop nombreuses fois que le CG61 ne prenait pas correctement en compte notre situation. Comme pour le reste du dossier, la vision de l'administration est figée sur ses millions. Nous ne voulons pas vos millions mais vivre en paix et proche de la nature car tout le monde devrait avoir maintenant réalisé la chance et la valeur de pouvoir toucher du bout du doigt mère nature.

Pour conclure, le DAEU traite des risques sur le vivant, je vous confirme que cette situation et cette pression insidieuse omniprésente sont destructrices aussi pour l'homme.

En espérant que vous puissiez prendre en compte cette observation.

EV

Garanti sans virus. www.avast.com

Mail réceptionné le 21/05/2022 à 18:51

Observation n° 441 du 23 mai 2022 - 11:53

Défavorable

Thématiques : environnement - projet alternatif

Auteur : Coralie Pousset

A l'heure où le dérèglement climatique est manifeste, ce projet ne me semble pas judicieux dans la mesure où :

- l'objectif d'une 2x2 voies est d'aller plus vite ! Je pense que des zones de dépassement et de sécurisation là où c'est nécessaire seraient amplement suffisantes et moins destructrices du milieu.
- avec la création de 15 km de nouveau tracé, ce sont, encore, des hectares qui seront artificialisés...
- le coût du chantier aura bien augmenté avant de commencer !
- la destruction du milieu ne peut être "compensée" : 10 arbres plantés ne valent pas 1 arbre coupé en terme de production d'oxygène, d'habitat pour la faune...

Alors que le Département fait sa communication touristique avec la nature qui nous est chère, pourquoi la détruire ?

J'espère que d'autres solutions pourront être étudiées.

Observation n° 442 du 23 mai 2022 - 14:07

Favorable

Thématiques : développement économique - jonction des 2 tronçons

Auteur : SYLVAIN GAUDIN Organisation : mairie de Putanges le lac

Je suis favorable à l'aménagement de la RD 924 en 2x2 voies Briouze-Sevrai afin de terminer la liaison Argentan-Flers indispensable à l'activité économique de notre localité

Je soutiens la demande de Sébastien Leroux Maire de Putanges le lac et président de la CDC du Val d'Orne de création d'un barreau de liaison entre l'échangeur ouest de Fromentel et la RD 909 par le nord, en remplacement du barreau de liaison par le sud, prévu au projet

Observation n° 443 du 23 mai 2022 - 14:22

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à : Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Favorable

Thématiques : développement économique - sécurité routière

Auteur : Jean Louis Belloche Organisation : Chambre d agriculture de l orne

avis globalement favorable en soulignant les bénéfices nets en terme de sécurité routière mais aussi de permettre un désenclavement du nord du département et de faciliter les relations FLERS/ARGENTAN

Je tiens à souligner les efforts de concertation et de préparation du projet menés par les équipes du CG61 d une part avec la SAFER pour la constitution des réserves foncières et d autre part au travers de rencontres organisées avec les exploitants les plus impactés par le projet

nous sommes très attentifs à la préservation du potentiel productif agricole du département et la localisation non définitive des mesures de compensation écologique proposées dans le cadre de l évaluation environnementale nous laisse penser qu un travail collaboratif avec les exploitants agricoles permettrait d optimiser leur positionnement ainsi l identification de parcelles de substitution(parcelles moins stratégiques,à faible potentiel agronomique)permettrait de réduire les impacts du projet sur le foncier agricole productif.

Nous nous positionnons en interlocuteur majeur des intérêts des agriculteurs concernés et souhaitons des échanges constructifs tout au long de la procédure

Les commissions intercommunales d aménagement foncier(CIAF)doivent pleinement tenir leurs roles et ainsi contribuer à la bonne acceptabilité de ce projet.

JEAN LOUIS BELLOCHE PDT CHAMBRE AGRICULTURE DE L ORNE

Observation n° 444 du 23 mai 2022 - 18:46

Favorable

Thématiques : développement économique - sécurité routière

Auteur : anonyme

Je représente plusieurs personnes qui souhaitent la réalisation de ce projet ce projet existe depuis tellement de temps, pourquoi se manifester aussi tardivement alors que tout semble organisé pour redémarrer les travaux, il y a eu de nombreuses façons d'intervenir, des réunions,des informations presse, etc.

Il faut vous préciser la gêne qu il y a sur cet axe entre Fromentel et Briouze, axe le plus fréquenté par les poids lourds venant de Falaise, Rânes, le Grais

et de plus loin évidemment.Ce tronçon particulièrement accidentogène, les chiffres le prouvent. On parle toujours de véhicules, mais quels véhicules?

quand les camions se succèdent interminablement s'ils doivent ralentir pensez à la pollution de nos campagnes.

Si nous souhaitons voir évoluer notre région bas normande,par la prospérité industrielle, l'activité commerciale, le tourisme,nous espérons que le premier

coup de pioche sera le signe de l'évolution. Nous ne sommes pas contre l'aménagement du chemin de fer Argentan Flers et plus au contraire.

Observation n° 445 du 23 mai 2022 - 18:54

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : anonyme

Avis défavorable car je suis riverain de la RD924 avec 3,4 hectares séparés de haies plus que centenaire de toutes les essences. Cet ensemble permet de préserver les 3 sources naturelles de mon terrain et l alimentation du puit. L herbe et les arbres y sont nombreux et toujours verts même en août.

La région veut passer chez moi et détruire cela.

Contactés à plusieurs reprises, la réponse est sans appel : "nous ne comptons pas les feuilles Monsieur".

Ce manque de respect pour la nature et les habitants est consternant, mais si cela sauve l'industrie alors allons y !

J'espère que vous aurez un avis éclairé et écouté même si j en doute à ce jour.

Les dés sont jetés mais pipés.

Observation n° 446 du 23 mai 2022 - 20:52

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : anonyme

Cette réalisation arriverait bien tard car notre pays doit évoluer vers une souveraineté alimentaire et industriel. Ce n est pas un 2x2 voies qui va changer quelque chose ici. La route vers Paris est médiocre.

Quel intérêt entre Argentan et Flers ?

Quel gain économique par rapport aux pertes écologiques ? Le compte est vite fait.

Observation n° 447 du 23 mai 2022 - 21:20

Favorable

Thématiques : développement économique - sécurité routière

Auteur : Léonie Féret

- La 4 voies me permettra d'accéder plus rapidement à Caen pour rejoindre mon campus universitaire

- Bien pour désengorger la D21 qui est dangereuse pour les vélos dû à la présence de camions, voitures, roulant à 90kms

- Une 4 voies sera + sécurisante pour doubler des engins lents

- Apportera un dynamisme à Briouze car sera mieux desservi

- Nous avons besoin de belles routes comme celle-ci sur nos territoires ruraux !

Observation n° 448 du 23 mai 2022 - 21:53

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Baptiste Anger

C'est simple: + de routes = + de voitures/camions = + de pollution. Il faut donc penser à l'avenir et cesser les investissements dans de nouvelles infrastructures routières.

Observation n° 449 du 23 mai 2022 - 22:19

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : Virginie DREUX-COUSIN Organisation : Maire déléguée

Favoriser le développement économique de notre territoire

Sécurité

Observation n° 450 du 23 mai 2022 - 22:51

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : Marie-Françoise Frouel Organisation : Vice présidente du conseil départemental

En tant que conseillère départementale du canton d'athis Val de Rouvre, je suis très Favorable au projet de la RD924 concernant les 19km restants entre Flers et Argentan. Nous avons besoin de conforter la zone d'emplois dans le bocage, Permettre à des entreprises de s'installer, C est aussi faciliter l'accès vers l'autoroute, la sécurisation des usagers. Il nous faut un territoire bien desservi.

Observation n° 451 du 23 mai 2022 - 23:10

Défavorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : *anonyme*

Les élus et quelques entreprises rabachent en boucle que 19 kms de route vont créer des emplois et permettre d'augmenter le nombre d'entreprises.

Ok, alors on fait une liste exhaustive et si 1 ans après il n'y a pas eu de retour sur investissement, ces mêmes élus remboursent avec leurs fonds propres.

La 4 voies a fait exploser l'attractivité d'Ecouché ? Un emploi incroyable ?

Arrêtez de mentir

Observation n° 452 du 24 mai 2022 - 07:48

Défavorable

Thématiques : environnement - trafic

Auteur : Céline Leroyer

Ce projet me semble démesuré par rapport à la circulation sur l'axe Flers Argentan. Je suis défavorable à la destruction des zones sensibles Natura 2000. Comment peut-on encore aujourd'hui attribuer des sommes si énormes à des projets non pertinents et non urgents ?

Observation n° 453 du 24 mai 2022 - 09:36

Favorable

Thématiques : sécurité routière

Auteur : *anonyme*

Nous sommes favorables pour cette aménagement qui faciliterait et sécuriserait cette route.

Observation n° 454 du 24 mai 2022 - 11:39

Favorable

Thématiques : environnement - projet alternatif

Auteur : Antoine de Stoppeleire

Bonjour, maintenant que c'est commencé, il serait intéressant d'aller au bout, économiquement je pense que c'est important.

Je met des réserves sur l'impact écologique et environnemental, il est important d'y accorder une grande place.

Pour moi le projet a un trop grand impact sur les terres agricole, peut-être existe-t-il des solutions alternatives ?.

Il manque le semble t il une étude d'impact et l'es aménagements qui vont avec pour des bourgs comme Briouze,

L'échangeur de saint Hilaire doit être double pour faciliter l'accès depuis le bocage, notamment pour les entreprises.

Observation n° 455 du 24 mai 2022 - 12:22

Défavorable

Thématiques : projet alternatif

Auteur : *anonyme*

Avis défavorable car finir ce qui est commencé n'est pas un argument. Ni une source d'attractivité sauf pour ceux qui vont la faire mais ils ne seront pas de la région donc nul.

Faites des aménagements localisés ! Vous êtes à côté de la plaque en 2022 !

Augmenter les transports en communs, de vrais dessertes locales en direct des gares et on lâchera les voitures coûteuses.

L'égoïsme et le nombrilisme de chacun mène notre pays dans le mur si ce n'est trop tard. Alors continuez avec votre

économie car bientôt nous serons sans argent et noyé sous les taxes pour financer des projets archaïques comme celui là !

Observation n° 456 du 24 mai 2022 - 12:59

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Stéphanie CUBAUD

A l'heure où nous faisons face au dérèglement climatique et à ses conséquences dramatiques, des projets routiers tels que celui-ci devraient être purement et simplement abandonnés. Construire une 2x2 voies de 19 km au milieu du bocage normand en sacrifiant 1360 hectares de terres et de forêt est une hérésie au regard de la transition écologique qui est la nôtre. La France et donc les régions, départements, EPCI etc doivent participer activement à la réduction des gaz à effet de serre. Or, ce projet est incompatible avec cette réduction. Construire des routes entraîne un afflux supplémentaire de véhicules, ce que l'on nomme "trafic induit". De plus ce contournement sera fatalement, on le voit à chaque nouvelle rocade de ce style, doublé d'une ceinture commerciale qui viendra perturber le commerce installé localement dans les centres bourgs voire le fera mourir. On verra également s'installer des zones pavillonnaires, ce que l'on appelle le mitage, obligeant les habitants à n'avoir d'autre choix que le recours à leurs véhicules motorisés pour se déplacer. Bref, ce projet coche toutes les mauvaises cases pour lutter contre le dérèglement climatique. Il serait temps d'envisager l'aménagement du territoire par un autre prisme que celui du développement des routes et de la multiplication des véhicules motorisés et de sortir de ce cercle vicieux.

Observation n° 457 du 24 mai 2022 - 14:10

Défavorable

Thématiques : environnement - projet alternatif

Auteur : Christophe HERMIER

Projet inutile, désastreux écologiquement et économiquement. Il est temps de comprendre l'ampleur de la crise de la biodiversité et de son impact sur nos vies.

élargir certaines portions de route pour faciliter la cohabitation avec les engins agricoles, pourquoi pas.

Faire des voies "rapides" sur lesquelles on se sent très seul (comme c'est déjà le cas pour la portion 4 voies partant de Flers !) c'est criminel.

- Le budget prévisionnel de 80 M€ date de 2016 ! Il est évident qu'il n'est plus d'actualité, d'autant plus que les prix des carburants et des matières premières ont explosé. Le public ne peut pas se déterminer sur la base d'un budget malhonnête. Nous pensons que le principe même de l'enquête est invalidé par ce défaut d'information.

-La principale motivation au projet de 2X2 voies, plutôt que d'aménagements plus modestes afin d'améliorer la fluidité et la sécurité de la RD 924, réside depuis le début dans des projections de circulation en forte hausse. Dans l'enquête de 2006, le Conseil Départemental de l'Orne fait le pari d'une circulation allant jusqu'à 10 000 véhicules par jour à l'horizon 2025. Dans l'enquête en cours, les chiffres sont d'environ 5000 véhicules par jour, quasiment stables depuis 20 ans. Il est temps que le département reconnaisse son erreur d'appréciation, et révise son projet à la baisse au regard de la circulation réelle.

-L'Autorité Environnementale rend un rapport très négatif sur le projet, en terme de consommation de sols (125 ha), destructions de zones sensibles y compris Natura 2000, en soulignant que le dossier ne fait pas la démonstration de l'utilité d'une 2X2 voies, et en recommandant la recherche de solutions alternatives. Cet avis n'a pas du tout été pris en compte par le Conseil Départemental qui a choisi de conserver son projet en l'état. Nous trouvons insupportable qu'en 2022 des élus passent outre les avis d'experts, dans un contexte de crise climatique et de crise de la biodiversité.

-Le projet tel qu'il est conçu, par la création de 15 km de route nouvelle, et seulement 4 km suivant le tracé de la RD 924, génère des compensations foncières et environnementales énormes qui ne sont pas réglées à ce jour. Les propriétaires et exploitants agricoles s'en inquiètent à juste titre, compte tenu des coefficients forts (jusqu'à X3) qui s'appliquent aux compensations environnementales (destruction de zones humides, de boisements et d'espèces protégées). Le foncier n'étant pas extensible, et les compensations foncières et environnementales étant une obligation légale à laquelle le maître d'ouvrage ne peut se soustraire, le projet est sur ce point dans une impasse.

Observation n° 458 du 24 mai 2022 - 14:11

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : JEANNE GUILLOUET Organisation : Adjointe mairie Putanges le Lac et déléguée CDC Val d'Orne

Je suis tout à fait favorable aux propositions déposées par le Maire, Président de la CDC, en ce qui concerne le barreau situé à Fromental. Cela contribuerait au développement économique du territoire et de la Zone.

Observation n° 459 du 24 mai 2022 - 14:23

Ne se prononce pas

Thématiques : coût du projet - environnement

Auteur : anonyme

est utile de faire ces travaux énormes au niveau cout.alors que le prix de l'essence augmente et qu'il y aura moins de vehicules a passer.Et combien d'hectares de terres agricoles supprimées.

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Observation n° 460 du 24 mai 2022 - 15:52

Favorable

Thématiques : sécurité routière

Auteur : *anonyme*

Beaucoup de circulation de véhicules, et actuellement beaucoup de difficultés et de dangers pour traverser la route pour aller chercher les enfants à l'arrêt de bus.

Observation n° 461 du 24 mai 2022 - 16:34

Défavorable

Thématiques : aménagement foncier

Auteur : Benoit et Bruno DUVAL et LEFEVRE Organisation : ODG Camembert de Normandie et Pont-l'Evêque

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons eu connaissance du projet de mise à 2x2 voies de la RD 924 entre Briouze et Sevrai soumis actuellement à enquête publique par le Conseil Départemental de l'Orne.

En consultant les documents graphiques du projet accessible depuis le site « Démocratie Active » il apparaît que ce projet traverse les aires géographiques des appellations d'origine protégées (AOP) « Camembert de Normandie » et « Pont l'Evêque », deux marqueurs significatifs de l'agriculture normande.

Un certain nombre de parcelles qui vont être impactées sont exploitées par l'EARL de la Gare (anciennement Gaec de la Gare) sur le secteur de Fromentel.

L'EARL de la Gare est une exploitation disposant d'une Déclaration d'Identification pour ces 2 appellations. Elle est collectée par l'entreprise GILLOT.

L'emprise du projet tel qu'il est présenté va entraîner la découpe de 3 de ses ilots cumulant plus de 35ha. Ces nouvelles segmentations entraîneraient la perte de plus de 5 ha et amplifieraient le morcellement de cette exploitation (déjà morcelée par la Voie ferrée Paris-Granville, la RD 924 actuelle, la RD 909, la RD862). De plus, une parcelle située sur la commune de Lougé sur Maire (ZC31, 6.24ha) ne sera plus accessible.

Ces parcelles, qu'elles soient en prairies ou en cultures, ont toutes une vocation fourragère et permettent à l'EARL de la Gare de répondre aux exigences des deux cahiers des charges AOP dans lesquels figurent notamment l'origine locale de l'alimentation des animaux et le caractère extensif de l'élevage.

Il est donc indispensable de permettre à cette exploitation de retrouver les surfaces nécessaires à la continuité de son activité avec les exigences qu'elle a consentie.

D'autres part, le pâturage, l'un des socles des Appellations d'Origine en Normandie nécessite un parcellaire structuré avec accès à l'eau, accès à des outils de contention et des parcelles interconnectées pour la circulation des animaux.

Il est regrettable que l'ilot composé des parcelles ZB1, ZB3 et ZB56 sur la commune des Yveteaux perde, dans le projet d'aménagement, son potentiel à accueillir des animaux en pâture alors même que cet ilot dispose actuellement de toutes les caractéristiques précitées. En effet, le projet d'infrastructure routière va supprimer tous les points d'abreuvement et générer une coupure entre les parcelles.

Il serait nécessaire d'envisager le rétablissement de points d'abreuvement des deux côtés de l'ouvrage et d'imaginer un boviduc afin d'assurer la circulation animale sur l'ensemble de l'ilot.

Introduire une rupture urbanisée en plein milieu de ces parcelles perturbe très fortement l'équilibre de l'exploitation. Un tel projet sans compensation de surface et compensation technique, serait économiquement désastreux pour l'EARL de la Gare qui verrait sa capacité à respecter les cahiers des charges des AOP altérée.

Bien que les effets négatifs induits par de tels projets soient inévitables, le projet tel que définitivement présenté entraînerait de lourdes conséquences pour cette exploitation. Les ODG sont particulièrement inquiètes quant à l'incidence de ce projet pour cet opérateur et pour ses filières. L'artificialisation des terres impacte fortement cette exploitation.

C'est pourquoi, en raison de l'atteinte de ce projet aux intérêts des AOP Camembert de Normandie et Pont l'Evêque, les ODG souhaitent intervenir, et demandent que des aménagements soient réalisés afin de préserver d'avantage les intérêts de l'agriculteur, au risque de faire valoir nos droits lors de la suite de l'instruction de la demande (art L643-4 du Code Rural).

Espérant être entendu, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Benoît DUVAL

Président de l'ODG Camembert de Normandie

Bruno LEFEVRE

Président de l'ODG Pont-l'Evêque

Observation n° 462 du 24 mai 2022 - 19:35

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : *anonyme*

La tronçon Briouze Sevrai reçoit les véhicules venant d'Argentan, de Falaise et d'Alençon, on y constate quotidiennement principalement en semaine un trafic incessant de poids lourds de plus en plus gros, de camionnettes et de voitures et ce dans les 2 sens de circulation. Ce qui montre qu'il s'agit principalement d'un trafic professionnel.

L'Orne est un département qui a été longtemps sous équipé en infrastructures routières, le passage à 4 voies de cet axe est un élément structurant pour le développement économique local, il doit impérativement être finalisé sur

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

l'ensemble de l'axe Flers - Argentan afin de faire de Flers une zone attractive pour les entreprises et industries. Il en va de la survie locale.

Il est difficilement compréhensible que l'on se pose encore la question du bien fondé de cet axe.

Le bon usage des fonds publics et de l'impôt des citoyens consiste à finaliser les projets de bon sens et d'intérêt. La finalisation de cette 4 voies est sur ce point une évidence.

A chaque usage les infrastructures adaptées : les 4 voies pour le trafic des poids lourds et véhicules professionnels, les voies vertes pour les touristes, ces projets sont complémentaires et non exclusifs. Ce sont là les principes d'une écologie intelligente et positive.

Prenons exemple sur la Bretagne, dont le territoire est maillé de route à 4 voies, qui favorisent l'activité des zones urbaines en les rendant facilement accessibles tout en développant le tourisme et soutenant les projets écologiques. Pour un département dynamique, accessible et moderne, je soutiens totalement le projet de finalisation de la 4 voies sur l'axe Flers - Argentan

Observation n° 463 du 24 mai 2022 - 20:22

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : Yvette RUBAN Organisation : Maire délégué de RABODANGES

Je suis favorable à la finalisation de la liaison ARGENTAN-FLERS en 2x2 voies donc à l'aménagement de la RD924 BRIOUZE-SEVRAI indispensable au développement économique et touristique de notre territoire.

Je soutiens la demande de Sébastien Leroux, maire de Putanges-Le-Lac et Président de la CDC du Val d'Orne, de création d'un barreau de liaison entre l'échangeur OUEST de Fromentel et la RD909 par le NORD en remplacement du barreau de liaison par le SUD prévu au projet.

Observation n° 464 du 25 mai 2022 - 08:31

Favorable

Thématiques : développement économique - sécurité routière

Auteur : Alain GAUTIER Organisation : Transport TSG

En tant que responsable d'une activité Transport, je suis très Favorable au projet de la RD924 concernant les 19km restants entre Flers et Argentan. Nous avons besoin de conforter la zone d'emplois dans le bocage, Permettre à des entreprises de s'installer, C est aussi faciliter l'accès vers l'autoroute, la sécurisation des usagers. Il nous faut un territoire bien desservie.

Le fait d'avoir un aménagement routier de qualité alliant l'efficacité est un atout majeur au développement économique de la région

Observation n° 465 du 25 mai 2022 - 10:17

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : Chantal Corvée

La finalité de cette 2x2 voies est vitale pour le bassin d'emploi du bocage

Observation n° 466 du 25 mai 2022 - 10:32

Favorable

Thématiques : aménagement foncier

Auteur : DELPHINE - CYRIL - MICKAEL DELAUNAY - VAIDIS Organisation : GAEC DU BOIS DE POINTEL

Exploitants au Bois de Pointel sur la commune de Pointel, nous sommes concernés par le passage de la 2*2 voies sur nos parcelles. Par conséquent, nous avons des réquisitions à soumettre.

- Nous avons un second corps de ferme situé de l'autre côté de Putanges, nous empruntons quotidiennement l'axe Briouze-Fromentel, et constatons que la cohabitation voitures/matériel agricole rend la circulation dangereuse ; il est impératif que la 2*2 voies soit autorisée au matériel agricole, sur celle-ci les voitures doublent très facilement et en sécurité.

- Nous constatons que sur la route parallèle située à la station de traitement de l'eau à St Hilaire, les virages rapprochés sont dangereux pour circuler avec du matériel large

- Après le pont prévu pour notre passage sur la 2*2 voies, un virage à 90° est dessiné afin de reprendre la route communale, ce virage très prononcé n'est pas favorable au bon vieillissement de la route ainsi qu'à la sécurité avec le matériel

- Un bassin de rétention est prévu dans la parcelle A133 ; nous comprenons bien qu'il doit être situé au point le plus bas, cependant il est pourrait être positionné dans la parcelle A92 afin de limiter l'emprise et les délais même si l'ouvrage doit être plus conséquent pour compenser la pente à récupérer

- Aux abords de RD924 des compensations écologiques sont prévues dans nos parcelles, il me semble que le passage de la 2*2 voies nous est imposé et nous impacte suffisamment pour que nous devions en plus subir des contraintes supplémentaires nous bridant dans l'exploitation de celles-ci

- L'accès à La Gaudinière se faisant par la route actuelle du Bois de Pointel, il serait intéressant que celle-ci soit renforcée et élargie pour faciliter le croisement des usagers

- Étant en traite robotisée, ce jour, notre troupeau accède librement aux prairies de part et d'autre du Breuil. La pâture est indispensable à notre outil et est aujourd'hui valorisée par 45ha accessibles dont 25ha en prairies temporaires entrant dans la rotation ; nous ne voulons pas voir ces surfaces diminuer

Espérant une forte concertation avec les agriculteurs pour prendre en compte leurs réquisitions, afin de rendre ce projet qui va changer notre quotidien et clairement modifier le paysage, plus acceptable

Observation n° 467 du 25 mai 2022 - 10:44

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : Stéphane Terrier Organisation : Mairie de St Georges des Groseillers

la fin de la 2x2 voies est primordiale pour l'attractivité de notre territoire en facilitant l'accès à l'autoroute, le désenclavement du bocage pour nos entreprises telles que Normand'Innov.

Observation n° 468 du 25 mai 2022 - 10:48

Favorable

Thématiques : temporalité

Auteur : Frédéric Lechevalier

Cette fin de 2x2 voies nous sera beaucoup utile pour rejoindre l'accès à l'autoroute

Observation n° 469 du 25 mai 2022 - 10:50

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : *anonyme*

indispensable pour rejoindre l'autoroute et pour nos industries

Observation n° 470 du 25 mai 2022 - 12:24

Favorable

Thématiques : aménagement

Auteur : Jacques FORTIS Organisation : Mairie de Briouze

Ci joint un courrier rapportant les observations du Conseil Municipal de Briouze liés à l'enquête publique de la mise en 2x2 voies de la RD924.

Bonne réception,

Cordialement,

Observation n° 471 du 25 mai 2022 - 14:08

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Chris Patel Organisation : EVPB -Val d'Orne environnement

Je trouve ce projet disproportionné et en inadéquation avec la situation actuelle. Trop de dommages sur le plan humain qui inquiètent fort les riverains et également sur le plan naturaliste.

Observation n° 472 du 25 mai 2022 - 15:48

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : ANTHONY PREVEL

Favorable pour le développement économique du bassin flérien ainsi que pour l'accès beaucoup plus direct à l'autoroute

Observation n° 473 du 25 mai 2022 - 16:52

Favorable

Thématiques : aménagement

Auteur : Jean Luc Delaunay Organisation : GFA du Bois de Pointel

Monsieur Cherier

-La communication du Conseil Départemental 61 n'a pas été suffisante envers le monde agricole qui était demandeur.

-Je demande la possibilité de substitution des compensations écologiques des parcelles agricoles.

-Les agriculteurs devront retrouver l'intégralité de leurs surfaces initiales, sans contraintes subies, grâce à la réserve foncière acquise par la SAFER depuis 25 ans.

-Il faut autoriser le matériel agricole sur cette 2*2 voies.

-Le projet va augmenter le trafic routier sur la RD20 (Briouze -La Ferté Macé). Cette route ainsi que le centre de Briouze ne sont pas adaptés aux poids lourds. Il faut interdire les poids lourds en transit sur cette RD20.

-Il faut déplacer le bassin de rétention prévu sur la parcelle A133 du Bois de Pointel vers l'Est sur la parcelle A92, afin de limiter les délaissés consommateurs de foncier et de garder un meilleur parcellaire.

-Il faudra tenir compte du drainage et des canalisations d'eaux impactés par le projet.

-Je note que la parcelle A133 du Bois de Pointel est identifiée prairie. Elle est aujourd'hui en culture car elle fait partie d'une rotation herbe-culture.

-La modification de la route du Bois de Pointel fait apparaître un virage trop à l'équerre.

-Le chemin du Plessis ne doit pas être transformé en prairie extensive afin de continuer d'assurer le passage de véhicules et du matériel agricole.

-Pour le GAEC du Bois de Pointel, si l'aménagement foncier ne redistribue pas suffisamment de surface du côté Nord de la 2*2 voies, d'accès libre au pâturage des vaches laitières (indispensable pour une traite robotisée), il faudra positionner correctement un franchissement (pour VL et matériel agricole) sur cette nouvelle route.

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

-Pour le GAEC du Logis (enclavé par la Rouvre, le Breuil et la nouvelle route), il faudra lui laisser un passage libre pour l'accès au pâturage des vaches laitières soit sur la Rouvre, soit sur la nouvelle RD924 en élargissant le pont prévu sur la route du Bois de Pointel. Ceci implique de ne pas raccorder la route communale de la Gaudinière à celle du Bois de Pointel, pour ne pas couper le parcours des VL.
-Ces deux dernières remarques sont incontournables, elles vont être déterminantes pour l'avenir de deux exploitations laitières conduites par des jeunes agriculteurs.

En espérant que toutes ces observations seront prises en compte.

Observation n° 474 du 25 mai 2022 - 21:40

Défavorable

Thématiques : aménagement
Auteur : Marie DUARTE DA ROSA
Bonjour,

Mon ami et moi, habitants au Lieu dit Fromentel, prenons connaissance de que le projet 2X2 voies supprimera l'accès à l'actuelle RD924 reliant Briouze et Argentan de chaque coté de Fromentel. Le projet renvoie ainsi toute la circulation venant de Putanges sur la route de Rânes RD909, route départementale qui longe notre habitation. Ce projet apportera un taux de nuisance sonore supérieur à celui que nous subissons actuellement par l'affluence d'un passage de véhicules beaucoup plus important évalué à 3500 par jour. En outre des nuisances sonores occasionnées, l'accès à notre domicile en limite de voies serait moins aisé et l'habitation dont nous sommes propriétaires depuis janvier 2021 verrait sa valeur dépréciée.

Pour ces raisons, nous ne sommes pas favorables à la suppression de la voie départementale RD 924.

La proposition qui nous semble la plus appropriée est la création d'un axe plus au nord sur la RD 909 qui contournerait la zone industrielle de Fromentel vers Briouze.

Mme DUARTE DA ROSA et M. LEBOURSIER

Observation n° 475 du 26 mai 2022 - 13:06

Défavorable

Thématiques : environnement - projet alternatif
Auteur : Pascale Roncoroni

J'émet ce jour un avis défavorable au projet d'aménagement de la RD 924 en 2x2 voies Briouze-Sevrai pour les raisons suivantes:

En ces temps de guerre et de pénurie alimentaire, le prix des matières premières augmentent (ciment, bitume, carburant) et il sera étonnant que le budget prévisionnel datant de 2016 soit tenu.

Alors que le trafic routier stagne, que l'estimation de ce trafic semble grandement exagérée et qu'une voie ferrée longe la route, il paraît étonnant de vouloir réaliser ce qui ressemblerait à une "autoroute" dont l'utilité semble illusoire.

En ces moments où une majorité de personnes désire une accentuation des circuits courts de maraîchage, où il paraît nécessaire de changer de modèle agricole, est-il nécessaire de bitumer 125 ha de terres agricoles de bonne qualité, de bouleverser l'écologie de zones NATURA 2000 ?

Ne serait-il pas plus intelligent de réinvestir la voie ferrée qui longe la RD 924, à la fois pour les voyageurs et les marchandises ?

Il existe également de nombreuses lacunes concernant l'impact écologique du projet sur la faune et la flore.

Il est absolument nécessaire de réévaluer l'utilité, le financement et les impacts écologiques réels de ce projet démesuré. Des réunions d'information non biaisées doivent impérativement permettre aux populations une expression concertée et libre.

En espérant que mes remarques seront prises en compte,

salutations distinguées.

Pascale Roncoroni

Observation n° 476 du 26 mai 2022 - 13:09

Favorable

Thématiques : développement économique
Auteur : Jluç Duval Organisation : Agrial vp

Pour l'activité de la coopérative rayonnant sur l'ensemble de la Normandie cet aménagement me semble plus que nécessaire.

Observation n° 477 du 26 mai 2022 - 14:22

Défavorable

Thématiques : aménagement

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Auteur : Gilles VAZEUX Organisation : DOMAINE DE LA BELLE

Je m'oppose à la construction de cette voie routière pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce projet d'infrastructure ne remplit pas les critères de l'utilité publique. En effet, le tronçon actuel permet de rouler très correctement et ne traverse pas de bourgs en dehors de Fromental. Je note par ailleurs que, pour évaluer le trafic et affirmer que celui-ci augmentera dans les prochaines années, le porteur de projet se réfère à des études datant de 2017 (Notice explicative du projet, pièce C du dossier de DUP). En tout état de cause, la probable diminution de la circulation consécutive à la massification du télétravail n'a pas été étudiée. Une actualisation de cette étude est donc essentielle afin d'informer en toute transparence le public. Aussi, des travaux de réfection de la route actuelle et la mise en place de dispositifs réduisant ses nuisances sont possibles, pour un budget bien inférieur à 80 000 000 d'euros. Dès lors, la construction de cette route est totalement disproportionnée.

Par ailleurs, ce projet présente de multiples problèmes concernant le respect de l'environnement et des futurs riverains :

- Premièrement, la 2x2 voies sera très impactante au niveau sonore pour ces derniers ;
- Deuxièmement, elle est pénalisante pour l'agriculture. Elle va consommer inutilement des terres agricoles, alors même que les politiques nationales visent actuellement à limiter l'artificialisation des sols. De même, elle fragilise la biodiversité locale, qui est notamment marquée par la présence des Marais du Grand Hazé (au sud du projet, zone Natura 2000) et d'arbres centenaires, susceptibles d'être abattus. Sur ce point, il est regrettable que le Département ne justifie pas de l'existence d'une « raison impérative d'intérêt public majeure », indispensable pour obtenir la dérogation dite « Espèces protégées », requise pour ce projet. Il s'agit là d'un angle mort dans le dossier, alors même que les juridictions européennes sont de plus en plus strictes sur la délivrance de telles dérogations ;
- Troisièmement, l'empreinte environnementale de ce projet est sous-estimée par le porteur de projet. L'étude d'impact est imprécise concernant le volet « incidences résultant du projet sur le climat », en ce qu'elle n'évoque à aucun moment la hausse des émissions de gaz à effet de serre résultant de l'augmentation de la vitesse des véhicules (Résumé non technique de l'étude d'impact, page 30).

Enfin, je tiens à souligner que j'ai acquis le manoir-ferme du Plessis à Briouze en 1996 dans le but de restaurer cet ensemble isolé de toutes nuisances environnementales et écologiquement protégé (vergers centenaires en bordure de la rivière du Breuil). Le bâtiment principal est un petit manoir seigneurial datant du début du XVIème siècle, qui comporte de nombreux éléments architecturaux d'origine. Dans le début des années 2000, ce projet est devenu caduque suite à l'ébauche du tracé de la 4 voies qui passe à proximité immédiate de ma propriété.

A l'époque, je m'étais rapproché de la DRAC de Caen qui avait donné un avis favorable à l'inscription de ma propriété à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, estimant qu'elle constituait le seul ensemble d'intérêt historique de la commune de Briouze avec la chapelle St Gervais. J'ai finalement renoncé au classement suite à la longueur de la procédure et estimant à tort que je n'aurais pas le temps de faire valoir ce classement compte tenu de l'imminence du projet.

Le projet de route a été abandonné ensuite, puis repris. Ces tergiversations ont rendu impossible l'élaboration de projets d'aménagements de ma propriété. La nuisance sonore et visuelle que la route va engendrer grève considérablement la valeur de mon bien et le rend aujourd'hui impropre à la vente. Ce problème subsiste depuis une vingtaine d'années. Je vous demande donc de prendre en compte le préjudice moral et financier que ce projet a représenté car il me semble que les droits privés doivent aussi être défendus.

Je suis actuellement dépositaire temporaire de ce bien construit il y a plus de cinq cent ans et qui fait partie du patrimoine local commun. Si mes arguments n'étaient pas entendus et que ce projet venait à se réaliser, je n'exclus pas de contester l'autorisation délivrée et d'engager les actions nécessaires pour, a minima, limiter l'impact de la construction, afin de ne pas dénaturer tout son intérêt historique et environnemental. Il pourrait être protégé par des aménagements visant à limiter les nuisances visuelles et sonores (murs anti-bruits, plantation de haies).

D'un point de vue plus général, j'espère que les politiques et les administrations seront à l'écoute de la volonté des citoyens et abandonneront définitivement ce projet d'un autre temps, qui à l'heure de la transition écologique ne répond plus aux critères d'aujourd'hui en terme de nécessité, d'impact environnemental et de coût qu'il engendre.

Observation n° 478 du 26 mai 2022 - 15:21

Défavorable

Thématiques : agriculture biologique

Auteur : Christophe OSMONT Organisation : Bio en Normandie

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier détaillant nos observations.

Cordialement

Observation n° 479 du 26 mai 2022 - 15:51

Favorable

Auteur : Anne-marie DENIS Organisation : FDSEA61

Après avoir échangé avec le commissaire enquêteur pour plus de précision , je modifie mon avis vers un avis favorable à la création de cette 2 fois deux voies et prends en compte le fait que certains amendements facilitateurs pour les agriculteurs pourront être engagés dans la suite du déroulement de ce projet.

Observation n° 480 du 26 mai 2022 - 16:03

Favorable

Thématiques : développement économique

Auteur : . GARNIER Organisation : Agricultrice

Ce projet de 2x2 voies est important, même indispensable pour le désenclavement du bocage Ornaïs afin de redonner plus de vitalité économique sur cette zone .

Il est important au cours de ce dossier de regarder le repositionnement des compensations écologiques sous forme de substitution dans des zones plus adaptées , j'encourage la profession agricole à regarder les disponibilités plus adaptées au reboisement. Ce projet ne doit pas mettre en danger la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations.

Bien prendre en compte les remarques des agriculteurs qui connaissent parfaitement le terrain.

Observation n° 481 du 26 mai 2022 - 18:19

Défavorable

Thématiques : projet alternatif

Auteur : *anonyme*

Une réalisation dépassée pour une époque dépassée qui va dégrader notre bocage.

Il est tellement plus simple, logique et plus économique de faire des aménagements sur la route existante.

Observation n° 482 du 26 mai 2022 - 18:24

Défavorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : *anonyme*

Mais pourquoi tous les avis favorables ne parlent que d'économie, finance et désenclavement. Vous pensez sérieusement que cette route va changer votre quotidien.

Oui il y aura quelques avantages pour certains mais bien moindres que les inconvénients des autres.

Observation n° 483 du 26 mai 2022 - 19:28

Défavorable

Thématiques : environnement - trafic

Auteur : CELINE GUERANGER

Habitant à quelque centaine de mètres de la D924, nous nous opposons à cette 2x2 voies pour les raisons suivantes :

- L'intensité de circulation ne nécessite pas une 2x2 voies.

- l'impact environnemental : il vaudrait mieux conserver nos prairies, nos haies et nos cultures. Entendre les bruits de campagne plutôt que le bruit de la circulation.

- le réseau secondaire sera plus fréquenté par les riverains : routes étroites, virages, engins agricoles, dénivelé important, routes compliqués en hiver et inaccessibles avec la D924 tous les jours pour me rendre au travail direction Briouze. En 8 minutes j'y suis. Avec ce projet, j'aurais 12 km de plus à faire 2 fois par jour vu qu'aucune voie parallèle n'est prévue jusqu'à Fromental !!!

Merci de prendre en compte l'avis des riverains et emprunteurs de cette route.

Cordialement

Observation n° 484 du 26 mai 2022 - 20:25

Favorable

Thématiques : pas d'argumentation

Auteur : *anonyme*

Favorable au projet

Observation n° 485 du 26 mai 2022 - 20:31

Favorable

Thématiques : développement économique - sécurité routière

Auteur : *anonyme*

Je suis favorable à ce projet pour la sécurité routière et le développement de notre territoire mais je demande des aménagements pour les agriculteurs.

Observation n° 486 du 26 mai 2022 - 22:33

Ne se prononce pas

Thématiques : aménagement

Auteur : *anonyme*

Bonjour , je tiens à préciser que de plus en plus d'engins agricole ce déplacent sur l'axe Briouze Ecouché soit pour les éleveurs allant chercher de la paille ou du fourrage en zone plaine soit du à l'agrandissement des exploitations pour accéder à leurs parcelles ou pour alimenter les methaniseurs etc , etc .De plus les bourgs et les rond points deviennent de moins en moins praticables pour les engins agricoles et entraînant une perte de temps importante pour les agriculteurs ayant déjà beaucoup de contraintes horaires .Toutes les contraintes (Perte de temps et accessibilité des parcelles) liées aux passages de la 2 fois 2 voies entrainerons une perte inéluctable du nombre de jeunes agriculteurs dans notre bocage . C est pourquoi je vous demande que la 2x2 voies Ecouché jusqu'à Fromental (Briouze) reste accessible aux engins agricoles d'une façon direct et sans détour surtout que les engins agricole sont de plus en plus appropriés à rouler sur les grandes routes .S il faut faire des détours et des détours pour changer de parcelles et perdre du temps toutes les semaines alors que l'on trouve pas de personnels ,je pense que les

agriculteurs vont opérer une mutation rapidement et que notre beau bocage va disparaître.
Sur Ecouché; déjà; suite au passage de la 2x2 voies il y a un pont refait a neuf qui n'est pas a hauteur réglementaire (5m) , on est obligé de faire un détour ,ce qui entraine une perte de temps et un surcout surtout, vu le prix du carburant et je vous parle pas de la planète !. Merci de prendre en compte mes remarques .Cordialement.

Observation n° 487 du 27 mai 2022 - 07:03

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Cyrille Biegala

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous adresse mon avis de la part d'une citoyenne de plus en plus inquiète de la transformation rapide des paysages par une partie des acteurs de notre territoire. Il me semble que des projets d'aménagement de ce type devrait être plus inclusif de la nature et compatible avec les changements globaux qui nous attendent.

Ce projet d'emprise d'aménagement de la RD 924 en 2X2 voies Briouze-Sevrai est pour moi révélateur d'une certaine manière de l'absence de cohérence des politiques publiques et d'un mépris toujours aussi important de la nature. Comment peut-on en 2022 proposer un projet dont l'emprise du projet de mise en 2*2 voies s'étend sur 125 ha sur près de 19 km de long?

Des politiques publiques doivent mettre en place la politique du "zéro artificialisation nette", ici le projet induira l'artificialisation des terres agricoles, la destruction de 46 ha de zones humides, du bocage (qui souffre énormément d'une transformation rapide dans ce secteur). Ce projet portera également atteinte au site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Orne et ses affluents et par voie de conséquence aux habitats d'intérêt européen.

Par ailleurs, je n'étonne que le résumé non technique ne soit pas rédigé de manière indépendante. Tel qu'il est rédigé, il n'est pas auto-suffisant et mentionne de se référer aux autres documents de l'étude d'impact ce qui ne rend pas facile la lecture pour une personne non experte.

Principaux manquements du projet :

La faible compatibilité de la prise en compte des politiques : pas de prise en compte du "Zéro artificialisation nette", destruction de la biodiversité notamment sur un site Natura 2000, peu de prise en considération des préconisations du GIEC sur le besoin de sobriété dans les aménagements. Ce budget est de 80 millions d'euros au minimum. Ne serait-il pas temps de mettre cet argent public au service de la transition écologique?

La destruction d'espèces et habitats rares ou protégés

Dans les rapports, je ne trouve pas la présence du Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), or des données sur cette espèce existent dans les bases naturalistes (notamment une donnée de 2013 sur la commune des YVETEAUX au lieu dit La Gare). Ces observations de muscardin ont été confirmées en 2022 par des collectes d'indices récents. Ce mammifère est un des emblèmes de notre bocage. Sa raréfaction sur le territoire est dû notamment à la fragmentation de son habitat. Il s'agit d'une espèce protégée et à enjeu fort. Ce projet d'aménagement va compromettre la présence de cette espèce localement.

Qu'en est-il également des autres inventaires sur la recherche d'indices de présence des insectes de bocage (trognons) dont le pique-prune (*Osmoderma eremita*)?

Peu de solutions d'évitements envisagées

Le rapport de l'Autorité environnementale et les recommandations semblent peu prises en compte.

L'étude de solutions d'évitements est décevante.

Pour conclure, je m'interroge sur la pertinence d'un tel projet en 2022 au regard du gain réel (les hypothèses de circulation routière semblent être très optimistes), des moyens financiers déployés et des destructions d'habitats naturels et non naturels engendrés.

Observation n° 488 du 27 mai 2022 - 08:33

Défavorable

Thématiques : aménagement

Auteur : MRS DELAUNAY et LEE GAEC du Mont Hardy Organisation : Agriculteurs

Monsieur, pour compléter notre mail du 17 mai, nous tenons à vous faire savoir que si le projet était accepté, il faudra obligatoirement renforcer la voie communale "le valdary-les auges" pour permettre l'accès aux 50 hectares (hors bois) au nord du plateau des auges. Ce renforcement passera obligatoirement par un élargissement, arasement de talus, élargissement de ponts, création de nouveaux chemins donc une augmentation de l'artificialisation de terres agricoles. Nous faisons traverser très régulièrement cette voie communale nos vaches laitières pour accéder aux pâturages, vous comprendrez que la modification de la route communale nous engendrera que des inconvénients.

Le maître d'ouvrage ayant refusé d'intégrer cette voie communale à la zone d'étude, nous ne pouvons qu'être très inquiet sur la façon dont ce dossier va être géré en concertation avec les personnes concernées. Il ne faudra pas que l'utilité publique soit l'excuse pour passer outre les attentes des professionnels.

Cordialement

Observation n° 489 du 27 mai 2022 - 09:07

Ne se prononce pas

Thématiques : aménagement

Auteur : Fanny Marie

Monsieur,

Comme de nombreuses personnes qui ont choisi de vivre dans la tranquillité entourés de nature, je vais être impactée par la 2x2 voies. En effet, lorsque celle ci sera finalisée, elle passera à 100m devant la maison et occasionnera un bruit certain. Or rien n'a été prévu! Je souhaite donc pouvoir bénéficier d'un merlon arboré qui je

l'espère atténuera le désagrément sonore et visuel que causera cette proximité.

Merci, cordialement MM Marie

Observation n° 490 du 27 mai 2022 - 09:21

Favorable

Thématiques : sécurité routière

Auteur : *anonyme*

La route prévue est essentielle pour la sécurité et la fluidité de la circulation.

Les surfaces agricoles globales devront être maintenues au maximum afin de préserver notre souveraineté alimentaire.

Observation n° 491 du 27 mai 2022 - 09:44

Favorable

Thématiques : aménagement

Auteur : Christophe de BALORRE Organisation : FEDERATION DES CHASSEURS DE L'ORNE

La Fédération des Chasseurs de l'Orne est consciente que cette infrastructure est nécessaire et positive pour le développement du département de l'Orne.

Il est néanmoins impératif de limiter son impact sur la faune. Au regard des cartographies, nous avons bien trouvé le passage à grande faune supérieur au niveau du bois de Milhard sur la commune de Lougé sur Maire. Cependant, les dimensions de l'ouvrage ne sont pas mentionnées.

Il serait également très intéressant de mettre en place un pont au lieu de remblais au passage du ruisseau de la Prévostière entre la mulochère (commune de Briouze) et la Saussaie (commune de Ste Opportune). De nombreuses collisions ont eu lieu récemment avec des chevreuils à cet endroit.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, j'attire également votre attention sur l'aménagement du terre-plein central de la RD 924, qui, sans doute, comme le tronçon Flers-Ste Opportune sera pourvu d'un muret béton.

Ce type d'aménagement constitue une barrière infranchissable et piège systématiquement l'ensemble de la faune terrestre, entraînant une surmortalité évidente des espèces ainsi qu'un risque avéré de collisions pour les usagers de la route.

Bien que nous soyons de façon générale hostile à l'engrillagement qui fragmente les milieux, nous sommes cependant plus favorables à cette solution alternative qui semble moins néfaste pour la faune sauvage.

En espérant que nos remarques permettent de faire avancer le projet de manière constructive.

Fédération des chasseurs de l'Orne

Observation n° 492 du 27 mai 2022 - 10:27

Défavorable

Thématiques : aménagement - trafic

Auteur : Etienne MASSON

Bonjour,

Habitant de la région et empruntant cette route très régulièrement, je suis en total désaccord avec ce projet pour plusieurs raisons:

- Il n'y a aucune surcharge de circulation, les projections sont loin d'être atteintes. Pour sécuriser cet axe, des aménagements pourraient être envisagés (voies d'accélération, décélération, dépassement...)
- La nature, le bocage, les terres agricoles vont souffrir ou disparaître, d'autant plus qu'un réaménagement foncier va accompagner ce projet.
- Un coût colossal (80 000 000 €) évidemment sous estimé car c'est toujours le cas et que le contexte y est propice.
- Quel est le bilan carbone global d'un tel chantier?
- Le FRET est une alternative évidemment plus écologique.

Ce chantier est un contresens écologique, rural, les citoyens sont consultés mais seront-ils écoutés?

Si néanmoins ce projet abouti, il est nécessaire que:

- Les réaménagements fonciers soient intégrés dans le projet global et non étudiés dans un second temps.
- Des grillages soient installés afin de protéger les animaux et les usagers de la route.
- Des passages grand gibier soient installés beaucoup plus fréquemment que sur les études actuelles..
- Les compensations demandés par les propriétaires et agriculteurs subissant une expropriation, nuisances sonore, ou autre désagrément soient entendues et appliquées.

Cordialement.

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Observation n° 493 du 27 mai 2022 - 11:21

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : *anonyme*

Monsieur le commissaire enquêteur,

Il est à remarquer que les riverains et utilisateurs de la route sur ces 19 kms sont défavorables car cela va compliquer leurs déplacements par les actions des échangeurs limités. Cela va engendrer des coût plus important et une pollution par la hausse des trajets d accès à la route.

Donc néfaste pour l environnement, le climat et le porte feuille.

Si on prend en compte les impacts visuels et sonores sur les habitations à proximité.

Monsieur, j espère que ces avis seront pris en compte.

Merci

Observation n° 494 du 27 mai 2022 - 11:50

Favorable

Thématiques : agriculture biologique - aménagement

Auteur : Gillot Fromagerie Organisation : Gillot SAS

Monsieur le commissaire enquêteur,

La fromagerie Gillot est favorable à ce projet de 2X2 entre Briouze et Sevrai pour la sécurité routière et le développement de notre territoire, toutefois sous condition que les exploitations agricoles ne soient pas lésées. Une prise en compte de l'ensemble des impacts de celles-ci est primordiale. Certains de nos producteurs pourraient perdre l'habilitation AOP Camembert et Pont l'évêque. CF détail observation 421.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur les kilomètres supplémentaires que pourraient occasionnés ce projet par rapport à la routé existante pour nos salariés, chauffeurs laitiers et transporteurs.

Observation n° 495 du 27 mai 2022 - 13:09

Défavorable

Auteur : MURIELLE CHARDIGNY

Aux élus qui ont pris la peine de déposer un avis favorable au projet qu'ils ont eux-mêmes voté dans une parfaite unanimité, ce qui en soi questionne sur l'état de notre démocratie.

Rappelons qu'il ne s'agit pas ici d'un référendum, mais bien d'une enquête d'utilité publique, et que rien dans le dossier, pour qui prend le temps de le lire, n'argumente au-delà des généralités, ne démontre et encore moins ne documente le bénéfice pour la collectivité de la mise en 2X2 voies de la RD 924. "Désenclavement", "vital", "indispensable", "primordial" sont les mots creux d'un personnel politique sans culture, sans vision et sans imagination.

Pour l'absence totale d'écoute et d'empathie qui caractérise l'ensemble de vos contributions, pour le mépris des avis des experts qui, eux, savent de quoi ils parlent, Mesdames, Messieurs les élus : étonnez-vous de l'abstention.

Observation n° 496 du 27 mai 2022 - 13:32

Thématiques : aménagement

Auteur : *anonyme*

Bonjours,

Suite à un courrier reçu pour le projet de déviation RD 924 entre Briouze et Sevrai, je vous fais part de mes observations.

Il serai préférable de crée un barreau sur la route de Putanges pour rejoindre l'échangeur afin d'éviter aux véhicules la traversé de Fromentel.

Morel Pascal, habitant 70 route de la liberté 61210 Les Yveteaux

Cordialement

Envoyé de mon iPhone

Mail receptionné le 25/05/2022 à 18:11

Observation n° 497 du 27 mai 2022 - 13:32

Auteur : *anonyme*

Bonjour,

Ci-joint un courrier pour apporter quelques remarques concernant la 2*2 voies de la RD924.

J'ai souhaité le déposer sur le site internet, mais ce dernier ne fonctionnait pas

Cordialement

DAVID Thomas

Mail réceptionné le 27/05/2022 à 12:20

Observation n° 498 du 27 mai 2022 - 14:52

Défavorable

Thématiques : aménagement

Auteur : J.Luc & M.Claire BLONDEL

Nous demandons que le barreau au sud de Fromentel soit supprimé et remplacé par un accès direct aux échangeurs par le nord en desservant la zone artisanale afin de réellement dévier Fromentel en évitant de ramener le trafic sur la route de Ranes. Ce projet créera des nuisances sonores et dévalorisera notre patrimoine.

Observation n° 499 du 27 mai 2022 - 14:55

Défavorable

Thématiques : aménagement

Auteur : yves leperlier

Demande d'utilité publique du RD 924 Briouze- Sevrai en aménagement 2X2 voies

Monsieur Cherier, commissaire enquêteur

Le projet qui nous est présenté comme un aménagement en 2x2 voies du RD 924 sur les 19 km Briouze- Sevrai, est en réalité la création d'une infrastructure auto routière de 15 km en déviation avec seulement 4 km d'aménagement du RD924 existant !

Ce projet peut il répondre à des critères de DUP(Demande Utilité Publique) au vue du trafic moyen constaté 5000 v/j, avec des hypothèses de circulation de 8000à10000 v/j qui n'ont pas été confirmées depuis 2006, date d'une première DPU ?

L'enquête unique dont vous avez la charge en tant que commissaire enquêteur, vous apporte de nombreuses observations exprimées tant par les avis favorables au projet, que ceux défavorables , preuve que le projet n'était pas assez construit, avec les personnes impactées, malgré son antériorité et la concertation de 2018 n'avait pas apporté de solutions aux propositions déjà exprimées, au motif avancé par le maître d'oeuvre(département) que la DUP de 2006 n'avait pas été contestée ! Sommes nous assurés aujourd'hui que les nombreuses observations, propositions exprimées tant par les avis favorables au projet que ceux défavorables trouverons une meilleure prise en considération ?

Vous remarquerez le nombre important de demandes de la part des agriculteurs . Ils sont les premières victimes de l'artificialisation de leur terre et n'ont pas l'assurance d'une réparation juste. Les compensations environnementales leur semblent prioritaires à la réparation de leur outil de travail .

Le maître d'ouvrage avec l'enquête parcellaire, veut acquérir par son formulaire signé des propriétaires une Prise de Possession Anticipée des emprises de la 2x2 voies (PPA) par expropriation avant que l'aménagement foncier puisse rétrocéder les parcelles aux exploitants .

De bonne fois je reformule des observations alimentées par le constat des portions réalisées qui témoignent de leurs sur dimension ,et la position prise en septembre 2013 par le conseil général qui décidait de renoncer à la mise en 2x2 voies en continu ,mais envisageait un aménagement partiel entre Briouze -Sevrai . Au vue des contraintes très importantes émises par le projet proposé à enquête :

- Un aménagement partiel serait acceptable pour fluidifié la circulation au moment de plus forte circulation matin et soir . Il apporterait des réponses cohérentes entre le trafic réel et les impacts négatifs que le projet craint sans avoir apportés de solutions .

- Manque de terre mises en réserve foncière pour satisfaire l'aménagement impératif des structures agricoles, budget qui date de 2006, impact environnementale qui ne peut être compensé à un moment ou nous sommes placés dans une situation d'urgence climatique etcCes aménagements partiels seraient plus en cohérence avec le trafic réel. Pouvons nous espérer que la délibération en date du 25 mars 2022 par laquelle le conseil départemental sollicite l'ouverture des enquêtes préalables pour validation du projet déposé, puisse déboucher sur un autre aménagement global ? Largement exprimé par les nombreux avis déposés lors de cette consultation

Notamment au niveau de fromentel le barreau sud , suppose que les 3500 /vj venant de Putanges traversent le bourg ,il serait plus judicieux que cette circulation se face au nord par un barreau, avec desserte de la zone artisanale pour rejoindre la direction de l'échangeur, auquel un barreau déjà prévu rejoint la RD924 au nord ouest de Fromentel .

Il y a de nombreuses demandes pour rétablir une voie de desserte de Fromentel vers Briouze deux pôles multi directionnel qui drainent ,en direct, toutes les activités locales et d'avantages , l'étude du maintien de actuelle rd 924 reste une option crédible, pour les nombreux riverains qui non aucun avantage à rejoindre une 2x2 voies et principalement pour les activités agricoles ,ainsi il serait possible de préserver les installations du syndicat de l'eau au niveau de S Hilaire de Briouze et permettre à l'activité industriel Bolaidor et Gillot et à la zone artisanale de Pointel d'être reliés en direct avec le carrefour de Fromentel .

Il ya un gros manque de terre disponible sur la commune des Yveteaux pour compensation de l'activité agricole comment le département, qui en connait les raisons pense t il résoudre le problème ? Les propriétaires et exploitants doivent avoir l'assurance d'une juste réparation sans quoi la déviation de Fromentel ne sera pas possible au sud.

Monsieur Cherier vous avez contribué à une demande de prolongation de cette enquête, merci, nous espérons beaucoup dans la conclusion de vos travaux ,

Recevez mes respectueuses salutations

Yves Leperlier

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Observation n° 500 du 27 mai 2022 - 15:37

Défavorable

Auteur : Elodie JACQ Organisation : Commune de Lougé-sur-Maire

Voir délibération en PJ

Observation n° 501 du 27 mai 2022 - 16:22

Défavorable

Auteur : Gahery NADEGE

observations complémentaires à mon observation n° 8

Je ne porte qu'une seule casquette celle de citoyenne. Je déplore que nos élus en utilisent une différente à chaque observation, il me semble que notre conseillère départementale en ait oublié une, celle de présidente du CPIE des Collines Normandes...

Notre président départemental pose une question en tant de président de la fédération départementale de chasse, je site "nous avons bien trouvé le passage à grande faune supérieur au niveau du bois de Milhard sur la commune de Lougé sur Maire. Cependant, les dimensions de l'ouvrage ne sont pas mentionnées." N'est-il pas le maître d'ouvrage? N'a-t-il pas validé son propre projet en commission départemental? Ne l'a-t-il pas lu? Comme bien d'autres élus qui se disent favorables sans avoir feuilleté le dossier.

-Concernant l'argument de sécurité de cette RD 924, qu'a fait le conseil départemental depuis 10 ans pour sécuriser cet axe entre Briouze et Sevrai? Seulement un radar pédagogique au carrefour "la route" sur St Hilaire. Pourquoi n'a-t-il pas mis en œuvre d'autres moyens de sécuriser le trafic s'il est si dangereux?

-Concernant l'argument de désenclavement économique du bassin de Flers, les entreprises qui sollicitent vivement cette voie expresse, ont-elles apporté des garanties au Conseil Départemental, sur le maintien de leurs activités, sur ce bassin d'activité, sur une période conséquente? Notre député, candidat à sa réélection, informe lors d'une réunion publique, que cela ne s'organise pas comme cela? Alors comment? Expliquez moi. Le candidat aux législatives se plaint du lobbying du syndicat des médecins, concernant l'installation légiférée des médecins pour lutter contre les déserts médicaux. Des lobbying n'existent-ils pas non plus dans ces grands projets routiers, coûteux, inutiles et destructeurs?

Une partie du monde agricole se dit favorable à cet aménagement routier, mais en posant beaucoup de conditions car cela va impacter fortement leurs activités. Alors pourquoi être favorable? Je ne comprends pas, ah si peut-être... pour leur permettre de faire un petit REMEMBREMENT entre amis d'un syndicat agricole majoritaire! et se plaindre des compensations environnementales qui leur seront imposées pas par les écolos, comme ils aiment à penser et dire, mais bien par un cadre législatif! Il y aura donc une double peine pour nos haies bocagères... Mesdames, messieurs élus avec tant d'abstentionnistes, il est encore temps de sortir la tête pas trop basse de ce projet obsolète, coûteux, désastreux pour notre environnement et inutile. Ecoutez les avis d'experts et les citoyens, revoyez votre projet avec des aménagements beaucoup plus sobres (aménagement du carrefour Fromentel et quelques zones de dépassements suffisent).

Observation n° 502 du 27 mai 2022 - 16:32

Défavorable

Thématiques : environnement

Auteur : Gérard Grandsire

Pourquoi toujours au nom du modernisme détruire une fois de plus le bocage?

Il faudrait s'assurer que dans 20 ans la transformation que le paysage va subir ne se verra plus. C'est peu probable avec ce projet.

L'autorité environnementale Normandie et le conseil national de protection de la nature sont défavorables à ce projet en l'état.

Où sont les surfaces de compensation ?

Pourquoi ne pas mettre en place des ORE (Obligation Réelle Environnementale) ?

Il faudrait au minimum classer les plantations en espaces boisés classés pour améliorer leur protection.

Donc en l'état nous n'avons aucune garantie sur le maintien du paysage en l'état. Vous pouvez constater que les portions 2*2 voies déjà faites sur cet axe ne sont pas un exemple à montrer.

Je reprends les questions de l'autorité environnementale :

-Hypothèse de trafic non conforme

-Non actualisation de l'étude d'impact

-Limitation de consommation des sols.

-Bilan Carbone absent (sans doute trop aléatoire à court terme 50ans vu la circulation)

-Risque sur le Captage du Ru du Val de Breuil

-Insuffisance des périmètres des inventaires et insuffisance de précision de ceux-ci.

-Demande de privilégier les mesures d'évitement de réduction et de compensation.

Dans ces conditions ne serait-il pas plus judicieux de revoir le projet dans le sens de Eviter, Réduire et Compenser. L'emprise goudronnée de cette 2*2 voies sera de 200000 m2 (12500m*16m) sans compter les bretelles les échangeurs, les ponts, les tunnels et les voies de desserte supplémentaires.

A l'heure du changement climatique, de la décarbonation de notre vie quotidienne prévue par le nouveau président, ce projet semble fou !

Observation n° 503 du 27 mai 2022 - 16:54

Ne se prononce pas

Thématiques : aménagement

Auteur : Adèle SALLES

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de quelques réticences par rapport au projet de la 2x2 voies de la RD924 :

- Je ne comprends pas la présence du barreau sud.

Toute la circulation Caen, Falaise, Putanges - La Ferté Macé passe par le centre de Fromentel (lieu théoriquement contourné). La zone industrielle de Fromentel se trouverait isolée. Il me semble plus judicieux de créer un barreau au nord de Fromentel non loin de cette zone.

- Les parcelles coupées par le barreau sud ne sont alors plus compensatrices. Je m'inquiète que ces parcelles ne soient plus cultivées. Mon habitation et le corps de ferme se situent juste en limite du terrain laissé en jachère permanent. Le non entretien régulier du terrain provoquerait une grosse prolifération des nuisibles (notamment des rats gondins difficiles à maîtriser). Je demande la protection d'un grillage le long des terrains laissés en jachères pour contenir les animaux sauvages potentiellement porteurs de maladies.

J'espère que mon avis sera pris en compte.

1 - INTRODUCTION

Conformément à l'article R.123-18* du Code de l'Environnement, j'ai rencontré le 3 juin 2022 au Conseil Départemental, M.RAOULT et CORTES en charge du projet. Je leur ai communiqué les observations du public et les miennes, le tout consigné dans le présent procès verbal de synthèse.

La maîtrise d'ouvrage voudra bien en prendre connaissance afin d'apporter des réponses précises à chaque point développé dans le présent procès-verbal.

L'ensemble porte sur les points suivants :

- Remarques générales sur le déroulement de l'enquête
- Analyse des observations et les questions du public
- Questions du commissaire enquêteur

Le pétitionnaire est invité à produire sous quinzaine un mémoire en réponse qui sera annexé au rapport d'enquête. Ce mémoire est adressé à Monsieur le commissaire enquêteur pour le

17 juin 2022 au plus tard.

*Article R123-18

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Lorsque l'enquête publique est prolongée en application de l'article L. 123-9, l'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

2- DEROULEMENT GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 21 avril au vendredi 27 mai 2022.

Les permanences ont été tenues dans les mairies aux dates, horaires et lieux rappelés ci-dessous :

Jeudi	21 avril 2022	10 h 00 – 12 h 00	Mairie d'Ecouché-les-Vallées
Mercredi	27 avril 2022	10 h 00 – 12 h 00	Mairie de Putanges le Lac
Jeudi	5 mai 2022	16 h 00 – 18 h 00	Mairie de Briouze
Samedi	14 mai 2022	10 h 00 – 12 h 00	Mairie de Putanges le Lac
Mardi	17 mai 2022	10 h 30 – 12 h 30	Mairie de Briouze
Vendredi	20 mai 2022	15 h 00 – 17 h 00	Mairie d'Ecouché-les-Vallées
Mardi	24 mai 2022	10 h 00 – 12 h 00	Mairie de Briouze

Aucune remarque particulière n'est à signaler pour ce qui concerne l'application réglementaire des prescriptions relatives à cette procédure fixée par arrêté préfectoral 31 mars 2022 et notamment :

- l'affichage de l'avis d'enquête dans les 10 mairies et les 3 communautés de communes concernées par la procédure (réalisé par les municipalités).
- l'affichage de l'avis d'enquête conforme à la réglementation sur la voie publique au droit du projet (réalisé par le pétitionnaire)
- la diffusion dans les deux journaux locaux Ouest France et le L'Orne Combattante d'un avis d'enquête, renouvelé une fois
- la prolongation de l'enquête de 7 jours, les affichages ont été effectués par les mairies concernées.
- la diffusion de cette prolongation a été publiée dans les journaux Ouest France et L'Orne Combattante.

Le nombre important d'observations déposées sur les registres démontre le grand intérêt que le projet suscite auprès du public.

Au cours de mes permanences en mairie, j'ai reçu 49 visites venant principalement pour le parcellaire. Le courrier adressé aux propriétaires a généré des incompréhensions notamment avec la formulation « expropriation » et les personnes regrettaient de ne pas avoir de plan joint à leur courrier.

Ainsi à la clôture de l'enquête il a été comptabilisé : 537 observations

Source des observations	Nombre d'observations	Favorable	Défavorable	Ne se prononce pas
Registre dématérialisé	486	122	349	15
Mails	16	4	5	7
Registres papier	26	7	2	17
Courriers déposés en mairie	10	1	1	8
Total	538	133	358	47
%		24,72%	66,54%	8,73%

3 - OBSERVATIONS DU PUBLIC ET QUESTIONS

ANALYSE DES OBSERVATIONS PAR THEMATIQUES

	nombre	%
Impact environnemental, écologique et foncier	232	31,96%
Le coût du projet	101	13,91%
Temporalité et projets alternatifs	99	13,64%
Demande d'aménagement	98	13,49%
Le trafic	92	12,67%
Impact sur l'économie locale	64	8,82%
Sécurité routière	40	5,51%
	<hr/>	<hr/>
	726	100,00%

3-1 Questions liées à la déclaration d'utilité publique

Impact environnemental, écologique et foncier (mentionné 232 fois)

- Artificialisation des sols

Le projet va générer 125ha de terre agricole pour un tronçon de 19km. Selon l'association EVPB, l'autorité environnementale rappelle que « *la Normandie fait partie des territoires qui sont les plus artificialisés de France* » et que « *la progression de cette artificialisation des sols y a été ces dernières années cinq fois supérieure à la croissance démographique* » en recommandant d'étudier de solutions alternatives.

Des solutions moins lourdes pour le contribuable et le monde agricole, telles que des aménagements de zones de dépassement ne seraient-elles pas plus raisonnables à envisager ?

Réponse du Conseil départemental

- Compensation foncière et environnemental

Le projet génère des compensations foncières et environnementales énormes. Les propriétaires et exploitants agricoles s'en inquiètent à juste titre, compte tenu des coefficients forts (jusqu'à X3) qui s'appliquent aux compensations environnementales (destruction de zones humides, de boisements et d'espèces protégées).

Le département dispose-t-il d'une réserve foncière suffisante pour effectuer les compensations foncières et environnementales ?

Pourquoi proposer des compensations et ne pas les gérer avec une ORE (Obligation Réelle Environnementale) ?

Réponse du Conseil départemental

- Atteinte à la biodiversité, menace d'espèces protégées

Passage Grande Faune

L'association EVPB souligne le manque d'aménagement avec un seul passage prévu pour la grande faune sur environ 40km de voies. Le CEREMA, identifie la nécessité de prévoir un passage à grande faune tous les 2 km (1-3 km dans les habitats bien conservés, 3-5 km dans les habitats dégradés). Plusieurs observations et notamment celle de la Fédération des Chasseurs de l'Orne demandent un eng grillage ment de la RD 924, une solution alternative qui semble moins néfaste pour la faune sauvage.

D'autres passages pour la grande faune de même que l'engrillagement peuvent-ils être envisagés ?

Les passages à loutres se font sur des banquettes de part et d'autres de l'ouvrage où la loutre sort de l'eau pour traverser. Il y a nécessité d'adapter ces banquettes en fonction de hauteurs d'eau pour que l'ouvrage reste franchissable toute l'année. Deux hauteurs de banquettes, une pour un niveau normal de la ligne d'eau, un second pour un niveau en crue pour les 3 ouvrages hydrauliques concernés par la présence de la loutre.

Réponse du Conseil départemental

Passage Petite Faune

Le CEREMA fixe une règle de base, un passage pour la petite faune au minimum tous les 300m.

Les passages petite faune ne sont-ils pas sous évalués ?

Réponse du Conseil départemental

Les ouvrages prévus pour évacuer l'eau de surface doivent systématiquement être équipés de banquettes pour le passage de la faune, sinon l'intérêt reste purement hydraulique. Il faut de fait, augmenter le nombre de banquettes dans les ouvrages cadres-bétons pour le passage d'autres espèces que la loutre (cas des petits mammifères).

Les aménagements décrits ci-dessus pour le passage de la petite faune sont-ils réalisables ?

Réponse du Conseil départemental

- L'aspect écologique a été abordé à plusieurs reprises, dont des interrogations

Le projet est-il compatible avec les exigences climatiques actuelles et les objectifs des politiques publiques nationales, SCRAE, COP21 à la loi sur la transition énergétique ?

Réponse du Conseil départemental

- Les mesures « environnementales »

La FNE Normandie souligne que les mesures présentées dans le cadre de ce projet sont des mesures de compensation – quasiment aucune d'évitement/ de réduction ne sont envisagées, alors qu'elles auraient dû l'être en premier lieu. Par ailleurs et comme le soulignent la MRAE et le CNPN, aucune garantie n'est présentée par le Conseil Régional quant à leur application effective.

Réponse du Conseil départemental

Le coût du projet (mentionné 101 fois)

Le projet est jugé trop coûteux au regard des bénéfices et notamment dans un contexte de crises successives que le pays connaît. De plus, le chiffrage réalisé en 2016 n'a fait l'objet d'aucune revalorisation pour être présenté à l'enquête. Les sommes engagées sont perçues comme de l'argent public gaspillé. Pourquoi le chiffrage présenté à l'enquête n'a pas fait l'objet d'une actualisation?

Réponse du Conseil départemental

Temporalité et projets alternatifs (mentionné 99 fois)

Ce sujet a été repris comme argument contre le projet. Les quelques minutes que ce projet feraient gagner sont insignifiantes, comparées aux investissements.

Dans un contexte de changement climatique, pourquoi privilégier la "solution voiture" et ne pas étudier d'alternative: renforcement des transports en commun, ferroutage, aire de covoiturage, mise en place de voies cyclables sécurisées pour les courts trajets développement de voies vertes?

Réponse du Conseil départemental

Le trafic (mentionné 92 fois)

Le projet est qualifié de surdimensionné, démesuré et dépassé par rapport au trafic de cet axe routier. De nombreuses observations soulignent un trafic léger et fluide et remettent en question le projet présenté. L'association EVPB rappelle que dans la DUP de 2006 prorogée pour 5 ans, un comptage par tronçon a été réalisé en 2002 avec des hypothèses de projection du trafic à l'échelle de 2025. Tableau ci-dessous

	Comptage 2002	Hypothèse 2025	Comptage 2019
Flers déviation / RD 20 Briouze	4673	11328	5975
RD20 Briouze / RD19 Fromental	5273	8230	5544
RD19 Fromental/RD29 Ecouché	4489	7007	4723
RD29 Ecouché/RD2 Sarceaux	6749	10534	4971

Le comptage de 2002 démontre que la projection 2025 est loin d'être atteinte et que le trafic n'a que faiblement augmenté selon le comptage de 2019.

La question du trafic sur cette portion justifie-t-elle un aménagement aussi conséquent?

Réponse du Conseil départemental

Impact sur l'économie locale (mentionné 64 fois)

Cet aménagement est jugé positif pour le développement du territoire local notamment du bassin flérien en facilitant l'accès à l'autoroute.

Sécurité routière (mentionné 40 fois)

Cet argument est avancé en faveur du projet, cet axe routier est jugé dangereux par certains utilisateurs.

Circulation des engins agricoles sur la future RD924

A plusieurs reprises, les agriculteurs s'interrogent sur la possibilité d'utiliser la 2x2 voies avec les engins agricoles.

Les engins agricoles seront-ils autorisés à circuler sur la 2x2 voies ?

[Réponse du Conseil départemental](#)

Questions du commissaire enquêteur

Plusieurs personnes ont indiquées découvrir le projet seulement à l'enquête publique et déploraient un manque de concertation préalable avec les riverains et les propriétaires. La dernière réunion de concertation date de 2018.

Pourquoi n'y a t-il pas eu de réunions depuis 2018?

[Réponse du Conseil départemental](#)

Pouvez-vous me formuler simplement la justification de l'Utilité Publique ?

[Réponse du Conseil départemental](#)

3-2 Questions liées à l'enquête parcellaire

REGISTRE DEMATERIALISE

Observation n° 20 du 5 mai 2022 - 19:55

Auteur : Franck Rozel

Madame, Monsieur,

Suite à l'enquête sur le projet de la 2X2 Briouze Sevrai, vous nous signalez par courrier avec AR d'une expropriation de 71 m² sur notre parcelle 91.

Ce présent courrier nous fait découvrir cette expropriation de terrain 71 m², un pavillon acheté en 2018 devant le notaire maître Desvages à Briouze, là où cette personne nous a bien parlé du projet de la 2x2 voies mais nous a jamais dit que du terrain nous serait enlevé sur notre propriété avec une route qui passerait à 7 mètres de notre pignon alors que les plans sont sortis en Mairie de SAINT HILAIRE DE BRIOUZE en 2017, croyez-le que si nous l'aurions su avant jamais on aurait acheté ce bien, ne le sachant pas en amont nous avons aménagé récemment un portail électrique avec ouverture à distance, d'une sonnette d'entrée avec caméra, aménagement de notre pelouse avec un robot de tonte, clôture pour nos animaux, aménagement floral..., c'est pourquoi nous vous demandons d'acquérir la parcelle 92 appartenant à Mme CHATEL pour récupérer du terrain pour pouvoir réaménager notre maison avec un aspect différent dû aux futurs travaux c'est pourquoi nous demandons un aménagement qui lui rendrait un cachet équivalent ainsi que la création d'un nouveau chemin d'accès sur notre propriété par la route départementale RD51 et pour pouvoir réaliser une entrée de la façade arrière de la maison pelouse convenable et l'aménagement floral c'est pourquoi nous vous demandons de réaliser tous les aménagements cités :

1. La parcelle n°0092 en totalité
2. Remise en place d'un portail électrique avec sonnette et camera
3. Véranda de 16 m² qui servirait de sas d'entrée pour ne pas rentrer directement dans la cuisine
4. Cour goudronnée et chemin
5. Clôture sur toute la parcelle
6. Remise en état du robot, pelouse et des parcelles fleuries
7. Mur anti-bruit végétalisé

Nous vous demandons également un mur anti-bruit végétalisé le long de la future route de la RD51 et un retour sur le côté de la haie existante pour couper des nuisance sonore (voir sur le plan ci-joint)

Travaux réalisés par nos soins :

1. Dalle béton pour accueillir la véranda
2. Déplacement des bâtiments annexe sur la parcelle n° 92
3. Déplacement des drains de la fosse septique de la maison
4. Déplacement de l'électricité et eau potable dans les différentes annexes
5. Fosse septique pour le chenil
6. Dalle béton d'accueil du poulailler et du chenil

Nous vous joignons le plan de ce qui pourrait être envisagé et réalisé.

Cependant il faut prendre en compte la nuisance et l'aspect esthétique d'un mur béton, ce qui met la valeur de la maison à un prix inférieur au marché actuel celle-ci est estimé à 175 000 euros hors frais sans le contexte de la 2x2 voies car nous perdons le cachet actuel de l'entrée de notre maison .c

A noter que pendant les travaux nous pourrions vous laisser la parcelle 92 à titre de stockage des matériaux ou parking des engins.



Réponse du Conseil départemental

Observation n° 44 du 9 mai 2022 - 11:59

Auteur : Bruno AUVRAY Organisation : SIAEP du Houllme (Président)

Au sud du lieu dit du Bois Neuf (cf planche en page 19 de la pièce C du dossier), la voie de liaison entre le bourg de Saint Hilaire de Briouze et Fromental s'écarte du tracé projeté de la 2X2 voies. Sans doute pour préserver le bosquet implanté en bordure droite (dans le sens St Hilaire --> Fromental) de l'actuelle RD924.

Cet évitement a pour conséquence, la traversée, par cette voie de liaison, du site de production et de stockage d'eau potable du Syndicat d'Eau Potable du Houllme (SIAEP Houllme) qui permet l'alimentation en eau potable d'environ 15 000 habitants répartis sur un territoire correspondant, peu ou prou, au canton d'Athis.

Ce site comprend une usine d'eau potable construite en 2013 sur la parcelle ZI82 et qui alimente un réservoir sur tour de 800 m³ édifié en 1977 sur la parcelle ZI48.

En outre, les locaux administratifs du syndicat sont situés sur la parcelle ZI82, en position intermédiaire entre ces deux immeubles. Et ces locaux sont directement impactés par le projet, le tracé de la voie de liaison étant positionné sur le bâtiment même.

Le repositionnement de cette voie de liaison est donc nécessaire, et impérativement HORS du site de production et de stockage d'eau potable pour des raisons de sécurité sanitaire. De surcroît, plusieurs réseaux souterrains sont implantés sur la parcelle ZI82 : eaux brutes et traitées, électricité, fibre optique et assainissement.

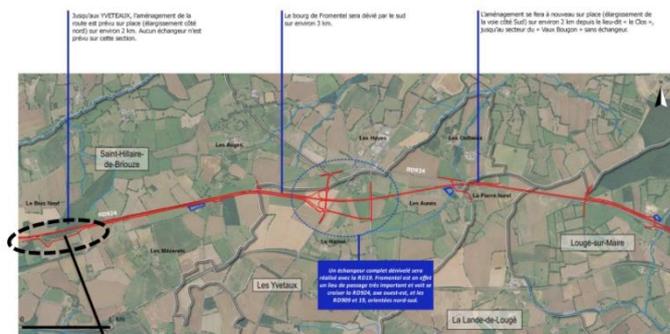
Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à : Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

L'option qui paraît la plus pertinente serait un positionnement au niveau de la « trouée » qui divise en deux parties le bosquet susmentionné et permet le passage d'une ligne électrique. Afin d'éviter le déplacement du pylône existant, il conviendrait de l'implanter en bordure Nord de cette « trouée », le plus loin possible du réservoir d'eau potable pour éviter tout impact sur sa stabilité structurelle. Le cas échéant, s'il s'avérait nécessaire d'abattre des arbres, le syndicat serait disposé à mettre à disposition, pour replantation au titre de compensation environnementale, une fraction de la parcelle ZI82, plutôt dans sa pointe NO-NE, en bordure de voiries et sous réserve de conserver un espace suffisant pour le creusement d'un bassin de stockage d'eaux brutes d'un volume de 8000 m3.

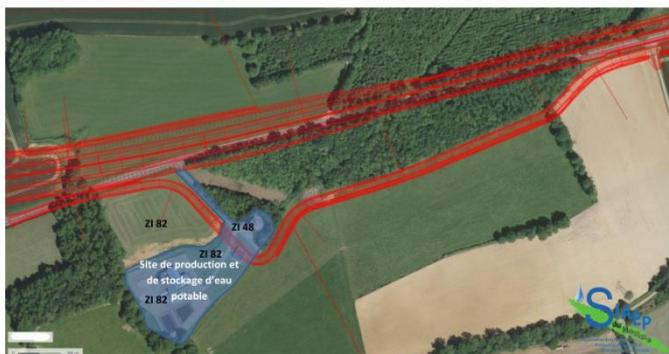
9/05/2022 – Enquête d'utilité publique pour mise en 2X2 voies de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI – Observations et demandes du SIAEP du Houleme

Au sud du lieu-dit du Bois Neuf (cf planche en page 19 de la pièce C du dossier), la voie de liaison entre le bourg de Saint-Hilaire de Briouze et Fromental s'écartera du tracé projeté de la 2X2 voies. Sans doute pour préserver le bosquet implanté en bordure droite (dans le sens St Hilaire → Fromental) de l'actuelle RD924.



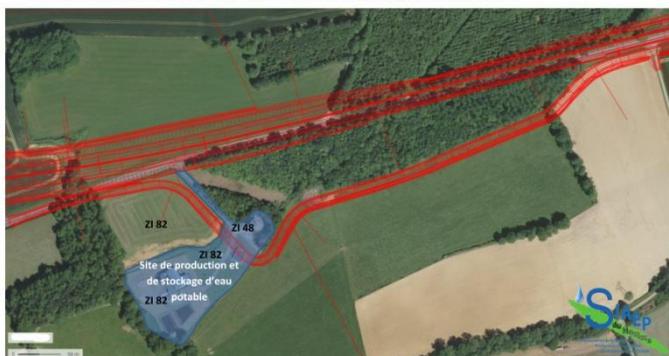
La voie de liaison traverse le site de production et de stockage d'eau potable du SIAEP du Houleme qui alimente 31 communes pour un total de 15 000 habitants. En un endroit la voirie est même projetée SUR le bâtiment administratif du SIAEP du Houleme

Cet évitement a pour conséquence, la traversée du site de production et de stockage d'eau potable du Syndicat d'Eau Potable du Houleme (SIAEP Houleme) qui permet l'alimentation en eau potable d'environ 15 000 habitants répartis sur 31 communes, soit, peu ou prou, le territoire du canton d'Athis.



Ce site comprend une usine d'eau potable construite en 2013 sur la parcelle ZI82 et qui alimente un réservoir sur tour de 800 m3 édifié en 1977 sur la parcelle ZI48. En outre, les locaux administratifs du syndicat sont situés sur la parcelle ZI82, en position intermédiaire entre ces deux immeubles. Et ces locaux sont directement impactés par le projet, le tracé de la voie de liaison étant positionné sur le bâtiment.

Cet évitement a pour conséquence, la traversée du site de production et de stockage d'eau potable du Syndicat d'Eau Potable du Houleme (SIAEP Houleme) qui permet l'alimentation en eau potable d'environ 15 000 habitants répartis sur 31 communes, soit, peu ou prou, le territoire du canton d'Athis.



Ce site comprend une usine d'eau potable construite en 2013 sur la parcelle ZI82 et qui alimente un réservoir sur tour de 800 m3 édifié en 1977 sur la parcelle ZI48. En outre, les locaux administratifs du syndicat sont situés sur la parcelle ZI82, en position intermédiaire entre ces deux immeubles. Et ces locaux sont directement impactés par le projet, le tracé de la voie de liaison étant positionné sur le bâtiment.

L'option qui paraît la plus pertinente serait un positionnement au niveau de la « trouée » qui divise en deux parties le bosquet susmentionné et permet le passage d'une ligne électrique. Afin d'éviter le déplacement du pylône existant, il conviendrait de l'implanter en bordure Nord de cette « trouée », le plus près possible du réservoir d'eau potable pour éviter tout impact sur sa stabilité structurelle. Le cas échéant, s'il s'avérait nécessaire d'abattre des arbres, le syndicat serait disposé à mettre à disposition, pour replantation au titre de compensation environnementale, une fraction de la parcelle ZI82, plutôt dans sa pointe NO-NE, en bordure de voiries et sous réserve de conserver un espace suffisant pour le creusement d'un bassin de stockage d'eaux brutes d'un volume de 8000 m³.



Réponse du Conseil départemental

Observation n° 62

Auteur : Frederic, Laurence Lionel Chaplain

Réalisation d'un rétablissement routier entre Pont Blutel et Ecouché avec un accès à la bretelle de la route de Saint Ouen

Prendre en compte un gabarit de 5m pour les ponts de la 2x2 voies permettant aux plateaux de fourrages de passer

Etudier les compensations environnementales en lien avec les CIAF et déplacer toutes les compensations dérangeantes pour l'exploitation agricole

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 82

Auteur : William Hue Organisation : Exploitant

Je constate une difficulté d'insertion sur la rd924 pour les engins agricoles. C'est dangereux.

Je souhaite que le rétablissement le long du SIAEP se fasse à travers la forêt le long de la future voie. Il faut et Cela permettra de limiter un maximum l'emprise sur la prairie au sud qui sert à un système laitier AOP.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 83 du 13 mai 2022 - 15:42

Auteur : Sébastien LEROUX Organisation : Commune de Putanges-le-Lac

Bonjour,

la commune de Putanges-le-Lac et la communauté de communes du Val souhaitent apporter leur contribution à ce projet en déposant un avis favorable et une proposition de réalisation d'un barreau Nord. Bien cordialement,

Demande de création d'un barreau au nord de Fromental en remplacement du barreau sud (mentionné 13 fois)

Cette proposition est portée par la commune de Putanges le Lac et la CDC Val de l'Orne et la commune des Yveteaux, elle est soutenue par des riverains et exploitants agricoles. La liaison par le Sud maintient la circulation dans la traversée du hameau de Fromental et notamment près de 10% de poids lourds soit environ 344 poids lourds par jour qui continueront à traverser le bourg. De plus la CDC a aménagé une zone d'activité au Nord de Fromental, cette zone va se trouver renforcer dans son attractivité par l'aménagement de la RD924. Cependant son accès ne sera pas direct et se fera par la traversée du bourg de Fromental. L'implantation de nouvelles entreprises viendra aggraver cet effet.

Pour ces raisons, il est proposé un aménagement du barreau de liaison à la RD909 par le nord et non par le sud.

Cet aménagement diminuerait la consommation de terres agricoles, car une partie est déjà aménagée en voie au sein de la zone d'activité, mais également l'effet de segmentation des terres agricoles induit par le tracé du barreau sud. Enfin, il traverse des surfaces peu propices aux zones humides et en partie déjà aménagées en voirie alors que le barreau sud traverse quant à lui une grande part de zones à potentiels de zones humides.

Cette proposition déjà formulée lors de la concertation de 2018 mais non retenue peut-elle être reconsidérée?

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 101 du 15 mai 2022 - 09:29

Auteur : Christian LEPELIER

../... en tant que représentant d'un propriétaire d'une parcelle concernée (les yveteaux ZB 56), je considère que cette parcelle, relativement petite, n'a de valeur que par sa proximité avec d'autres parcelles appartenant à d'autres propriétaires et constituant ainsi un îlot d'exploitation agricole viable et valorisé dans le cadre d'une AOP. Or le projet actuel casse cet îlot. Il prévoit, au titre des mesures environnementales, un passage sous la voie pour la faune.

Pourquoi ne pas prévoir un passage légèrement plus grand pour au-moins permettre le passage des bovins?

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 102 du 15 mai 2022 - 14:36

Auteur : Jean DAVY Organisation : GAEC du Logis

Je suis défavorable au projet de la RD 924 en 2X2 voies sur l'axe Briouze-Sevrai puisque cela entraînerait une perte considérable de terrain sur mon exploitation agricole située au lieu dit le Bois de Pointel, qui se trouve enclavée entre deux rivières: la Rouvre et le Val du Breuil et l'exploitation voisine. De plus, ce projet prévoit le passage de la 2X2 voies à 6 mètres de profondeur au lieu dit Bois de Pointel, ce qui rend impossible la construction d'un boviduc en dessous comme je le souhaite afin de pouvoir faire circuler mes animaux, étant donné que la rivière du Val du Breuil se trouve à ce niveau. Ma question est donc la suivante: pourquoi enterrer la 2X2 voies si profondément?

Ne serait-il pas plus raisonnable de la mettre au niveau du sol ? Cela entraînerait une emprise beaucoup moins importante et le boviduc pourrait donc être envisageable.

Voici maintenant les solutions que je propose pour améliorer le projet à mon cas:

Tout d'abord, je souhaiterais plutôt que le village de la Gaudinière soit desservi par la RD 924 au lieu d'être redirigé au bois de Pointel, ce qui limiterait la perte de terrain sur mon exploitation. Par ailleurs, afin de pallier à cette perte de terrain importante, je demande à ce qu'un aménagement foncier soit impérativement trouvé avant de débiter les travaux pour ce projet.

Ensuite, un aménagement du chemin du bois de Pointel doit aussi être trouvé pour pouvoir accéder aux champs avec les animaux et les engins agricoles. Je demande également à ce qu'un pont soit construit sur la rivière de la Rouvre pour élargir l'aménagement foncier sur le secteur de Saint André de Briouze.

Je suis très soucieux pour l'avenir de mon exploitation puisque mon fils doit s'installer en 2023 et je ne veux pas qu'il en subisse les conséquences en héritant d'une exploitation divisée avec des terrains inaccessibles.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 124 du 16 mai 2022 - 16:14

Jean DAVY, GAEC du Logis

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous mon avis en tant qu'exploitant agricole à Pointel concernant le projet de 2X2 voies prévu sur la RD 924 sur l'axe Briouze-Sevrai.

Je suis défavorable au projet de la RD 924 en 2X2 voies sur l'axe Briouze-Sevrai puisque cela entraînerait une perte considérable de terrain sur mon exploitation agricole, le GAEC du Logis, située au lieu dit le Bois de Pointel, qui se trouve enclavée entre deux rivières: la Rouvre et le Val du Breuil et l'exploitation voisine. De plus, ce projet prévoit le passage de la 2X2 voies à 6 mètres de profondeur au lieu dit le Bois de Pointel, ce qui rend impossible la construction d'un boviduc en dessous comme je le souhaite afin de pouvoir faire circuler mes animaux, étant donné que la rivière du Val du Breuil se trouve à ce niveau. Ma question est donc la suivante: pourquoi enterrer la 2X2 voies si profondément ? Ne serait-il pas plus raisonnable de la mettre au niveau du sol ? Cela entraînerait une emprise beaucoup moins importante et le boviduc pourrait ainsi être envisageable.

Voici maintenant les solutions que je propose pour améliorer le projet à mon cas:

Tout d'abord, je souhaiterais plutôt que le village de la Gaudinière soit desservi par la RD 924 au lieu d'être redirigé vers le bois de Pointel, ce qui limiterait la perte de terrain sur mon exploitation. Par ailleurs, afin de pallier à cette perte de terrain importante, je demande à ce qu'un aménagement foncier soit impérativement trouvé avant de débiter les travaux pour ce projet.

Ensuite, un aménagement du chemin du bois de Pointel doit aussi être trouvé pour pouvoir accéder aux champs avec les animaux et les engins agricoles. Je demande également à ce qu'un pont soit construit sur la rivière de la Rouvre pour élargir l'aménagement foncier sur le secteur de Saint André de Briouze.

Je suis très soucieux pour l'avenir de mon exploitation étant donné que mon fils doit s'installer en 2023 et je ne veux pas qu'il en subisse les conséquences en héritant d'une exploitation divisée avec des terrains inaccessibles.

En espérant que mon avis soit entendu et en vous priant de bien vouloir prendre en compte ces demandes d'aménagement.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 138 du 16 mai 2022 - 19:57

Auteur : Julien AMIARD

J'habite à proximité du Rd 924 j'espère juste qu'il y aura un accès direct de la route des Rimaines à l'échangeur.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 147 du 17 mai 2022 - 08:13

Auteur : MRS DELAUNAY et LEE GAEC du Mont Hardy

.../...

Le bassin de rétention du plateau des auges pourrait être rapproché de Fromentel et ainsi diminuer la consommation de terres agricoles (sans compter qu'il est construit sur une zone non humide).../...

Le projet ne prévoit aucun accès aux parcelles au nord du projet sur le plateau des auges, 50 hectares. Il est regrettable de constater que rien n'a été prévu.../...

En augmentant l'artificialisation des sols, il faut prévoir l'écoulement des eaux de pluies. Les ponts situés au lieu dit la boisnière (St Hilaire de briouze) doivent être redimensionnés.

.../...

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 155 et 155 du 17 mai 2022 - 11:05

Auteur : ALEXANDRE BRIERE Organisation : GAEC DES OSTIEUX

Bonjour

.../....

je souhaite la création d'une voie de desserte au sud de la D924 entre l'ouvrage d'art de la Pierre Hurel et le pont reliant Lougé sur Maire et Ménil Jean pour pouvoir avoir accès à la totalité de nos parcelles.(détail en pièce jointe)

Je souhaite une compensation foncière réelle et le libre choix de l'exploitant pour sa méthode de culture.



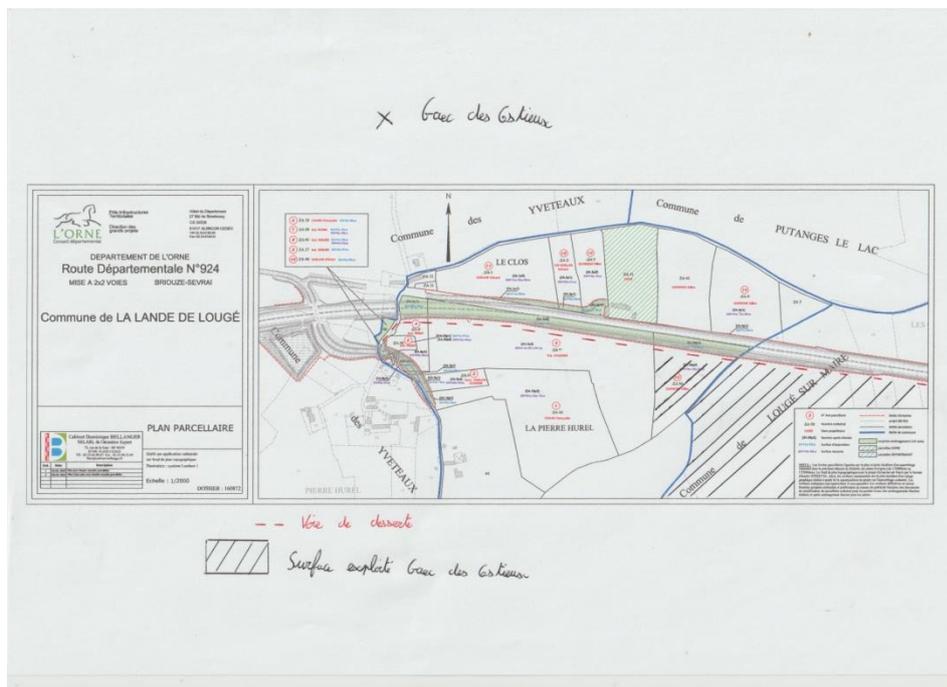
© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 13' 30" W
Latitude : 48° 42' 49" N

X Pont de taille bas reclusé pour matériel agricole
▨ Surface exploitée Gare des Estivés
-- voie de desserte

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

1/1



Réponse du Conseil départemental

Observation n° 175 du 17 mai 2022 - 18:00

Auteur : vincent EUDES

.../...

Si ce projet se réalise, nous souhaitons que la 2x2 voies soit repoussée coté nord d'une quarantaine de mètres car la courbe après le pont de la SNCF en allant sur Fromental peut-être diminuée et la topographie du terrain le permet. Ceci permettrait d'éloigner la route des maisons situées à "La Briqueterie" mais également chez Mr Vesque au lieu-dit "Milhard" chez lequel vous souhaitez passer à une dizaine de mètres. Ceci est largement possible étant donné qu'aucune habitation ne se trouve coté nord de la 2x2. Nous demandons la construction d'un pont supplémentaire sous la ligne SNCF du coté sud de la 2x2 voies afin de nous permettre d'exploiter les terres de l'autre coté sans difficultés car la mise en place des dessertes au "pont blutel" ne sont pas adaptées au matériel agricole. Si cet ouvrage coutait trop cher au département nous proposons de faire une sortie de la 2x2 voies après le pont SNCF coté Sud afin de pouvoir rattrapper le chemin de desserte qui longe la 2x2 voies.

Ceci engendrerait une circulation du matériel agricole sur la 2x2 voies.

Donc nous souhaitons que le matériel agricole est accès à la 2x2 voies de Flers à Argentan. Pour la sécurité routière, la taille des engins agricoles fait que nous sommes moins dangereux sur une 2x2 voies que sur les petites routes communales ainsi que les différents bourgs que nous devrions traverser avec des rétrécissements de voies.

Nous souhaitons que le chemin d'accès au lieu-dit "la Briqueterie" soit modifié. Nous voulons vous proposer un tracé, que nous n'avons pas encore défini qui nous permettrait d'exploiter nos surfaces agricoles plus facilement en fonction du projet de 2x2. Nous voulons que le chemin soit goudronné et clôturé avec des poteaux en ciment avec cinq rangs de barbelés, aménagement de fossés et des barrières pour desservir les parcelles.

Nous souhaitons qu'un aménagement foncier soit effectué sur les communes de Lougé sur maire et

Ecouché le vallées avec une emprise qui devra être redéfinie par la CIAF. Nous demandons à garder l'ensemble de nos aides PAC et que le département prenne en charge la mise à jour de nos plans d'épandage.

Egalement un problème de desserte se pose entre la route Lougé -Ménil Jean et Fromentel, les champs ne peuvent pas être desservis.

D'un point de vue environnemental, nous avons demandé lors de la réunion de juin 2021 le classement des haies et nous sommes restés sans nouvelles jusqu'à l'enquête publique. Nous voulons mettre en place un groupe de travail afin de voir et de modifier le classement des haies. Ceci faciliterait un éventuel aménagement foncier.

Nous demandons à pouvoir substituer des parcelles à compensation écologique sur l'ensemble du projet.

Nous nous demandons pourquoi la route qui desservira "L'Aunay Heudin" est changée de place? Egalement est ce que le chemin qui desservira le bac de rétention de "L'Aunay Heudin" peut-être changé de place?

Au pont blutel pourquoi le lit de la rivière est changé de place et pourquoi le pont desservant Batilly à St Ouen est il qu'un demi échangeur? S'il était en échangeur total il éviterait des dessertes. Nous avons surtout le gros soucis au niveau du pont Blutel car la desserte coté nord qui ne va pas jusqu'à Ecouché nous oblige à passer entre les maisons avec un virage à 90°. Ce sera très compliqué par exemple pour les journées d'ensilage, les camions laitiers et quasiment impossible avec les plateaux à fourrages.

Réponse du Conseil départemental

Observation n° 182

Auteur : ERIC ET SYLVIE LEHUGEUR

Nous souhaitons une desserte au delà du village le clos sur la Lande de Lougé coté nord de la 2x2 pour desservir les parcelles dont nous sommes propriétaire qui sont aujourd'hui en accès direct avec la RD 924.

Réponse du Conseil départemental

Observation n° 199

Auteur : Olivier ESNAULT

Requettes pour le maintien de la continuité des chemins ruraux & de randonnées à L'ENSEMBLE DES USAGERS (pédestres, VTTistes, cavaliers, randonneurs motorisés, ...).

Au Nord de cette 2x2 voies:

- le chemin situé au Nord de la Maçonnière devra être raccordé par un cheminement le long de la RD 924 jusqu'à l'aménagement routier qui sera réalisé sur la commune de Ste Opportune (entre les Vallées et La Saussaie).
- le chemin situé au Sud de la Héronnière devra être raccordé par un cheminement le long de la RD 924 à la route communale de la Héronnière .

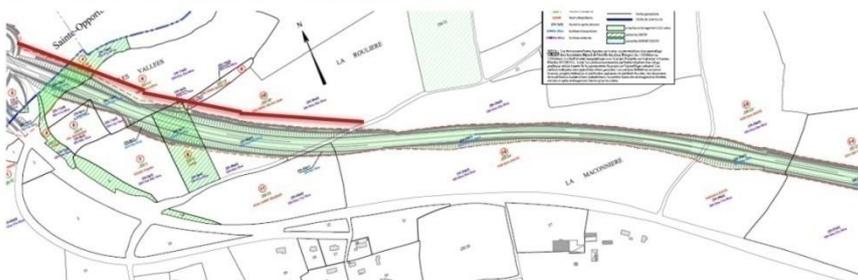
Passage de la 2x2 voies au sud de la Héronnière :

- Pourquoi prévoir un passage aérien EXCLUSIVEMENT PIETON ? un passage souterrain serait lui accessible à d'autres catégories d'usagers (& à la faune)?

PS: il serait incompréhensible d'investir d'un côté plusieurs millions d'Euros pour une voie verte & d'un autre côté, couper la continuité des chemins qui constituent de nombreuses boucles de randonnées (boucles de randonnées elles-mêmes en continuité de cette voie verte)

Commune de Briouze :

La Maçonnière :



La Héronnière :



[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 201 du 18 mai 2022 - 12:52

Auteur : Sébastien Pichonnier Organisation : Earl des plants

.../...

- il faudrait étudier le rétablissement entre le vaux bougon et la pierre hurel
- il faut substituer la compensation sur la parcelle à l'angle du vaux bougon

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 211 du 18 mai 2022 - 15:12

Auteur : Régine DELANGE

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à : Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

En ce qui concerne la parcelle ZA23 les crières, je souhaite un remembrement ou une revalorisation. En effet, la pointe triangulaire au Nord de la 2x2 voies perd beaucoup de valeur et devient difficile à exploiter.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 214 du 18 mai 2022 - 16:37

Auteur : simon bujarrabal Organisation : exploitant agricole

Je suis favorable au projet avec les réserves suivantes:

- je souhaiterais échanger les terrains au nord du projet routier ainsi que ceux situés sur l'emprise (propriétés de la commune) et ramener au sud de la voie ferrée
- je souhaiterais élargir le périmètre d'aménagement foncier sur les lieux dits du Ménil Broult et du Hameau deux où j'exploite deux parcelles de 4 et 2 ha pour améliorer le parcellaire.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 231 du 18 mai 2022 - 22:37

Auteur : Thibault Leperlier

.../...

Toutefois, si malgré les différents avis défavorables émis, ce projet se réalise, il sera nécessaire de tenir compte des remarques ci-dessous afin de limiter les préjudices sur les activités locales.

.../... Pour ce qui concerne l'EARL de la Gare, anciennement GAEC de la Gare (exploitation agricole engagée en Agriculture Biologique, en AOP, signataire d'une MAEC Haute Vallée de l'Orne et ses affluents...), l'impact est très important.

Trois îlots d'un total de 35 ha seront traversés par le projet générant : un morcellement supplémentaire, une perte directe sous l'emprise de plus de 5 ha, une perte pour 2 hectares minimum de leur vocation agricole.

Un quatrième îlot de 6ha se retrouvera inaccessible.

Je formule donc différentes remarques et demandes sur la commune des Yveteaux :

L'OH 194 situé sur la ZA18 devra être modifié afin d'éviter la création d'une "aiguille" dans la parcelle agricole.

L'îlot composé des parcelles ZB1, ZB3 et ZB56 est découpé, entraînant la disparition de tous les points d'abreuvement des animaux en pâture et la non circulation de ceux-ci sur l'ensemble des parcelles. Je souhaite le rétablissement des deux cotés de l'ouvrage de points d'abreuvement, la restauration des clôtures et de la capacité à parquer les animaux. Je souhaite également que l'OH 205 soit redimensionné pour permettre la circulation de bovins (de l'ordre de 3m sur 3m pour que les animaux acceptent de s'engager dans cet ouvrage de 30m de long). Il s'agit simplement de pouvoir restaurer le caractère "patûrable" de cet îlot.

L'EARL de la Gare est actuellement autonome en eau pour l'abreuvement de ses animaux et pour ses besoins de production. Il convient que cette capacité soit préservée malgré les travaux sur le sol et le sous-sol qui seront réalisés sur le secteur de Fromental.

Etant donné la consommation importante de terres agricoles au niveau de la déviation de Fromental et étant donné qu'il y a très peu de réserves foncières sur ce secteur: est-il judicieux que les résidus de la ZA 195 soit consacrée intégralement à de la compensation environnementale? Cette compensation toute nécessaire qu'elle soit ne peut-elle pas être imaginée différemment, notamment en lui substituant une autre parcelle?

Une desserte locale devrait être imaginée de Fromental en direction d'Ecouché (jusqu'à l'actuel carrefour de la route Ménil-Jean/Lougé sur Maire) afin de permettre l'accès aux différentes parcelles agricoles. Les préjudices temporaires causés à l'activité agricole lors de la réalisation des travaux (difficultés de circulation, difficulté d'accès, emprise temporaire supplémentaire...) devront être pris en compte et assumés par le maître d'ouvrage.

Le Conseil Départemental devra également veiller à ce que les travaux liés à l'ouvrage et ceux liés à l'aménagement foncier ne remette pas en cause les engagements agri-environnementaux de l'EARL de la Gare.

Le Conseil Départemental devra continuer à acquérir des terrains afin de compenser les impacts environnementaux de son ouvrage et afin de permettre aux Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier de corriger les préjudices causés à l'activité agricole.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 253 déposée par mail le 19 mai 2022

Mise en 2x2 voies de la RD924

Commune de Les Yveteaux

La commune des Yveteaux étant une des plus impactées foncièrement par le projet, nombreux sont les membres du conseil qui ne peuvent prendre position et voter pour l'établissement d'une délibération. Lors de la réunion de conseil de ce mercredi, seuls deux conseillers étaient susceptibles de voter. (...)

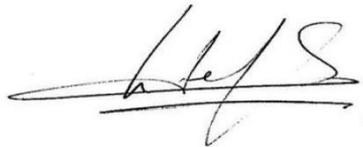
Malgré que les habitants aient été informés d'événements (réunion, mise en place de commission, avancée du projet, concertation, par la lettre d'information de la commune ainsi que des Plans mis à disposition dans les bureaux de votes, la majorité reste en quête d'informations. Sollicités, depuis le début de l'enquête, à aller sur le site pour consulter les dossiers, ils se retrouvent découragés vu l'importance de documents. Les agriculteurs et propriétaires élus ont eu des rencontres pour expliquer les enjeux les concernant mais pas le reste de la population.

Le Conseil ne s'oppose pas à un contournement de Fromental mais émet des demandes concernant cet aménagement :

- Prolonger l'enquête publique afin de poursuivre l'information.
- Apporter des précisions sur la lettre envoyée aux propriétaires : lettre incomprise par la majorité car mentionnant l'expression « expropriation » alors qu'il était question d'aménagement foncier.
- Supprimer le barreau sud reliant la RD909 à la RD19 (demande déjà faite lors de la concertation) et création d'un barreau au nord de Fromental, desservant la zone artisanale de la CDC du Val d'Orne pour déboucher à l'ouest sur la RD924.
Ce nouvel aménagement permettrait :
 - D'éviter de ramener tout le trafic Falaise-Mayenne et Falaise Domfront sur la RD909 en traversant Fromental.
 - De mieux desservir la zone artisanale par une arrivée directe sur les échangeurs.
 - De moins « manger » de terres agricoles, ce qui n'est pas négligeable lorsque l'on parle d'artificialisation des sols et de compensations.

- Demande que les surfaces prises aux agriculteurs leurs soient redonnées dans leur totalité.
- Demande des précisions sur les mesures compensatoires : terres labourables changées en prairies extensives ? Bois ?
- Demande que les « chemin d'accès » créés répondre au besoin du monde agricole par leur largeur et leur stabilité (enrobé?).
- Demande qu'il soit prévu un boviduc sur les parcelles de pâtures. Le projet prévoit un passage pour la faune. Il suffirait de le redimensionner pour le transformer en boviduc cela ferait « d'une pierre deux coups ».
- Demande l'aménagement d'une aire de covoiturage. (espace délaissé de la RD19?).
- Demande le maintien dans le patrimoine du département de la RD924 actuelle.
- Demande une protection phonique notamment pour le village de la Pierre Hurel et la voie reliant la RD924 aux échangeurs.
- Demande une desserte pour l'activité agricole (agriculteurs, ETA,...)de la Pierre Hurel vers Ecouché

Aux Yveteaux . Le 12 mai 2022



Marie-Cécile LEPERLIER , Maire

Réponse du Conseil départemental

Observation n° 291 du 19 mai 2022 - 16:22

Auteur : Adrien Brard Organisation : GAEC du val bougon

Le projet tel qu'il est aujourd'hui crée différents problèmes :

Réduction de l'accessibilité au pâturage pour les vaches laitières

- par la création des infrastructures de desserte et le bassin de rétention plusieurs hectares d'accès au pâturage sont voués à disparaître,
- solution éventuelle un boviduc supplémentaire de petit gabarit pour les animaux 3m sur 3m disposé face à l'entrée de l'exploitation actuelle qui permettrait aussi de conserver notre itinéraire d'accès aux bâtiments,
- il avait été proposé de changer l'emplacement du bassin de rétention pour consommer moins de bonne terre et en plus remettre sur une topographie en talus naturel,
- le boviduc prévu à vaux bougon pour le passage de la route de desserte reliant louge à menil jean doit faire 5 m de hauteur et permettre le passage des véhicules agricoles gros gabarit, et il serait plus juste de le mettre plus proche du cour d'eau ,
- la route de rétablissement pour desservir vaux bougon serait mieux attenante à la 2x2.

Emprise sur la structure actuelle

- destruction de la fosse et la fumièrre par la desserte louge menil jean impose une reconstruction à l'opposer des bâtiments sur un silo qui sera a refaire comme convenu avec le conseil départemental,
- les accès seront à refaire en bitume et la fermeture de l'exploitation par un portail,
- le compteur EDF sera à déplacer se situant à ce jour sur le tracer de cette même desserte,
- les clôtures pour les animaux seront à refaire à la charge du maître d'œuvre en piquet d'acacia avec quatre rang de fil barbelé solide de part et d'autre le long des dessertes.../...

Demande de rétablissement d'accès entre pont blutel et desserte de saint ouen sur maire pour aller sur écouche sans cela il y aura un rallongement considérable pour aller exploiter sur joue du plain, ainsi que pour aller de route de menil jean a la pierre Hurel , soit une desserte côte sud est à prévoir ou des échanges parcellaires.

.../...

Nous demandons que nos plans d'épandages qui seront modifiés par le remembrement soit effectués et pris en charge par le maître d'œuvre, ainsi que les démarches pour la PAC soit réalisées de la même façon sans perte ni problème sur ces aides.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 330 du 19 mai 2022 - 19:17

Auteur : Philippe LEPRINCE

.../...

Les chemins pédestres ne doivent en aucunes manières être coupés, ils doivent être préserver par des aménagements, tunnels ... la coupure du chemin des neuf clos entre les villages des neuf clos et de la héronnière, impossible pour les voitures et tracteurs...

L'échangeur entre la bordelière et la grivagère me semble surdimensionné et assez loin du centre du village.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 338 du 19 mai 2022 - 19:48

Auteur : FRANCOIS LEPRINCE

je suis concerné par la perte de la parcelle ZD 14 a Briouze, aucunes communications aucunes informations , mise a part le courrier de l'expropriation, mis devant le faite accompli, pas plus que le remembrement réalisé autour de cette parcelle,

QUELLE SERA L'INDEMNISATION, quelle compensation pour la perte de valeur de ma propriété (étang , chalet , résidence secondaire) pour les nuisances (bruit, aspect visuel ...) Je demande donc un écran phonique sur toute la longueur de ma propriété, ainsi qu'en remplacement de ma parcelle ZD14 , une autre parcelle a proximité de ma propriété.

je suis contre la perte d'accès du chemin des neuf clos en véhicule. Il est incompréhensible de voir sur ce trace un mi échangeur au carrefour du rocher pour sainte opportune et autre, plus un énorme échangeur entre la bordelière et la grivagère, plus un tunnel d'accès au village de Launay pour saint André, il me semble que cela fait double emploi ("300 mètres entre l'échangeur de la bordelière et le tunnel de launay) est ce bien utile? et seulement un mi échangeur à saint hilaire alors qu'il y a 2 grosse usines , un gros trafic de camions et de très nombreux salaries, et enfin le restaurant routiers complètement isolé. Cet

aménagement fera que certains camions reprendrons l'ancienne route.

Réponse du Conseil départemental

Observation n° 346 du 19 mai 2022 - 20:37

Auteur : françois sautivet

Monsieur,

Après consultation des documents mis à disposition pour l'enquête publique concernant l'aménagement de la RD924, je voudrai porter votre attention sur plusieurs points qui me paraissent problématiques dans ce projet :

1) Mon père et moi sommes au lieu-dit "le vaux deux", sur la commune de Lougé-sur-Maire. Nous sommes concernés, en qualités respectives d'usufruitier et nu-proprétaire, par les parcelles ZB 20 et ZB 42. A ce niveau, actuellement, nous accédons à la RD924 directement par le carrefour situé à environ 500 m du corps de ferme. D'après le projet, un ouvrage d'art permettant d'enjamber la 2x2 voies sera réalisé. Pour accéder à cette dernière, nous devons faire 6 km en direction d'Ecouché, jusqu'au lieu-dit Milhard, pour récupérer l'échangeur. En revanche, le projet ne propose aucune route pour aller à gauche, dans la direction Briouze - Flers, ce qui signifie que nous devons faire 12 km aller-retour pour simplement revenir à hauteur du carrefour initial. Cela allongera d'autant les délais d'intervention des pompiers ou d'une ambulance. Un tel écart dans le cas d'un incendie ou d'une urgence vitale aura des conséquences dramatiques. La seule autre solution qui s'offrirait à nous pour aller en direction de Flers, est de passer par les petites routes communales pour rejoindre l'échangeur prévu à Fromental, ce qui allongera encore plus le trajet en temps et km, et certaines d'entre elles sont peu praticables en hiver du fait des conditions météorologiques

2) le rapport rendu par la MRAe soulève plusieurs points importants concernant l'impact environnemental :

a) D'après le paragraphe 3-1 du rapport, les études d'impact des 2 premiers tronçons réalisés et mis en service depuis suffisamment longtemps n'ont pas été actualisées et rendues publiques. Pourquoi? Elles auraient certainement pu nous faire une meilleure idée du projet.

b) Dans le paragraphe 3-2, il est écrit que "ce projet porte une capacité de 10 fois le trafic actuel de la RD924". D'après un rapport du Conseil départemental sur le trafic routier 2019 dans l'Orne, consultable sur internet, il est écrit (p. 6) que "la baisse généralisée des trafics routiers devient une constante depuis plusieurs années". Pourtant, ce même conseil départemental répond à la MRAe que l'évolution annuelle du trafic sera de 2%. Le trafic actuel moyen étant de 5000 véhicules/ jour, cela représentera 100 de plus / jour, ce qui signifie qu'il faudrait environ 450 an pour arriver aux 50000 véhicules/ j correspondant à la dimension du projet.

c) Les zones ZB20 et ZB42 ont été retirées, donc pas prises en compte, de l'analyse synthétique des zones humides (p. 39) du document "Etude des fonctionnalités zones humides". Pourtant, d'après ce même document, elles sont répertoriées sur un versant humide (figure 9, planche 8/11). Sur la figure 23, on constate que 2 sondages pédologiques ont été réalisés en ZB20, dont un dans un champ non-compris dans l'emprise du projet, et la pointent comme zone humide. Pourquoi aucun sondage n'a-t-il été réalisé en ZB42, zone la plus proche de la route? Dans ces parcelles, on trouve des aulnes, frênes, reine des prés et pâture à joncs en plein été, espèces végétales répertoriées dans le tableau d'expertise (p. 22) des zones humides. On constate aussi que d'après les photos satellites, les études pédologiques ont été faites pendant les foins, donc que certaines espèces végétales ont été coupées, donc pas présentes pour l'étude. Je dispose également d'une carte des profondeurs de la nappe phréatique en période de hautes eaux, émise par la DREAL (code insee 61237, avec entête de la préfecture de Basse-Normandie, consultable sur le site www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr). Cette carte indique qu'en ZB20 et ZB42, la profondeur de l'eau n'est que de 0 à 1 m, ce qui y associe un risque d'inondation des réseaux et sous-sols.

d) le Conseil départemental répond à la MRAe que la qualité des eaux dans les zones de chantier sera suivie en interne. Mais on ne sait pas ce qui est prévu en cas d'incidents, notamment des fuites d'hydrocarbures, pour garantir la salubrité de l'eau des mares dans lesquelles s'abreuvent nos animaux d'élevage.

3) Dans le cadre de mes activités professionnelles, des camions poids lourds 39 T viennent plusieurs fois par semaine. Dans l'état actuel du projet, rien ne me garantit qu'ils pourront toujours passer, ni même qu'ils pourront emprunter la rampe enjambant la 2x2 voies par temps hivernal. Actuellement, la seule route d'accès pour les poids lourds est la RD924, car ils ne peuvent pas passer par la route communale provenant du bourg de Lougé-sur-Maire à cause du vieux pont SNCF qui est trop petit.

4) Sur aucun des documents présentés n'apparaissent les conduites d'eau potable qui alimentent la commune de Lougé-sur-Maire et la fibre optique. L'une comme l'autre passent sur la parcelle ZB42, et sur aussi ZC36 pour la conduite d'eau potable. Ont-elles été prises en compte dans le projet? Si oui, de quelles manières? Si non, quels travaux supplémentaires cela engendrera-t-il? Avec quels inconvénients

éventuels?

5) Nous possédons un champ, sur la commune de Putanges-le-Lac, compris entre les parcelles ZB13 et ZC40. D'après le plan parcellaire, il apparaît que l'emprise du projet déborde un peu dans ce champ. Comment se fait-il que nous n'ayons pas reçu d'enquête parcellaire pour ce champ, comme prévu par les articles R-11-19 et suivants du Code de l'expropriation?

6) Pendant la réalisation de l'ouvrage permettant de passer au-dessus de la 2x2 voies, la partie de la route communale nous permettant de rejoindre la RD924 (environ 500 m) sera a priori fermée. Quelles dispositions pour que nous puissions continuer à circuler sont prévues? Ces dispositions permettront-elles le passage des camions poids lourds 39T, comme évoqué au point 3)?

7) Les parcelles ZB20 et ZB42 sont des prairies herbagères pâturées par nos animaux d'élevage. Qu'est-il prévu pour clôturer ces parcelles pendant les travaux pour que nous puissions continuer de les exploiter?

8) Depuis le lancement du projet il y a une vingtaine d'années, personne n'est venu nous voir directement sur le terrain, terrain que nous pratiquons tous les jours. La MRAe a pointé 13 manquements au regard des différentes législations environnementales. Les réponses du conseil départemental étant vagues et imprécises, il est difficile d'apporter des observations pertinentes. Il est déplorable que tous ces manquements favorisent l'obtention de la DUP. De même, il est anormal que lors de la première permanence en mairie d'Ecouché, certains plans manquaient, et que d'autres soient trop imprécis pour faire des observations concrètes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part sur toutes ces interrogations.

Réponse du Conseil départemental

Observation n° 347 du 19 mai 2022 - 20:42

Auteur : Jean DAVY Organisation : GAEC du Logis

Je viens ici apporter de nouvelles remarques à mon précédent message concernant mon opposition à ce projet de 2X2 voies qui viendrait amputer de nombreuses parcelles à mon exploitation agricole. J'ai constaté des réglementations sur les parcelles 21-22 qui visent à transformer ces prairies naturelles en prairies peu intensives ce qui signifie un règlement stricte et contraignant sur la fauche et l'amendement. Cependant, nous avons déjà des règles à suivre par rapport aux AOP Normandie, il serait donc inadmissible d'en rajouter davantage. D'autre part, j'insiste sur le fait qu'il serait indispensable de faire un pont sur la 2X2 voies au Bois de Pointel pour que les animaux puissent accéder aux surfaces situées de l'autre côté de la route, puisque le bovidu que j'ai réclamé ne semble plus d'actualité. Ces surfaces de pâturages sont indispensables pour pouvoir conserver l'Appellation d'Origine Protégée qui est si importante pour le producteur laitier que je suis, car elle assure un revenu financier plus important à mon exploitation. J'insiste également sur le fait que toutes les parcelles doivent pouvoir être accessibles par un chemin et doivent pouvoir être alimentées par de l'eau potable pour les animaux, sans oublier les clôtures qui doivent pouvoir être posées.

Réponse du Conseil départemental

Observation n° 367 du 19 mai 2022 - 22:38

Auteur : GAEC 3D Denis Organisation : gaec3D

.../...

En ce qui concerne la parcelle ZB5, est-ce vraiment utile de prendre ces 535m² pour supprimer une haie et une clôture faites lors du dernier tronçon? De plus, dans cette même parcelle le problème de bornage du chemin CR n°33 n'est pas résolu.

Quel aménagement va être fait pour le futur carrefour la Saussaie, le Rocher et la Maconnière? (stop, céder le passage, priorité à droite...)

Nous aimerions avoir plus de précisions sur le chemin d'accès pour les parcelles ZH19 (n°9) et ZH20 (n°10).

Comment va être revue la convention signée en 2018 face à tout ces changements (surfaces...) Et qu'en est-il des indemnités promises non versées à ce jour pour l'allongement de parcours?

Réponse du Conseil départemental

Observation n° 378 du 20 mai 2022 - 09:05

Auteur : Fabien BRARD Organisation : exploitation agricole

-nous souhaitons que les réserves foncières acquises par la Safer soient destinées prioritairement à l'aménagement foncier concernant la restitution ou l'échange de parcelle entre les agriculteurs (1ha pris = 1ha rendu). Les parcelles de mauvaises qualités, médiocres ou situées en zones humides ou difficilement

cultivables quant à elles pourront être utilisées pour du reboisement s'il y a des excédents au sein de la réserve foncière.

-nous demandons la prise en charge par le Conseil Général du maintien de toutes les aides PAC pendant la périodes des travaux, la prise en charge de la mise à jour des cahiers d'épandage ainsi que toutes prise en charges financières et notariales concernant des échanges possible de parcelles entre agriculteurs en dehors du périmètre du projet.

-nous exploitons des parcelles au lieu dit « pont blutel » qui se situes dans le trajet du projet, nous souhaitons que les parcelles B60, B46, B52, B72, B73 soient regroupées en une seule parcelle clôturée ainsi que le maintien d'un compteur d'eau afin d'assurer l'abreuvement de nos bovins. Ce regroupement parcellaire pourra être rapproché de notre exploitation ou d'un îlot déjà exploité notamment sur Batilly. Cet ensemble de parcelle devra être rapproché de l'exploitation ou d'un autre îlot déjà exploité.

-Le Conseil Général a acquit les parcelles B184 et B243 pour la réalisation d'un bac de rétention, et ayant été informé trop tardivement de cette vente qui a été signée entre notre propriétaire et le Conseil Général, nous demandons la restitution de cette surface via les réserves foncières de la Safer à l'issue des travaux.

-nous exploitons une parcelle éloignée sur la commune de La Lande de Lougé (au lieu dit « les vallées » située dans le périmètre du projet et souhaitons son rapprochement au plus près de notre exploitation, le cas échéant proche d'un îlot que nous exploitons déjà.

-nous demandons de pouvoir utiliser la 2x2 voies avec nos engins agricoles pour rejoindre Ecouché à partir des communes de Lougé sur Maire et Batilly, le cas échéant nous demandons des aménagements concernant « La route du Poirier » qui passe par « La milière » pour rejoindre « Bernay » sur la commune de Batilly, ceci afin de pouvoir circuler en toute sécurité avec les autres usagers. En effet cette portion de route aujourd'hui est très étroite et posera des problèmes de circulation, il serait souhaitable de prévoir des zones de croisement, de fossés busés, accès aux parcelles améliorés et élargissement de la voie afin d'accéder en toute sécurité avec les engins agricoles à nos parcelles pendant les périodes des travaux des champs, des ensilages ou des moissons.

Ceci a t il été prévu au cas les engins agricoles ne pourront pas circuler sur la rd924 ?

Ou y aura t'il une voie parallèle à la RD924 de prévu dans le projet pour la circulation des engins agricoles ?

Pourquoi aucune solutions est proposées à ce jour ?

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 380 du 20 mai 2022 - 10:12

Auteur : Jacques LANGE

.../... je suis fortement impacté par l'emprise de cette route (6 ha).

En conséquence, je demande un aménagement foncier restructurant et de qualité sur un seul site.

Qu'il soit de valeur similaire en échange des terres expropriées (terres labourables avec terres labourables)

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 386 du 20 mai 2022 - 10:56

Auteur : Quentin Longuet Organisation : Exploitant

Bonjour

Nous n'avons pas à subir de perte de surface sur nos exploitations donc chaque hectares pris doit être rendu. Un remembrement doit donc être mis en place avant la réalisation du projet en accord avec propriétaires et exploitants. La nature des surfaces doit être pris en considération (qualité de terre, forme du parcellaire, accès).../...

Je demande à ce que l'intégralité des charges lié à la modification des plans d'épandage, à la modification des clôtures, soit prise en compte par le maître d'œuvre à la charge du département.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 396 du 20 mai 2022 - 14:11

Auteur : STEPHANE GUILLAIS Organisation : GAEC Guillaies

.../... il faut impérativement prévoir une voie de déserte pour les engins agricoles et autres véhicules de la Pierre Hurel aux Vaux Deux. Actuellement il n'y a rien de prévu pour desservir les parcelles du Val Bougon à la Pierre Hurel. Si le projet reste ainsi, nous serons dans l'obligation de faire un détour de plusieurs kilomètres par les voies communales, voies qui ne sont pas du tout adaptées aux matériels agricoles. Nous faisons de la livraison sur Ecouché, en période de moisson ou autre sans cette desserte, c'est des risques d'accidents en plus.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 397 du 20 mai 2022 - 14:18

Auteur : ELISE LECOUVREUR Organisation : ELEVAGE DE CAUX

.../...

Un tracteur roulant à 40 km/h sur la RD 924 mettra le double de temps en passant par le bourg de Batilly puis Menil Jean pour rejoindre notre site de Menil Gondouin qui contient les 2/3 de la surface que nous exploitons. Comment sera indemnisé cet impact sur nos conditions de travail ?

- Notre site de Menil Gondouin ne dispose pas de point d'eau potable pour nos animaux d'élevage (bovins et équidés). L'eau d'abreuvement des animaux est acheminée avec une grosse tonne à eau de 11500 litres par la RD 924. Si les engins agricoles ne sont pas acceptés sur la 2x2 voies, je demande qu'un forage soit entièrement financé sur mon site de Menil Gondouin en indemnisation du préjudice subit. En effet, le bien être animal passe par l'accès à une eau claire et fraîche à volonté.

- J'ai vu que la parcelle ZE 97 située à Lougé sur Maire, actuellement en cultures, serait remise en prairie. Je m'interroge sur la nature des animaux qui viendront pâturer ce pré. En effet, la ZE 97 borde les 4,5 ha (ZE 52 + ZE 35) que je consacre à mon troupeau d'étalons. Si jamais des équidés venaient pâturer dans les parcelles voisines, il deviendrait impossible de faire séjourner mes étalons à Milhard. Je serais alors contraint de diviser le nombre de mes étalons par 2 (5 au lieu de 10). Cela aurait un impact financier colossal sur mon élevage. Comment sera indemnisé ce type de préjudice qui peut survenir bien après la réalisation de la 2x2 voies ?

- Je m'interroge sur le futur trafic du chemin communal qui relie Le Vieux Batilly à Milhard / La Briquetterie et qui dessert l'entrée de ma ferme et nos parcelles situées en bordure dudit chemin. En effet, les usagers seront tentés d'emprunter ce chemin qui les amènera directement à l'échangeur en provenance de Batilly et la Courbe. Ce chemin, même pas répertorié sur les cartes routières mais goudronné est très étroit et sinueux, il est très difficile de s'y croiser. Il faut déjà être très prudent actuellement quand on l'emprunte. Comment seront indemnisés notre tranquillité et le risque pour nos animaux et notre circulation sur ce chemin ?

- Le futur remembrement n'est pas cartographié dans cette enquête publique. J'exploite volontairement 2 parcelles d'environ 4,5 ha (Milhard et au dessus du cimetière de Batilly), plus d'autres petites parcelles dispersées afin de pouvoir pratiquer de la monte en liberté avec mes étalons. Et de pouvoir faire vivre en lot les étalons hors saison de monte. Ce fonctionnement, que je pratique depuis 12 ans, respecte les attentes actuelles en matière de bien être animal. Si le remembrement regroupe ces surfaces dispersées autour de mon corps de ferme, je ne pourrais plus envisager la gestion d'étalons comme actuellement. Si je dois pratiquer la monte en main avec 10 étalons, il faudra embaucher du personnel. La situation économique de mon exploitation ne le permet pas. Que proposez vous comme indemnisation de ce type de dommage collatéral ?

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 398 et 401 du 20 mai 2022

Auteur : Benoit Duval Organisation : ODG Camembert de Normandie

Nous avons pris récemment connaissance des orientations que semble prendre le projet de déviation de la RD 924 entre Briouze et Sevrai (aménagement à 2X2 voies) mis à l'enquête publique par le Conseil Départemental de l'Orne.

Le document graphique du projet accessible depuis le site internet du département, mentionne dans le détail la section Briouze- Sevrai, chaînon manquant de la 2X2 voies en cours de réalisation. Ce tronçon traverse un certain nombre de communes, dont la commune de Pointel.

Il se trouve que cette commune se trouve au cœur des aires géographiques des appellations d'origine protégées (AOP) « Camembert de Normandie » et « Pont l'Evêque », deux marqueurs significatifs de l'agriculture normande.

Un certain nombre de parcelles qui vont être impactées par le projet appartiennent ou sont exploitées par le GAEC du Logis (famille DAVY).

Le GAEC du Logis est un GAEC orienté en production laitière avec 85 vaches laitières pour une production de lait AOP d'environ 600 000L par an. L'exploitation est collectée par l'entreprise GILLOT.

Ces parcelles se tiennent d'un seul tenant pour une surface avoisinant les 15ha. L'emprise du projet est de moitié et coupe littéralement l'exploitation en deux

Lors des premières réunions de présentation du projet il avait été proposé la création d'un boviduc pour permettre à l'opérateur de maintenir son exploitation. Il disposait d'un accord oral du maître d'ouvrage. Or, la semaine dernière, il lui a été expliqué que cette proposition n'était plus réalisable, sans qu'aucune autre

compensation ne soit envisagée pour autant.

Ces parcelles sont exploitées par un opérateur engagé depuis toujours dans ces deux démarches de qualité et qui souhaite y installer son fils dès 2023.

Il nous semble utile de porter à votre connaissance, que ces parcelles de prairie sont obligatoires pour l'élaboration du lait à destination de ces deux appellations au regard des contraintes prévues par les cahiers des charges. Parmi les exigences de ces deux cahiers des charges figurent notamment, l'origine locale de l'alimentation des animaux, le caractère extensif de l'élevage, l'accès aux parcelles en direct par les animaux, l'accès aux salles de traite en direct depuis les parcelles.

Il s'agit d'un potentiel non reproductible permettant une vraie valorisation des produits qui en sont issus. Introduire une rupture urbanisée en plein milieu de ces parcelles perturbe très fortement l'équilibre de l'exploitation, voire la menace définitivement.

Un tel projet sans compensation technique, serait économiquement désastreux pour le GAEC du Logis qui ne serait plus en capacité de respecter les cahiers des charges des AOP concernées, et en conséquence, plus en capacité de valoriser son lait en AOP. Le prix d'achat du lait serait alors réduit au prix standard. Bien que les effets négatifs induits par de tels projets soient inévitables, le projet tel que définitivement présenté entraînerait de lourdes conséquences pour cet agriculteur. L'ODG est particulièrement inquiet quant à l'incidence de ce projet pour cet opérateur et pour ses filières. L'artificialisation des terres menace clairement cette exploitation.

C'est pourquoi, en raison de l'atteinte de ce projet aux intérêts des AOP Camembert de Normandie et Pont l'Evêque, l'ODG souhaite intervenir, et demande que les aménagements promis soient réalisés, ou qu'une nouvelle réflexion soit menée autour d'un d'aménagement possible présentant d'avantage les intérêts de l'agriculteur, au risque de faire valoir nos droits lors de la suite de l'instruction de la demande (art L643-4 du Code Rural).

Benoît DUVAL Président de l'ODG Camembert de Normandie

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 420 du 20 mai 2022 - 19:26

Je soussigné, Dominique Ramon, Gérant du Groupement Forestier de la Guéronnière évoque des questionnements s'agissant du projet de quatre voies entre Briouze et Argentan.

Lors de nos discussions à Briouze concernant la nouvelle voie routière, nous avons émis plusieurs remarques résumées ainsi :

1. Vous morcelez notre massif forestier en laissant une partie d'environ six hectares de l'autre côté de la nouvelle route.

Quid de son exploitation pour nous ?

Il nous faut un passage des parcelles nord au sud au-dessus de la quatre voies. Est-ce que le passage grand gibier permettra aux engins forestiers de passer aussi ?

Pour simplification, et surtout éviter des dégâts majeurs, il nous faut un dépôt sur cette petite parcelle avec un accès direct pour les camions forestiers. Cela suppose que l'actuelle départementale nous permette l'accès et qu'un dépôt soit créé (vc26).

La valorisation de cette parcelle va fortement diminuer. De plus, Elle ne sera plus louable à la chasse d'où un manque à gagner.

Qu'elle indemnité prévoyez-vous ? Ou bien vous êtes acheteur ? A quel prix ? Ou bien vous proposez un échange avec des parcelles mitoyennes de l'autre côté ?

2. La quatre voies va supprimer l'accès à notre bois via la route dite vers Milhard (vc 25) ou Mesnil Jean. Comment pourrions nous faire accéder des engins pour la desserte de la partie centrale du bois madame ? Est-ce qu'il y a un pont au-dessus de la quatre voies pour laisser passer des grumiers ? Ou bien en dessous avec un passage de 4,30 mètres de prévu ?

3. Concernant votre réserve de propriété sur le bois du chêne à l'homme, il semble que nous, votre nouveau voisin, nous n'avons pas d'accès et donc comment nous pourrions accéder à cette parcelle nouvellement boisée

en 2021 qui nécessitera plusieurs interventions ? Les chemins forestiers actuels ne nous permettent pas d'aller jusqu'à cette parcelle, ce qui va engendrer une dévalorisation importante de la valeur de la forêt et sans doute l'obligation de création d'un chemin forestier d'une longueur importante (donc un coût supplémentaire). De plus, le milieu environnemental sera perturbé du fait de ces modifications ce qui entraînera une non-conformité par rapport au plan de gestion actuel en cours.

4. Notre ensemble boisé sera-t-il grillagé vis à vis de la nouvelle route pour des questions sécuritaires vis à vis du gibier par vos soins ?

5. Sur quelle base de valorisation des peuplements vous envisagez vous acheter les presque trois hectares dont vous avez besoin ?

Nous ne nous opposons pas à la création de cette nouvelle route mais souhaitons avoir un accès le plus en harmonie possible avec les contraintes liées aux engins forestiers.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes cordiales salutations.

Réponse du Conseil départemental

Observation n° 440 du 23 mai 2022 - 10:25

Lors de notre entretien en Mairie de Putanges le 14 Mai je vous ai fait part de la situation particulière que nous rencontrons pour nos parcelles ZE4, ZE54 et ZE55.

Le département est satisfait de faire passer cette route à 10m de notre maison et de dresser un merlon au pied du bâtiment. Le rêve de la vie à la campagne au coeur de la nature vu par la CG61.

En outre, à la lecture du DAEU, je constate qu'il nous est aussi proposé de passer de la plus basse teneur en pollution NO2 relevée 3.1ug/m3 à plus de 15. Merci et mes enfants vous remercient aussi.

Coté nuisances sonores, c'est peut être encore pire car nous avons aussi le record actuel du niveau sonore le plus calme relevé avec 37db coté route. Dans sa grande abnégation le CG61 ne compte pas nous laisser avec 67 db car la législation l'y oblige! La projection du son après construction d'un merlon serait de 58db. Merci beaucoup ! Quand le bruit est doublé tous les 3db, passer de 37 à 67 ou 58 pour respecter la législation est vraiment un geste qui nous touche. Nous allons anticiper et acheter des CD de chants d'oiseaux.

Je me demande bien si les responsables donneurs de leçons du conseil général n'auraient pas une autre vision à notre place ? Je les invite à venir en vacances au calme!

Monsieur Chérier, j'ai expliqué de trop nombreuses fois que le CG61 ne prenait pas correctement en compte notre situation. Comme pour le reste du dossier, le vision de l'administration est figée sur ses millions. Nous ne voulons pas vos millions mais vivre en paix et proche de la nature car tout le monde devrait avoir maintenant réalisé la chance et la valeur de pouvoir toucher du bout du doigt mère nature. Pour conclure, le DAEU traite des risques sur le vivant, je vous confirme que cette situation et cette pression insidieuse omniprésente sont destructrices aussi pour l'homme.

En espérant que vous puissiez prendre en compte cette observation.

Réponse du Conseil départemental

Observation n° 461 du 24 mai 2022 - 16:34

Auteur : Benoit et Bruno DUVAL et LEFEVRE Organisation : ODG Camembert de Normandie et Pont-l'Evêque

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons eu connaissance du projet de mise à 2x2 voies de la RD 924 entre Briouze et Sevrai soumis actuellement à enquête publique par le Conseil Départemental de l'Orne.

En consultant les documents graphiques du projet accessible depuis le site « Démocratie Active » il apparait que ce projet traverse les aires géographiques des appellations d'origine protégées (AOP) « Camembert de Normandie » et « Pont l'Evêque », deux marqueurs significatifs de l'agriculture normande. Un certain nombre de parcelles qui vont être impactées sont exploitées par l'EARL de la Gare (anciennement Gaec de la Gare) sur le secteur de Fromental.

L'EARL de la Gare est une exploitation disposant d'une Déclaration d'Identification pour ces 2 appellations. Elle est collectée par l'entreprise GILLOT.

L'emprise du projet tel qu'il est présenté va entraîner la découpe de 3 de ses ilots cumulant plus de 35ha. Ces nouvelles segmentations entraineraient la perte de plus de 5 ha et amplifieraient le morcellement de cette exploitation (déjà morcelée par la Voie ferrée Paris-Granville, la RD 924 actuelle, la RD 909, la RD862). De plus, une parcelle située sur la commune de Lougé sur Maire (ZC31, 6.24ha) ne sera plus accessible.

Ces parcelles, qu'elles soient en prairies ou en cultures, ont toutes une vocation fourragère et permettent à l'EARL de la Gare de répondre aux exigences des deux cahiers des charges AOP dans lesquels figurent notamment l'origine locale de l'alimentation des animaux et le caractère extensif de l'élevage.

Il est donc indispensable de permettre à cette exploitation de retrouver les surfaces nécessaires à la continuité de son activité avec les exigences qu'elle a consentie.

D'autres part, le pâturage, l'un des socles des Appellations d'Origine en Normandie nécessite un parcellaire structuré avec accès à l'eau, accès à des outils de contention et des parcelles interconnectées pour la circulation des animaux.

Il est regrettable que l'ilot composé des parcelles ZB1, ZB3 et ZB56 sur la commune des Yveteaux perde, dans le projet d'aménagement, son potentiel à accueillir des animaux en pâture alors même que cet ilot

dispose actuellement de toutes les caractéristiques précitées. En effet, le projet d'infrastructure routière va supprimer tous les points d'abreuvement et générer une coupure entre les parcelles.

Il serait nécessaire d'envisager le rétablissement de points d'abreuvement des deux côtés de l'ouvrage et d'imaginer un boviduc afin d'assurer la circulation animale sur l'ensemble de l'ilot.

Introduire une rupture urbanisée en plein milieu de ces parcelles perturbe très fortement l'équilibre de l'exploitation. Un tel projet sans compensation de surface et compensation technique, serait économiquement désastreux pour l'EARL de la Gare qui verrait sa capacité à respecter les cahiers des charges des AOP altérée.

Bien que les effets négatifs induits par de tels projets soient inévitables, le projet tel que définitivement présenté entrainerait de lourdes conséquences pour cette exploitation. Les ODG sont particulièrement inquiètes quant à l'incidence de ce projet pour cet opérateur et pour ses filières. L'artificialisation des terres impacte fortement cette exploitation.

C'est pourquoi, en raison de l'atteinte de ce projet aux intérêts des AOP Camembert de Normandie et Pont l'Evêque, les ODG souhaitent intervenir, et demandent que des aménagements soient réalisés afin de préserver d'avantage les intérêts de l'agriculteur, au risque de faire valoir nos droits lors de la suite de l'instruction de la demande (art L643-4 du Code Rural).

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 470 du 25 mai 2022 - 12:24

Auteur : Jacques FORTIS Organisation : Mairie de Briouze

Département de l'Orne

Commune de
BRIOUZE



Le 19 Mai 2022,

Monsieur le Commissaire Enquêteur
M François CHERIER
Mairie
57 rue des Trois Frères Terrier
61150 ECOUCHE LES VALLEES

Objet :Avis enquête publique
Projet déviation RD924 entre Briouze et Sevrai
Aménagement 2x2 voies

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par délibération du 17 Mai dernier, le Conseil Municipal de Briouze a émis un avis favorable (17 voix Pour et 2 abstentions) au projet de continuité de 2x2 voies de la RD924 entre Briouze et Sevrai.

Cependant, cet avis est conditionné à un certain nombre de points.

En effet, nous demandons la continuité des chemins ruraux n°11 (La Héronnière) et n°18 (Les roches) ainsi que la voie communale n°201 (Les neufs clos).

La création d'un passage pour les animaux sauvages.

L'aménagement d'une aire de covoiturage auprès de l'échangeur de la Bordelière, sans impact sur le foncier agricole (vu avec M Pequignot et Raoult du Conseil Départemental 61).

Nous demandons la création d'un giratoire au niveau du carrefour Craménil/Saint André de Briouze (RD 20 et 21). En effet, ce carrefour a très peu de visibilité en arrivant de la RD 20 (futur échangeur), nous souhaitons qu'il soit sécurisé et aussi anticiper la future extension de la ZA des 5 chemins.

Nous sollicitons une vraie étude d'impact de circulation de la commune intra-muros
Depuis la fermeture de circulation aux poids lourds de + 7,5T dans la commune de La Ferté Macé, Briouze est impactée sur l'axe Caen/Laval (gain de temps et de distance pour les transporteurs en passant par le centre bourg de Briouze).
Une première étude sur la route de Domfront comptait 3 400 véhicules jours dont 6,79 % de poids lourds et porteurs. De plus, l'axe La Ferté Macé/Flers, via Briouze, connaît une croissance de circulation, notamment aux heures de pointe.

Je vous rappelle également que la Communauté d'Agglomération Flers Agglo procède à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable auquel le Conseil Départemental 61 est associé. Afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, nous demandons la continuité du chemin latéral communal (CR n°39) vers le lieudit « La Communette » à Pointel.

Nous vous remercions par avance d'accueillir favorablement notre requête et nous espérons que vous voudrez bien entreprendre les actions nécessaires aux remarques exposées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.



Le Maire,
Jacques FORTIS

Hôtel de Ville BRIOUZE - 10, Place Gal-Leclerc - 61220 BRIOUZE - Tél 02.33.62.20.10 - Facebook : @Briouzeofficiel
mairie@briouze.fr

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 477 du 26 mai 2022 - 14:22

Auteur : Gilles VAZEUX Organisation : DOMAINE DE LA BELLE

.../...

Enfin, je tiens à souligner que j'ai acquis le manoir-ferme du Plessis à Briouze en 1996 dans le but de restaurer cet ensemble isolé de toutes nuisances environnementales et écologiquement protégé (vergers centenaires en bordure de la rivière du Breuil). Le bâtiment principal est un petit manoir seigneurial datant du début du XVIème siècle, qui comporte de nombreux éléments architecturaux d'origine. Dans le début des années 2000, ce projet est devenu caduque suite à l'ébauche du tracé de la 4 voies qui passe à proximité immédiate de ma propriété.

A l'époque, je m'étais rapproché de la DRAC de Caen qui avait donné un avis favorable à l'inscription de ma propriété à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, estimant qu'elle constituait le seul ensemble d'intérêt historique de la commune de Briouze avec la chapelle St Gervais. J'ai finalement renoncé au classement suite à la longueur de la procédure et estimant à tort que je n'aurais pas le temps de faire valoir ce classement compte tenu de l'imminence du projet.

Le projet de route a été abandonné ensuite, puis repris. Ces tergiversations ont rendu impossible l'élaboration de projets d'aménagements de ma propriété. La nuisance sonore et visuelle que la route va engendrer grève considérablement la valeur de mon bien et le rend aujourd'hui impropre à la vente. Ce problème subsiste depuis une vingtaine d'années. Je vous demande donc de prendre en compte le préjudice moral et financier que ce projet a représenté car il me semble que les droits privés doivent aussi être défendus.

Je suis actuellement dépositaire temporaire de ce bien construit il y a plus de cinq cent ans et qui fait partie du patrimoine local commun. Si mes arguments n'étaient pas entendus et que ce projet venait à se réaliser, je n'exclus pas de contester l'autorisation délivrée et d'engager les actions nécessaires pour, a minima, limiter l'impact de la construction, afin de ne pas dénaturer tout son intérêt historique et environnemental. Il pourrait être protégé par des aménagements visant à limiter les nuisances visuelles et sonores (murs anti-bruits, plantation de haies).

D'un point de vue plus général, j'espère que les politiques et les administrations seront à l'écoute de la volonté des citoyens et abandonneront définitivement ce projet d'un autre temps, qui à l'heure de la transition écologique ne répond plus aux critères d'aujourd'hui en terme de nécessité, d'impact environnemental et de coût qu'il engendre.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 491 du 27 mai 2022 - 09:44

Auteur : Christophe de BALORRE Organisation : FEDERATION DES CHASSEURS DE L'ORNE

La Fédération des Chasseurs de l'Orne est consciente que cette infrastructure est nécessaire et positive pour le développement du département de l'Orne.

Il est néanmoins impératif de limiter son impact sur la faune. Au regard des cartographies, nous avons bien trouvé le passage à grande faune supérieur au niveau du bois de Milhard sur la commune de Lougé sur Maire. Cependant, les dimensions de l'ouvrage ne sont pas mentionnées.

Il serait également très intéressant de mettre en place un pont au lieu de remblais au passage du ruisseau de la Prévostière entre la mulochère (commune de Briouze) et la Saussaie (commune de Ste Opportune). De nombreuses collisions ont eu lieu récemment avec des chevreuils à cet endroit.../...

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 489 du 27 mai 2022 - 09:07

Auteur : Fanny Marie

Comme de nombreuses personnes qui ont choisi de vivre dans la tranquillité entourés de nature, je vais être impactée par la 2x2 voies. En effet, lorsque celle-ci sera finalisée, elle passera à 100m devant la maison et occasionnera un bruit certain. Or rien n'a été prévu! Je souhaite donc pouvoir bénéficier d'un merlon arboré qui je l'espère atténuera le désagrément sonore et visuel que causera cette proximité.

Merci, cordialement MM Marie

[Réponse du Conseil départemental](#)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT

ORNE

ARRONDISSEMENT

ARGENTAN

023/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUGE SUR MAIRE

Date de la
convocation
12 MAI 2022

CONSEILLERS EN
EXERCICE 9
PRESENTS 7
VOTANTS 7

Date d'affichage
12 MAI 2022

2 X 2 VOIES

Commune de Lougé sur Maire

L'an 2022, Le **mardi 17 mai** à 20h30

Au nombre prescrit par la loi, en la Mairie, sous la présidence de **Mme Elodie JACQ**; Maire

Etaient présents **Mme Elodie JACQ - M. Jean-Luc FLOUVAT - M. Antoine DELHOMMEAU - M. Nicolas DROUET - Mme Aglaé LEBON. Mme Nathalie COCHET - Mme Eva SAUSSAIS**

Etaient absents - **M. Jean-Michel LEROY - M. Rodolphe LE GALLOUDEC**

M. Jean-Luc FLOUVAT a été nommé secrétaire de séance

Vu l'arrêté n°1122-22-20-025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique du projet de déviation de la RD924 entre Briouze et Sevrai (aménagement en 2x2 voies) présenté par le Conseil Départemental de l'Orne et à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet,
- parcellaire en vue de déterminer les propriétaires et de déterminer exactement les immeubles nécessaires à la réalisation du projet,
- à l'autorisation environnementale

Dans le cadre de l'enquête publique, les documents ont été mis en ligne et sont accessibles au public.

La commune est sollicitée pour émettre un avis. Elle se fait donc l'écho de diverses remarques remontées par diverses voies et de ses propres avis.

En premier lieu, Madame la Maire déplore qu'il n'y ait pas de version papier de l'enquête publique dans toutes les mairies concernées. Bien que tous les éléments soient disponibles par voie numérique, il est chronophage de tout télécharger et éventuellement d'imprimer. Or, l'étude des documents est plus facile en version papier.

Ensuite, le Conseil débat sur le dimensionnement du projet qui semble surévalué au vu de la circulation effective et projetée sur cette portion de route, qui semblent très optimistes et insuffisamment argumentés alors qu'elle constitue un élément majeur de la motivation du projet. Le Conseil, installé seulement depuis 2020 et n'ayant pas connaissance de l'historique du projet, déplore que des solutions alternatives moins impactantes n'aient pas été étudiées en priorité, et/ou ne soient pas remises en avant aujourd'hui au vu du contexte pédoclimatique et économique, ainsi qu'au vu des nouvelles législations visant à réduire drastiquement l'artificialisation des sols.

Madame la Maire fait ensuite part du courrier de l'association Environnement et Vie en Pays de Briouze. Le Conseil relève et appuie notamment les 3 points supplémentaires suivants :

- une inquiétude concernant l'explosion du coût des travaux basé sur des estimations anciennes et compte-tenu de la conjoncture d'augmentation du coût des matériaux qui laisse présager un important dépassement du budget
- des lacunes dans l'étude sur la faune et la flore avec notamment l'utilisation de données anciennes, et un manque d'inventaire notamment sur la faune.
- une interrogation sur l'efficacité des mesures de passage de la faune compte tenu de la remarque du courrier sur l'importance des cadavres observés par l'association sur les tronçons déjà existant. L'augmentation de la circulation de la grande faune sauvage a été observée également par l'association de chasse de Lougé.

Madame la Maire informe qu'une rencontre a été effectuée avec le Département pour répondre à certaines questions/remarques des citoyens. Notamment :

- Inquiétude de Mme Sylvestro-Coignard habitant à l'Aunay Heudin sur les impacts sonores de la nouvelle voie. Réponse a été faite que si l'habitation est à plus de 150m, l'impact sonore est jugé faible et ne nécessite par l'installation d'un dispositif anti-bruit.
- Interrogation de M.Sautivet habitant au Vaux Deux, concernant l'impact des travaux au niveau du point 25 sur le fonctionnement hydrique de la zone et notamment car la zone de remontée de nappes se situe entre 0 et 1 m selon la carte Carmen de la DREAL. Réponse a été faite que les écoulements sont bien pris en compte et étudiés dans le projet.
- Inquiétude de M.Sautivet en période de travaux concernant les clôtures et les voies d'accès. Réponse a été faite :
 - qu'en période de travaux le moment venu, le maintien, l'installation provisoire, puis l'installation permanente de clôtures sera assuré de sorte à ne pas perturber la gestion des animaux se trouvant dans le périmètre
 - des accès seront maintenus au niveau des voiries actuelles pour permettre à tout moment l'accès aux engins et camions jusqu'aux riverains

Madame la Maire indique que la propriété de M.Jacques Vesque est impactée par la route (proximité de l'habitation). Il a reçu une proposition du Département pour racheter sa propriété mais à ce jour il n'y a pas eu d'accord entre eux.

Enfin, suite à plusieurs interpellations, et après en avoir débattu au sein du Conseil, la commune exprime la demande suivante :

- création d'un rétablissement entre le point 24 et le point 25
 - pour assurer un accès plus direct en direction de Fromentel et limiter les détours, notamment pour la circulation des engins agricoles entre cette portion de Lougé et la Lande de Lougé (présence de gros dépôts de céréales l'un à Ecouché, l'autre à Fromentel + balances de pesées.)
 - pour assurer une continuité de la circulation douce parallèle à la 2x2 voies

Madame la Maire indique au Conseil qu'elle a été informée, qu'à ce jour, en fonction de l'avancée des démarches administratives et techniques, le classement des terres agricoles en vue de l'aménagement foncier lié aux travaux ne sera réalisé qu'à l'horizon fin 2023 et les travaux sur la portion pourront durer 4 à 5 ans.

Au vu des différentes remarques ci-dessus, à l'unanimité, le Conseil :

- donne un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique, principalement car le projet est surdimensionné.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête parcellaire pour la 2x2 voies Briouze-Sevrai, le Département a sollicité la commune pour racheter deux parcelles qui vont être impactées par les aménagements.

- ZE2 lieu-dit l'Aunay Heudin, 3,4ha. La parcelle est impactée pour créer une réserve d'eau. Elle est actuellement en culture. Le Département souhaite l'acquérir pour la reboiser en continuité du boisement de Milhard.
- ZE 97 lieu-dit l'Aunay Heudin, 8940m². La parcelle est impactée par la création de voirie. Elle est actuellement en culture. Le Département souhaite l'acquérir pour la transformer en prairie.

Ces deux parcelles sont louées à M.Bujarrabal par bail pour 600,18€ au dernier fermage.

Le Conseil déplore de voir sacrifier de la terre arable, une parcelle cultivée (ZE 2) au profit d'un boisement, alors que la surface agricole est déjà fortement réduite du fait du projet. Il est demandé de plutôt se concentrer sur la récréation de haies ou de boiser des terrains difficilement exploitables (pentes notamment).

Pour la parcelle ZE97, dont la surface sera grandement réduite, la transformation en prairie est compréhensible, voire un boisement.

Par ailleurs, le Département a informé Mme la Maire de l'ouverture prochaine d'un appel à projet auprès des communes pour de la replantation de haies ou pour le boisement de parcelles afin de répondre aux compensations environnementales.

Après en avoir débattu, le conseil à l'unanimité, demande à Mme la Maire d'étudier les possibilités de plantation de haies et de reboisement et de prolonger les discussions avec le Département sur le devenir des parcelles ZE2 et ZE97 avant de se prononcer sur leur vente éventuelle.

Acte rendu
exécutoire
Après dépôt en
Sous-
Préfecture
Le 19-05-2022
Et publication
ou notification
du 19-05-2022

Fait et délibéré à Lougé sur Maire,
les jours mois et an susdits
Au registre sont les signatures,
Pour Copie Conforme,
Le Maire
Elodie JACQ



«la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame, le Maire de Saint Brice sous Rânes et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication.»

Réponse du Conseil départemental

Registre de Putanges le Lac

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Observation n° 1 M. CABANE Jacques - Le petit Mont Maie 1080 route de la liberté 61210 Les Yveteaux

Informers les entreprises de terrassement sur l'éventualité de trouver des bombes, munitions ossements suite aux bombardements lors de la libération du carrefour.

Prévu ; mise en place d'un monument à la sortie sur les Yveteaux sur un emplacement pouvant servir de covoiturage ou arrêt de bus scolaire.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 4 M. GAUTIER Leny EARL des Boulevents Les boulevents 61210 Putanges le Lac

Demande un accès à la parcelle ZB 89 sur la commune des Yveteaux, à hauteur du bassin de rétention. Que la ligne électrique ne soit pas sur la parcelle ou le moins possible.

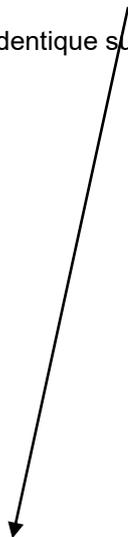


[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 5 M et Mme ROBBE 95 impasse de la Pierre Hurel 61210 Les Yveteaux
Demande de la création d'un merlon au lieu-dit le Grand Jardin section ZB40

Demande la mise en œuvre d'un enrobé non bruyant

Demande également que la haie bocagère soit récréer à l'identique sur leur parcelle





Réponse du Conseil départemental

Observation n° 7

Mme COIGNARD Sylvie

Launay Heudin Lougé sur Maire

Demande que la parcelle ZE3 par2 soit rachetée en même temps que la parcelle ZE3 par 1

Que la clôture soit remise en état

Demande d'une plantation d'arbres pour isoler sa parcelle de la future 2X2 voies.



Réponse du Conseil départemental

Registre d'Ecouché

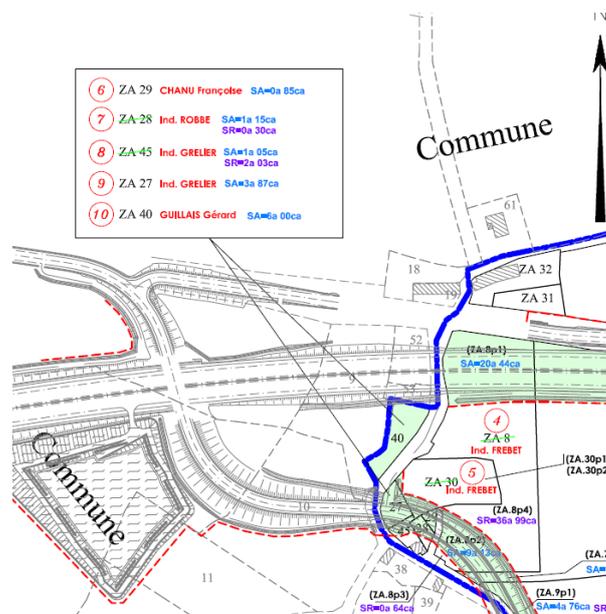
Observation n° 1
de Lougé

M. GRELIER Daniel

La Pierre Hurel

61210 La Lande

Monsieur GRELIER Daniel est d'accord avec le tracé qui passera derrière son habitation. Voir pour l'acquisition des terres.

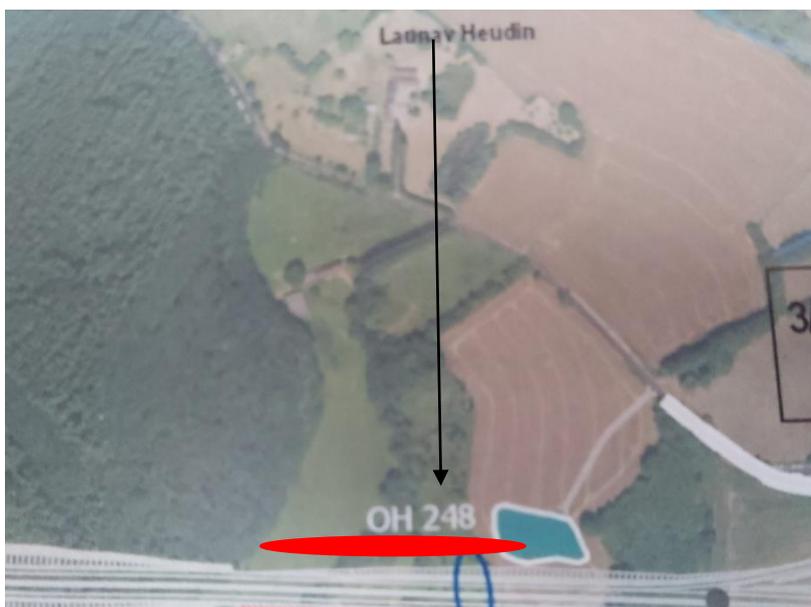


Observation n° 2 Monsieur ELFARISSI Kelleg Le Pont Blutel Ecouché les vallées
 Je souhaiterai que le bassin de rétention prenne moins sur le vis-à-vis de la maison. Je ne suis pas opposé au projet.
[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n°3 Adjoint au maire d'Ecouché les Vallées maire délégué de Batilly

Demande la création d'un barreau reliant le pont blutel au RD218 (environ 400m). Ceci afin d'éviter les engins agricoles sur la future 2x2 pour sécurité et diminuer également les kilomètres vers Ecouché (coopérative).
[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n°4 M. DEZELLUS Pierre Launay Heudin 61150 Ecouché les Vallées
 Il est important de connaître les réalisations en coupe des tracés et ouvrages, lesquels peuvent impacter les nuisances sonores et les émissions de gaz s'échappement ou nuisances olfactives. Je suis impacté par ces nuisances en raison des vents dominants.
 Je sollicite la création d'un mur anti-bruit sur la longueur de la déviation voire un merlon végétalisé.



Réponse du Conseil départemental

Observation n° 6
Sevrai

M.BALOCHE Bernard EARL de Vigneral

La basse rivière 61150

Favorable à la 2X2 voies, demande une voie agricole de la D218 à rejoindre la 924 actuelle (sécurité).
Environnement compensation des bois dans des terrains de moindre qualité (ancien bois de Batilly)



Réponse du Conseil départemental

Courrier déposé en mairie par M et Mme BRARD 2 route de la Guilberdière Saint Ouen sur Maire (pièce n°2)

Nous ne sommes pas favorable à la mise en 2x2 voies sur la section Briouze Sevrai de la RD924. Nous sommes défavorable à la création d'un chemin rural qui empièterait sur la parcelle B39 (Pré de la fontaine) soit une réduction de 72m². Nous souhaitons conserver notre jardin dans son intégralité avec sa haie plantée d'arbres et également conserver le compteur à eau qui se trouve dans l'angle de cette haie. Concernant la parcelle B40 (Pré de la fontaine) nous souhaitons conserver notre haie qui clos notre cour d'habitation. Nous ne sommes pas d'accord avec une réduction de 56m² pour le rétablissement de la route de la Guilberdière. Notre habitation est à proximité de la future 2x2 voies, nous demandons l'installation d'un mur phonique de 210 mètres. La conséquence de ce projet, c'est que notre propriété va perdre de sa valeur. Si dans la probabilité l'aménagement foncier devrait avoir lieu. Etant propriétaire de 11ha 18a 60ca sur la commune de Batilly (la milière). Nous souhaitons que cette parcelle reste en place dans son îlot qui est exploité par la GAEC de la Guinière avec d'autres parcelles attenantes. Et sur St

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

Ouen sur Maire un petit champ de 16a 90ca (B60) nous appartenant. Il pourrait faire l'objet d'un rapprochement avec d'autres parcelles que la GAEC exploite. Autrement il serait souhaitable que les engins agricoles ne circulent pas sur la 2x2 voies et prévoir des passages à faune.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Courrier du déposé en mairie par Mme Catherine Masson le Bouillon Saint Hilaire de Briouze (pièce n°3)

Je soussigné Catherine MASSON propriétaire des parcelles de bois ZM33 et 34 le bois Aulnu et ZI 49 la cour de St Hilaire. Mes bois vont être inaccessibles par la 2x2 voies et les isoler de mon domicile. Je demande qu'il soit prévu lors des travaux un accès à la ligne central entre ZM 33 et ZM34 avec une plate forme technique pour les gros véhicules et un passage (pont ou tunnel) rejoignant la parcelle ZI49 qui sera de l'autre côté de la 2x2 voies. Il est aussi nécessaire de prévoir un aire de stationnement auprès de ce bois qui sera entre la 2x2 voies et la nouvelle route. Ce qui complique énormément l'exploitation de ce terrain. Pour l'indemnisation, je demande d'acquérir une nouvelle parcelle boisé, équivalente et local auprès de mon domicile. D'autres possibilité peuvent être envisages. Je suis ouverte aux propositions: nouvelle voie en ligne droite, achat de la parcelle I49. Enfin il est nécessaire de faire une clôture à gibier.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Registre de Briouze

Observation n° 1
Briouze

Mme BISSON Marie Madeleine Lieu-dit « la route » Saint Hilaire de

Demande un écran anti-bruit sur ses parcelles ZL n°93 pour les 4 habitations au lieu-dit « La Route ». La parcelle ZL n°92 est un terrain à bâtir. Si la parcelle ZL 7 qui se trouve coupée par la 2x2 voies, il restera une lichette, donc je demande le rachat car ne peut être exploitable.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 2

Monsieur DUVAL Alain

Launay Briouze

Au niveau du OH127 il y a le chemin de Launay Briouze un passage est-il prévu ?



[Réponse du Conseil départemental](#)

Observations n°3, n°4 et n°5 (doublon avec le registre dématérialisé)

Observation n° 6 JOUSSELIN Christian

La passerelle 115 permet-elle le passage d'un attelage (voiture hippomobile). Demande également un passage pour venir de village "les champs" pour rejoindre " la mulochère" afin d'éviter un detour important
[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 7 M. MAUGIS

Demande le rétablissement de l'entrée sur la parcelle ZL43 pour pouvoir continuer à exploiter
[Réponse du Conseil départemental](#)

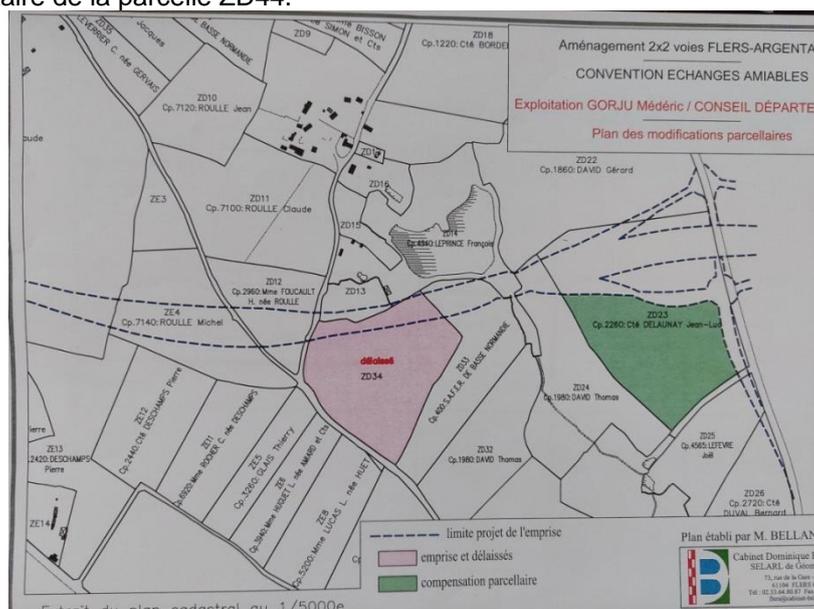
Observations (n°8 et n°9) DUP

Observation n° 10 Mme POUSSIER Janine Fromental

Concernant le terrain ZA n°4 commune des Yveteaux Mme POUSSIER précise que le terrain comporte 3 points d'eau sur l'usage du fermier
[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 11 Mme HEDOU Maryvonne

Demande si la parcelle ZD43 prévue en compensation parcellaire est toujours d'actualité, actuellement propriétaire de la parcelle ZD44.



[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n°12 M.ROBBE Didier et Pascal

Je souhaite que la totalité de la parcelle ZA 28 soit rachetée. Parcelle de 145m2 à acquérir 115m2 reste 30m2.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation n° 13 M BERTRAND Gérard 4 les Rimaines 61220 Bellou en Houleme

Gérard BERTRAND précédent Maire à Bellou en Houleme et habitant le hameau des Rimaines demande toujours une sortie à droite en venant de Flers pour les habitants des hameaux de la Mulochière, la Bougonnière, la Maçonnière, les recoints, le Val du Breuil, le Breuil, les Rimaines, Launay, la Perrerie ainsi

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

qu'un passage sous la 4 voies pour rejoindre le route de la Saussaie et le Carrefour du rocher pour rejoindre la 4 voies en allant vers Flers.

Réponse du Conseil départemental

Observation de la SCI La Calleville & Restaurant La Pommeraie
Briouze (pièce n°4)

Courrier déposé à la mairie de

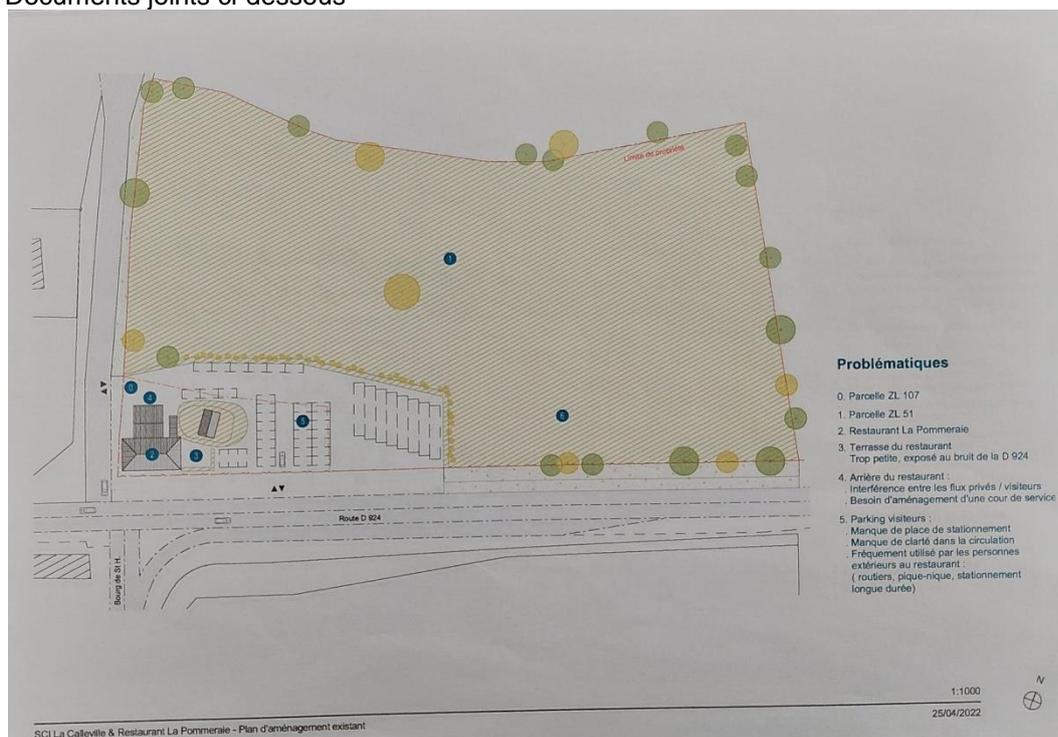
A l'initiative de cette démarche, Mme Bechel Florence et ses enfants, membres de la SCI La Calleville qui est propriétaire des deux parcelles et de l'immeuble du présent projet. Cette réflexion est menée conjointement avec M. Joan Spitza, propriétaire du fond de commerce du restaurant La Pommeraie. Nous avons comme projet depuis plusieurs années le réaménagement des abords du restaurant La Pommeraie situé à l'entrée du village de Saint Hilaire de Briouze.

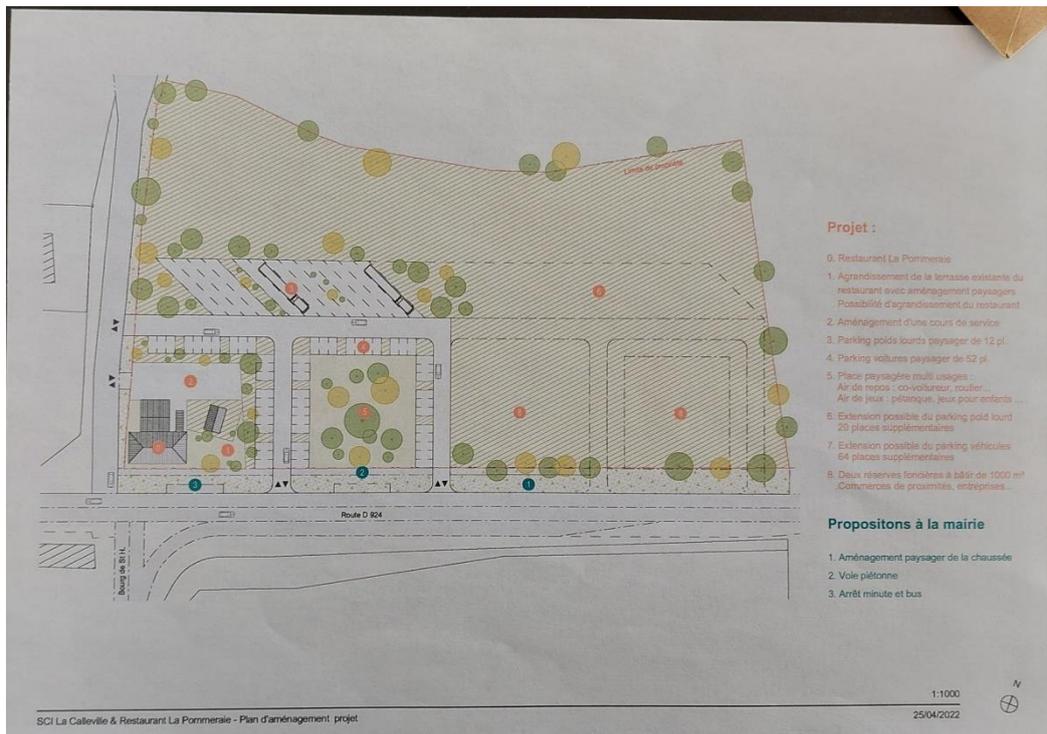
Ce projet vise à la valorisation du restaurant par le réaménagement des abords et la valorisation des ses futurs aménagements par la création de lots à bâtir.

Nous souhaitons créer un projet qui fabrique une entrée de village agréable et attractif pour accompagner la dynamique de redéveloppement du village. Pour cela, nous aimerions réfléchir avec la mairie à l'aménagement d'un parking paysager comprenant des stationnements pour véhicules légers et lourds, la création d'une place multi-usages (aire de repos pour covoitureur, routiers, aire de jeux), la création de terrains à bâtir pouvant favoriser l'implantation des commerces ou de petites entreprises, l'aménagement sécurisé de la chaussée (voie piétonne, arrêt de bus...)

Ces intentions ont pour but d'assurer la pérennité de notre dernier commerce et de favoriser l'attractivité de notre village. Veuillez recevoir cette esquisse comme les prémices d'une réflexion que nous avons commencé à matérialiser pour ouvrir le dialogue entre habitants, commerçants et élus du village Florence Bechet, ses enfants & Johann Spitza

Documents joints ci-dessous





Réponse du Conseil départemental

Observation de M. SABLE Frédéric La Corbinière 61320 Le Menil Scelleur (**courrier du 19/05/2022**)
déposé à la mairie de Briouze (pièce n°5)

Je vous fais part de mes réclamations au sujet de la RD 624 2X2 voies.

Tout d'abord, je souhaiterais que la RD 924 actuelle puisse rester utilisable pour desservir Batilly et Lougé sur Maire ainsi que les parcelles contigües à celles-ci pour éviter de circuler sur la 2X2 voies avec du matériel agricole pour des raisons de sécurité car notre exploitation se situe à 16 km au Nord de la 2X2 voies.

Je souhaiterais aussi que les ouvrages d'art (ponts) soient à une hauteur minimum de 5 mètres afin de ne pas refaire l'erreur qui a été commise sur la route de Boucé – Ecouché.

Nous sommes propriétaire de 12 hectares de terrain agricole sur la commune de Batilly, la 2x2 voies représente un obstacle par rapport à notre siège d'exploitation. Nous sommes prêts à vendre cette surface pour pouvoir retrouver cette même superficie plus proche de notre siège d'exploitation à Le Ménil-Scelleur 61320.

Nous sommes ouverts à toutes discussions, restant à votre disposition, en espérant que vous en tiendrez compte.

Réponse du Conseil départemental

Observation de M. SENECHAL Laurent **Courrier du 18 mai 2022 déposé à la mairie de Briouze (pièce n°6)**
M.

Enquête publique n°E22000019/14 du 21/04/2022 au 27/05/2022

Enquête publique unique à: Déclaration d'utilité publique au projet de déviation de la RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI - Parcellaire et autorisation environnementale.

La 2x2 voies oui, mais il y a beaucoup de points à éclaircir. Je trouve la largeur bien trop importante, avec des échangeurs immenses. N'est-il pas préférable de limiter la surface exploitée ? Empruntant souvent la route Flers – Argentan, je trouve dommage de ne pas joindre les deux portions existantes. Je trouve aussi important de conserver les chemins existants, comme par exemple au niveau de la Bougonnière, les neufs clos ou Launay (pour ne citer que ceux-ci) Il faut trouver une alternative à leur destruction, je suis utilisateur de ces chemins en VTT, piéton et ne suis pas le seul.

Gardons-les au profit des promeneurs.

Merci

[Réponse du Conseil départemental](#)

Observation de M. Jacques PAILLOT GUIMARD BRIOUZE **Courrier déposé à la mairie de Briouze (pièce n°7)**

Je suis a priori peu favorable à la 2x2 voies près de Briouze

Si le projet est maintenu, je rappelle que la commissaire enquêteur, Madame de la Garandière, avait recommandé en novembre-décembre 2005 que la 4 voies soit placé dans son passage au nord de Briouze entre le Val de Breuil et la RD 21.

[Réponse du Conseil départemental](#)

Support papier remis ce jour au porteur de projet + version dématérialisée

Alençon le 3 juin 2022

Le commissaire enquêteur

Le porteur du projet

François CHERIER

